

RAPPORT
DU
COMITÉ SPÉCIAL
CONTRE L'APARTHEID

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-NEUVIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 22 (A/39/22)



NATIONS UNIES

RAPPORT
DU
COMITÉ SPÉCIAL
CONTRE L'APARTHEID

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-NEUVIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 22 (A/39/22)



NATIONS UNIES

New York, 1984

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u> s
LETTRE D'ENVOI		1
I. INTRODUCTION	1 - 9	2
II. RECAPITULATION DES TRAVAUX DU COMITE SPECIAL	10 - 136	3
A. Résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa trente-huitième session concernant le point intitulé "Politique d' <u>apartheid</u> du Gouvernement sud-africain"	10	3
B. Mesures prises face aux agressions sud-africaines contre des Etats africains indépendants	11 - 16	3
C. Mesures visant à dénoncer la collaboration militaire, nucléaire et économique avec l'Afrique du Sud	17 - 27	5
1. Auditions concernant l'embargo sur les armes contre l'Afrique du Sud	18 - 20	5
2. Autres activités	21 - 27	6
D. Conférence régionale pour une action contre l' <u>apartheid</u> en Amérique latine	28 - 34	7
E. Conférence régionale de l'Amérique du Nord pour la lutte contre l' <u>apartheid</u>	35 - 45	8
F. Conférence de solidarité arabe avec la lutte de libération en Afrique australe	46 - 51	10
G. Mesures visant à dénoncer les prétendues "réformes" constitutionnelles en Afrique du Sud ...	52 - 58	11
H. Activités contre l' <u>apartheid</u> dans les sports	59 - 65	12
1. Audition sur le boycottage de l'Afrique du Sud dans le domaine des sports	59 - 60	12
2. Audition de personnalités africaines du monde des sports	61 - 62	13
3. Liste des contacts sportifs avec l'Afrique du Sud, 1er juillet-1er décembre 1983	63 - 65	13

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragrap</u> hes	<u>Pages</u>
I. Activités contre l' <u>apartheid</u> dans le domaine culturel	66 - 71	14
1. Auditions sur le boycottage de l'Afrique du Sud dans le domaine culturel	66 - 68	14
2. Liste des artistes, acteurs et autres qui se sont produits en Afrique du Sud	69 - 70	14
3. Autres activités	71	15
J. Activités concernant les femmes et les enfants vivant sous le régime d' <u>apartheid</u>	72 - 86	15
1. Célébration de l'Année de la femme sud-africaine	73 - 74	15
2. Séance solennelle du Comité spécial pour commémorer le trentième anniversaire de la fondation de la Fédération des femmes sud-africaines	75 - 78	15
3. Mission de responsables féminines en Asie	79 - 86	16
K. Campagne contre la répression et pour la libération de tous les prisonniers politiques en Afrique du Sud	87 - 92	17
L. Missions du Président auprès des gouvernements	93 - 104	18
M. Assistance au peuple opprimé d'Afrique du Sud et à ses mouvements de libération nationale	105 - 106	20
N. Renforcement des actions publiques contre l' <u>apartheid</u>	107 - 125	20
1. Consultations avec la délégation du Conseil mondial de la paix	109 - 110	20
2. Colloque interconfessionnel sur l' <u>apartheid</u> ..	111 - 114	21
3. Consultations avec les mouvements anti- <u>apartheid</u>	115 - 121	21
4. Conférence internationale des organisations non gouvernementales en faveur de l'indépendance de la Namibie et de l'élimination de l' <u>apartheid</u>	122 - 123	22
5. Autres activités	124 - 125	23

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u> s
O. Séminaire sur le statut juridique du régime sud-africain et les autres aspects juridiques de la lutte contre l' <u>apartheid</u>	126 - 130	23
P. Célébration de journées internationales	131	24
Q. Participation à des conférences, des réunions et autres événements	132	24
R. Coopération avec d'autres organes de l'ONU et d'autres organisations	133 - 136	27
III. EVOLUTION DE LA SITUATION EN AFRIQUE DU SUD DEPUIS SEPTEMBRE 1983	137 - 283	28
A. Répression de l'opposition à l' <u>apartheid</u>	138 - 160	28
1. Arrestations, détentions, tortures et mesures d'interdiction	139 - 152	28
2. Procès et prisonniers politiques	153 - 160	30
B. Bantoustans, contrôle des mouvements et déplacements forcés de population	161 - 170	32
C. Situation des travailleurs	171 - 175	33
D. Les prétendues réformes dans le cadre de l' <u>apartheid</u>	176 - 181	34
E. Intensification de la résistance à l' <u>apartheid</u> ...	182 - 213	35
1. Lutte clandestine et armée	183 - 187	35
2. Résistance des travailleurs	188 - 193	40
3. Résistance des étudiants	194 - 199	41
4. Opposition des églises	200 - 206	42
5. Résistance des organisations communautaires ..	207 - 213	43
F. Accroissement de la puissance militaire	214 - 224	44
1. Dépenses militaires et industrie de l'armement	214 - 220	44
2. Acquisition de matériel militaire et autres formes de coopération militaire	221 - 224	46

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragrap</u> hes	<u>Pages</u>
G. Collaboration économique	225 - 267	47
1. Observations générales	225 - 238	47
2. Commerce extérieur	239 - 242	49
3. Or et autres minéraux	243 - 245	52
4. Agriculture	246 - 248	52
5. Dettes et avoirs extérieurs de l'Afrique du Sud	249 - 267	52
H. Tourisme	268 - 270	55
I. Collaboration dans le domaine des sports	271 - 280	55
J. Collaboration dans le domaine culturel	281 - 283	57
IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	284 - 418	58
A. Introduction	284 - 296	58
B. Graves menaces pour l'indépendance des Etats africains	297 - 306	59
C. Crimes contre la population d'Afrique du Sud	307 - 311	61
D. Progrès de la résistance contre l' <u>apartheid</u>	312 - 318	61
E. La crise du régime de l' <u>apartheid</u>	319 - 328	62
F. Rôle des Etats-Unis d'Amérique et des autres puissances	329 - 339	63
G. Les "intérêts stratégiques" servant de prétexte à la collaboration avec l'Afrique du Sud	340 - 351	64
H. Progrès accomplis sur le plan international dans la lutte contre l' <u>apartheid</u>	352 - 366	66
I. Travaux du Comité spécial	367 - 372	68
J. Campagne contre le régime d' <u>apartheid</u> et ceux qui collaborent avec lui	373 - 377	69
K. Pas de relations "normales" avec le régime de Pretoria	378 - 384	70
L. Hommage à la population d'Afrique du Sud	385 - 390	71

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragrap</u> hes	<u>Pages</u>
M. Appui aux Etats de première ligne et aux mouvements de libération	391 - 398	72
N. Reconnaissance de la légitimité de la lutte armée	399 - 403	73
O. Sanctions et autres mesures contre le régime de Pretoria	404 - 407	73
P. Autres recommandations	408 - 411	74
Q. Programme de travail du Comité spécial	412 - 418	75

ANNEXES

I. Liste des documents publiés par le Comité spécial	81
II. Liste des documents publiés par le Comité spécial	83

LETTRE D'ENVOI

Le 17 octobre 1984

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport annuel du Comité spécial contre l'apartheid qui a été adopté à l'unanimité par le Comité le 17 octobre 1984.

Ce rapport est soumis à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité conformément aux dispositions pertinentes des résolutions de l'Assemblée générale 2671 (XXV) du 8 décembre 1970 et 38/39 A à K du 5 décembre 1983.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

Le Président du Comité spécial
contre l'apartheid,

(Signé) Joseph N. GARBA

Son Excellence
Monsieur Javier Pérez de Cuéllar
Secrétaire général de l'Organisation
des Nations Unies
New York

I. INTRODUCTION

1. Le Comité spécial contre l'apartheid a été créé aux termes de la résolution 1761 (XVII) de l'Assemblée générale en date du 6 novembre 1962, et il est actuellement composé des 18 Etats Membres ci-après :

Algérie	Inde	Pérou	République socialiste
Ghana	Indonésie	Philippines	soviétique d'Ukraine
Guinée	Malaisie	République arabe	Somalie
Haïti	Népal	syrienne	Soudan
Hongrie	Nigéria	République démocratique	Trinité-et-Tobago
		allemande	

2. A sa 540ème séance, le 26 mars 1984, le Comité spécial a élu à l'unanimité M. Joseph N. Garba (Nigéria) président et réélu M. Uddhav Deo Bhatt (Népal) et M. Vladimir Kravets (République socialiste soviétique d'Ukraine) vice-présidents, et M. Gervais Charles (Haïti) rapporteur.

3. En outre, le Comité spécial a réélu M. James Victor Gbeho (Ghana) président de son Sous-Comité de l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et de la collaboration avec l'Afrique du Sud, et élu M. Abdalla Baali (Algérie) président de son Sous-Comité des pétitions et de l'information.

4. Le Sous-Comité de l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et de la collaboration avec l'Afrique du Sud est composé du Ghana (Président), de la Hongrie, de l'Inde, du Pérou et du Soudan; le Sous-Comité des pétitions et de l'information est composé de l'Algérie (Président), du Népal, de la République démocratique allemande, de la Somalie et de la Trinité-et-Tobago.

5. Pour aider à promouvoir les mesures relatives à certains aspects de la campagne contre l'apartheid, le Comité spécial a créé trois équipes spéciales : a) l'Equipe spéciale pour les femmes et les enfants vivant sous l'apartheid, composée de l'Inde, des Philippines, du Soudan et de la Trinité-et-Tobago avec M. Abdelmahmoud A. Mohamed (Soudan) comme président; b) l'Equipe spéciale pour les prisonniers politiques, composée de l'Inde, du Pérou, de la République démocratique allemande et de la Somalie, M. Bhaskar K. Mitra (Inde) assumant les fonctions de président; et c) l'Equipe spéciale sur les aspects juridiques de l'apartheid, composée de la Hongrie, du Pérou et de la République arabe syrienne, avec M. Kennedy Apoe (Nigéria) comme président.

6. Conformément à la résolution 38/39 F de l'Assemblée générale en date du 5 décembre 1983, le Comité spécial a soumis le 17 octobre 1984, à l'attention de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, un rapport spécial sur l'évolution récente des relations entre Israël et l'Afrique du Sud.

7. A sa 555ème séance, le 17 octobre 1984, le Comité spécial a décidé à l'unanimité de soumettre le présent rapport à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité. Ce rapport comprend les sections suivantes :

a) Récapitulation des travaux du Comité spécial;

b) Examen de l'évolution de la situation en Afrique du Sud depuis septembre 1983;

- c) Conclusions et recommandations du Comité spécial;
- d) Liste des déclarations faites par le Président du Comité spécial;
- e) Liste des documents du Comité spécial.

8. Le Comité spécial tient à exprimer sa gratitude au Secrétaire général pour l'intérêt constant qu'il porte à ses travaux. Il tient également à exprimer sa profonde reconnaissance aux Etats membres de l'Organisation de l'unité africaine, aux Etats non alignés, aux Etats socialistes, aux institutions spécialisées des Nations Unies, aux deux mouvements de libération sud-africains, à savoir l'African National Congress d'Afrique du Sud et le Pan Africanist Congress of Azania, ainsi qu'à maintes organisations non gouvernementales pour l'appui qu'ils ont toujours accordé à ses travaux.

9. Le Comité tient également à exprimer sa profonde gratitude au Sous-Secrétaire général du Centre contre l'apartheid, M. Enuga S. Reddy, au secrétariat du Comité spécial et à tous les autres membres du Centre contre l'apartheid pour leur efficacité et leur dévouement.

II. RECAPITULATION DES TRAVAUX DU COMITE SPECIAL

A. Résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa trente-huitième session concernant le point intitulé "Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain"

10. A sa trente-huitième session, l'Assemblée générale a examiné ce point au cours de huit séances plénières entre le 15 novembre et le 5 décembre 1983. Elle a adopté le 15 novembre 1983 la résolution 38/11 intitulée "Nouvelle constitution raciale prévue par l'Afrique du Sud". Ultérieurement, le 5 décembre 1983, elle a adopté les 11 résolutions suivantes concernant divers aspects de l'apartheid, fondées pour l'essentiel sur les recommandations du Comité spécial : "Situation en Afrique du Sud" (38/39 A); "Programme d'action contre l'apartheid" (38/39 B); "Incidences de l'apartheid sur les pays de l'Afrique australe" (38/39 C); "Sanctions contre l'Afrique du Sud" (38/39 D); "Programme de travail du Comité spécial contre l'apartheid" (38/39 E); "Relations entre Israël et l'Afrique du Sud" (38/39 F); "Collaboration militaire et nucléaire avec l'Afrique du Sud" (38/39 G); "Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud" (38/39 H); "Investissements en Afrique du Sud" (38/39 I); "Embargo pétrolier contre l'Afrique du Sud" (38/39 J); "L'apartheid dans les sports" (38/39 K).

B. Mesures prises face aux agressions sud-africaines contre des Etats africains indépendants

11. Le Comité spécial a, à maintes reprises, appelé l'attention de la communauté internationale sur la gravité de la situation régnant en Afrique australe, du fait de la politique d'agression du régime sud-africain. Il a souligné que les actes commis en Afrique australe constituaient non seulement une menace contre la paix internationale, mais des ruptures répétées de la paix et des actes d'agression contre des Etats africains indépendants.

12. Le Comité spécial a, à maintes reprises, vigoureusement condamné les actes d'agression criminels et massifs perpétrés par le régime d'apartheid contre les Etats voisins. Il a demandé instamment au Conseil de sécurité d'adopter des

mesures efficaces, en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, pour obliger l'Afrique du Sud à cesser ses actes d'agression criminels et à mettre fin à son occupation illégale de la Namibie. Il a noté que le régime d'apartheid avait été encouragé à perpétrer ces actes criminels par l'attitude de certaines grandes puissances occidentales, et surtout les Etats-Unis, qui le protégeaient des sanctions internationales.

13. Le 17 octobre 1983, le Président du Comité spécial a fait une déclaration dans laquelle il a exprimé son émotion et son indignation devant l'acte ignoble qu'a commis le régime raciste d'Afrique du Sud en déposant des bombes dans un immeuble du centre de Maputo. Selon les informations, les explosions intervenues dans un appartement occupé par des réfugiés de l'African National Congress d'Afrique du Sud avaient fait des blessés graves parmi les réfugiés sud-africains et les ressortissants mozambicains. Le Président du Comité spécial a souligné que cet acte criminel de terrorisme commis dans un Etat africain indépendant prouvait une fois de plus que le régime de Pretoria se comportait comme un hors-la-loi international et qu'il s'était enhardi à commettre ce crime odieux à cause de la protection que certaines puissances occidentales lui avaient accordée, malgré ses actes répétés d'agression et de terrorisme contre des Etats africains indépendants.

14. Dans une autre déclaration faite le 3 janvier 1984, le Président par intérim a condamné, au nom du Comité spécial contre l'apartheid, l'escalade des actes d'agression commis par le régime raciste d'Afrique du Sud contre l'Angola depuis le début décembre 1983. Il a souligné que, si la communauté internationale ne prenait pas d'urgence des mesures efficaces, on risquait d'assister à une escalade des agressions commises par le régime de Pretoria dans toute la région. Il a donc demandé instamment à tous les gouvernements et organisations de manifester leur solidarité avec le Gouvernement et le peuple angolais et de faire pression pour imposer des sanctions globales contre le régime sud-africain, en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

15. Le 16 mars 1984, le Comité spécial a adopté une déclaration relative à l'évolution récente de la situation en Afrique du Sud et dans l'ensemble de l'Afrique australe 1/. Il y réaffirmait qu'il ne pourrait y avoir de paix et de sécurité durables dans la région tant que l'apartheid n'aurait pas été totalement éliminé et que l'ensemble de la population sud-africaine ne serait pas en mesure d'instituer un Etat démocratique et non racial.

16. Le Comité spécial a participé aux auditions internationales concernant les agressions sud-africaines contre des Etats voisins, qui se sont tenues à Oslo (Norvège) du 22 au 24 mars 1984. Un jury composé d'une vingtaine de personnalités de premier plan et présidé par l'ancien Ministre des affaires étrangères du Danemark a procédé aux auditions. Des déclarations ont été faites par le Ministre des affaires étrangères de Norvège, l'évêque Desmond Tutu, le Vice-Ministre des affaires étrangères de Zambie, des représentants des Etats de première ligne et du Lesotho et un certain nombre d'experts éminents. Le jury a adopté une déclaration demandant notamment que l'on redouble d'efforts pour rendre l'embargo sur les livraisons d'armes à l'Afrique du Sud plus efficace, imposer des sanctions internationales obligatoires contre l'Afrique du Sud, augmenter l'assistance aux Etats de première ligne et aux mouvements de libération en Afrique du Sud et en Namibie, exercer un contrôle plus rigoureux afin d'isoler l'Afrique du Sud et intensifier les pressions diplomatiques, politiques et économiques sur ce pays en vue de l'empêcher de perpétrer des actes d'agression contre les Etats voisins.

C. Mesures visant à dénoncer la collaboration militaire, nucléaire et économique avec l'Afrique du Sud

17. Le Comité spécial a continué de suivre l'évolution de la collaboration avec l'Afrique du Sud dans les domaines militaire, nucléaire, économique et autres. Il a condamné à maintes reprises la collaboration continue de certains Etats occidentaux et d'Israël et celle des sociétés transnationales avec l'Afrique du Sud, considérée comme la cause essentielle de l'escalade de l'agression sud-africaine contre les Etats africains indépendants, de même que sa politique continue d'oppression du peuple sud-africain et de son mouvement de libération nationale, ainsi que le maintien de son occupation illégale de la Namibie. L'attitude de ces Etats qui ont poursuivi, voire accru, leur collaboration avec l'Afrique du Sud a été déplorée à maintes reprises lors des réunions du Comité spécial, au cours des missions du Comité et lors des conférences et des séminaires internationaux auxquels ont participé des représentants du Comité spécial. Le Président du Comité a également fait une déclaration à la réunion, tenue le 3 avril 1984, du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 421 (1977) concernant la question de l'Afrique du Sud, dans laquelle il a demandé le renforcement de l'embargo sur les livraisons d'armes à l'Afrique du Sud.

1. Auditions concernant l'embargo sur les armes contre l'Afrique du Sud

18. Le 3 avril 1984, le Comité spécial a procédé à des auditions concernant l'embargo sur les armes 2/. A l'invitation du Président, des déclarations relatives à l'embargo sur les armes contre l'Afrique du Sud ont été faites par M. Stephen Cary, président du Conseil d'administration de l'American Friends Services Committee; Mme Jean Sindab, directeur général du Washington Office on Africa; M. Richard Knight (American Committee on Africa) et M. Abdul S. Minty, directeur de la campagne mondiale contre la collaboration militaire et nucléaire avec l'Afrique du Sud.

19. Les participants ont condamné la collaboration militaire et nucléaire de certains Etats et certaines sociétés multinationales avec l'Afrique du Sud. Ils ont relevé que le matériel fourni par les Etats-Unis, la France, la République fédérale d'Allemagne et Israël avait permis à l'Afrique du Sud de développer sa puissance nucléaire au point qu'elle était maintenant en mesure de faire exploser un engin nucléaire. Ils ont constaté que la politique "d'engagement constructif" menée par l'administration Reagan avait déjà conduit à un relâchement sensible de l'embargo sur les armes. Ils ont souligné que la politique de déstabilisation des Etats de première ligne menée par le régime sud-africain, la poursuite de l'occupation illégale de la Namibie et les actes de répression commis en Afrique du Sud même prouvaient que l'apartheid continuait de représenter une menace pour la paix, et que la politique d'engagement constructif des Etats-Unis avait contribué à armer l'apartheid. Les participants ont demandé le renforcement de l'embargo obligatoire sur les armes contre l'Afrique du Sud.

20. Le Président du Comité spécial a donné l'assurance que le Comité réclamerait avec insistance le renforcement et le contrôle efficace de l'embargo sur les armes contre l'Afrique du Sud.

2. Autres activités

21. Le Comité spécial a exprimé son inquiétude devant la visite récente que le Premier Ministre raciste P. W. Botha a effectuée au Portugal, en Suisse, au Royaume-Uni, en République fédérale d'Allemagne, en Belgique, en France, en Autriche, en Italie et au Vatican, visite qu'il a condamnée. Dans la déclaration qu'il a faite avant cette visite, le Président du Comité spécial a regretté que, sous prétexte d'une évolution dans l'attitude du régime raciste sud-africain, les pays concernés aient choisi si rapidement de violer les résolutions de l'Assemblée générale. Selon lui, l'Afrique du Sud ne manquerait pas d'interpréter cette action comme un geste revenant à tout le moins à fermer les yeux sur sa politique raciste. Le Président a exprimé sa gratitude au Gouvernement français qui a refusé de recevoir officiellement le Premier Ministre raciste. Il a ajouté que le fait de recevoir le Premier Ministre raciste témoignait d'une totale insensibilité aux réactions de la communauté internationale et de l'immense majorité du peuple sud-africain et représentait un encouragement aux oppresseurs racistes dans leurs efforts pour se faire accepter et acquérir une certaine respectabilité sur la scène internationale 3/.

22. Condamnant la visite de P. W. Botha en Europe occidentale, le Président du Comité spécial a déclaré notamment lors de la 545ème séance du Comité, tenue le 12 juin 1984 :

"Je dois regretter une fois de plus que certains gouvernements d'Europe occidentale aient jugé bon d'inviter ou de recevoir M. Botha dans les circonstances actuelles. Le Premier Ministre raciste a entrepris cette visite dans l'espoir de briser l'isolement de son pays et de réduire à néant les efforts menés depuis 25 ans par la communauté internationale pour soutenir la cause de la liberté en Afrique du Sud. Outre la respectabilité, il venait chercher des investissements et des armes. Sa visite a été accompagnée d'une propagande massive tendant à faire croire que le régime Botha était devenu pacifique puisqu'il signait des accords avec les Etats voisins et qu'il procédait à des réformes puisqu'il adoptait une nouvelle constitution. Cette propagande tentait de masquer le fait que le régime Botha est coupable d'agressions criminelles et de tentatives de déstabilisation contre les Etats africains. Les accords avec les Etats voisins ont été obtenus par chantage et ont une valeur morale ou même juridique très faible. La nouvelle constitution sud-africaine a été dénoncée par l'Assemblée générale. Loin d'être un signe de progrès, elle représente un complot pour raffermir l'apartheid et priver la majorité africaine de tous ses droits."

23. L'attention du Comité spécial a également été attirée sur des rapports de presse faisant état de la participation de l'Afrique du Sud à une démonstration aérienne internationale à Santiago (Chili). Dans une lettre adressée au Représentant permanent du Chili, le Président par intérim a déclaré que toute collaboration militaire avec l'Afrique du Sud était en contradiction directe avec les résolutions de l'Assemblée générale concernant l'embargo sur les armes contre l'Afrique du Sud.

24. Dans sa réponse, le Représentant permanent du Chili a notamment déclaré que, de l'avis de son gouvernement, aucune résolution des Nations Unies n'avait été violée dans la mesure où le Chili n'avait fait que suivre une pratique internationale très répandue.

25. Dans une autre lettre datée du 8 juin 1984 et adressée au Représentant permanent du Chili, le Président du Comité spécial a déclaré notamment :

"Le Comité spécial considère que les facilités accordées à l'Afrique du Sud sont contraires aux dispositions d'un certain nombre de résolutions de l'Assemblée générale sur l'apartheid et au principe de l'embargo obligatoire sur les armes contre l'Afrique du Sud. Toute coopération avec le régime d'apartheid de l'Afrique du Sud dans le domaine des armements peut difficilement être qualifiée de pratique internationale très répandue."

26. Le Président du Comité spécial a également adressé des communications aux Représentants permanents de la Belgique et des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies pour exprimer son inquiétude devant le fait que des représentants d'Afrique du Sud avaient été invités au vingtième colloque international sur la psychologie appliquée à des fins militaires, qui s'est tenu en Belgique du 25 au 29 juin 1984. Le Comité spécial a été informé par la campagne mondiale contre la collaboration militaire et nucléaire avec l'Afrique du Sud que le colloque était organisé par l'Office of Naval Research des Etats-Unis d'Amérique. Vingt pays, dont des pays membres de l'OTAN et d'autres pays occidentaux, devaient participer au colloque. Le Président a déclaré que cette invitation représentait un autre exemple alarmant de collaboration avec les autorités militaires d'Afrique du Sud, de la part de deux pays qui prétendaient respecter l'embargo sur les armes contre l'Afrique du Sud. Le Comité spécial a par la suite été informé que l'invitation à l'Afrique du Sud avait été retirée.

27. A sa 545ème séance, le Comité spécial a tenu des consultations avec M. Jim Slater, secrétaire général de la National Union of Seamen et chef de la Maritime Union against Apartheid, ainsi qu'avec M. Abdul Samad Minty, directeur de la campagne mondiale contre la collaboration militaire et nucléaire avec l'Afrique du Sud 4/.

D. Conférence régionale pour une action contre l'apartheid en Amérique latine

28. La Conférence régionale pour une action contre l'apartheid en Amérique latine, organisée par le Comité spécial contre l'apartheid en collaboration avec le Gouvernement vénézuélien, s'est tenue à Caracas (Venezuela) du 16 au 18 septembre 1983 5/. La Conférence avait pour but de mettre en évidence la solidarité des gouvernements et des peuples d'Amérique latine et des Caraïbes avec la lutte de libération menée en Afrique du Sud, et de promouvoir l'adoption de mesures supplémentaires en cette période cruciale.

29. L'ordre du jour de la Conférence comportait l'examen des mesures prises par les gouvernements et les organisations d'Amérique latine et des Caraïbes pour marquer leur solidarité avec la lutte de libération en Afrique du Sud; l'examen des relations qui continuent d'exister entre l'Afrique du Sud et certains pays de la région et l'examen des mesures supplémentaires qui pourraient être prises par les gouvernements, les organisations et l'Organisation des Nations Unies.

30. Le Comité spécial a adressé des invitations aux gouvernements des pays d'Amérique latine, aux gouvernements des pays de première ligne et à d'autres Etats voisins de l'Afrique du Sud, aux Etats membres du Comité spécial, aux mouvements de libération nationale de l'Afrique du Sud et de la Namibie et à un certain nombre d'organisations non gouvernementales internationales, régionales et nationales. Il

a également invité les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées des Nations Unies, le Mouvement des pays non alignés et l'Organisation de l'unité africaine. Des invitations ont aussi été adressées à plusieurs personnalités et experts éminents.

31. La Conférence a élu le Bureau suivant : Président : M. José Alberto Zambrano Velasco, ministre des relations extérieures du Venezuela; Vice-présidents, les représentants de Cuba, d'Haïti et du Mexique; et Rapporteur : M. D. H. N. Alleyne (Trinité-et-Tobago).

32. La Conférence a adopté par acclamation le projet de déclaration en tant que "Déclaration de Caracas pour une action contre l'apartheid" 6/.

33. La séance de clôture de la Conférence s'est tenue le 18 septembre et a été présidée par M. Manuel Pérez Guerrero (Venezuela). M. Luis Echeverria, ancien président du Mexique, a prononcé une allocution. Le Président de la Conférence a prononcé une déclaration de clôture.

34. La Déclaration de Caracas pour une action contre l'apartheid réaffirme notamment que le mépris de l'opinion mondiale que le régime d'apartheid continue de manifester, les atrocités perpétrées contre la grande majorité du peuple sud-africain, les menaces et les attaques contre la sécurité, l'intégrité territoriale et l'indépendance des Etats voisins ainsi que ses actes répétés d'agression, constitue une menace croissante pour la paix et la sécurité internationales et un grave défi lancé à l'autorité de l'Organisation des Nations Unies. La Conférence a déclaré que l'apartheid était un crime contre l'humanité. Elle a proclamé son entière solidarité avec les peuples opprimés d'Afrique du Sud et de Namibie et les Etats indépendants africains d'Afrique australe. Elle a reconnu que sans l'élimination de l'apartheid, il ne saurait y avoir de stabilité ni de paix en Afrique australe. La Conférence a affirmé le caractère légitime de la lutte du peuple sud-africain pour l'élimination de l'apartheid et la mise en place d'une société non raciale garantissant la jouissance de droits égaux à tous les peuples d'Afrique du Sud, sans distinction de race, de couleur, ou de croyance. Elle a reconnu le droit du peuple opprimé d'Afrique du Sud de choisir ses moyens de lutte. Elle a considéré le régime raciste totalement responsable de la violence répondant à sa brutale répression du mouvement pour la liberté et la justice en Afrique du Sud. La Conférence a demandé au régime sud-africain de mettre fin à sa répression, de libérer les prisonniers politiques, d'abroger l'Unlawful Organization Act et de rechercher, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, une solution pacifique et juste par la voie de négociations avec les dirigeants authentiques de ce peuple opprimé. Elle a prié instamment tous les Etats d'exercer toute leur influence à cette fin. La Conférence a déclaré que, compte tenu de l'intransigeance et du mépris du régime raciste, la communauté internationale doit exercer sur celui-ci des pressions effectives au moyen des sanctions prévues au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies et fournir toute l'aide voulue, humanitaire, éducative, politique ou autre aux victimes de l'apartheid et à leurs mouvements de libération nationale dans leur lutte légitime.

E. Conférence régionale de l'Amérique du Nord pour la lutte contre l'apartheid

35. La Conférence régionale de l'Amérique du Nord pour la lutte contre l'apartheid s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 18 au 21 juin 1984.

36. La Conférence avait pour but de favoriser une action accrue au Canada et aux Etats-Unis pour appuyer les résolutions des Nations Unies qui demandent l'élimination de l'apartheid en Afrique du Sud.

37. Participaient à la Conférence des représentants des gouvernements, les présidents des organes compétents de l'ONU, des représentants des institutions spécialisées, du Mouvement des pays non alignés, de l'Organisation de l'unité africaine, des mouvements de libération de l'Afrique australe [African National Congress d'Afrique du Sud (ANC), Pan Africanist Congress of Azania (PAC) et South West Africa People's Organization (SWAPO)] et un certain nombre de personnalités publiques et de représentants d'organisations religieuses, syndicales, étudiantes, anti-apartheid et d'autres organisations des Etats-Unis et du Canada.

38. L'ordre du jour de la Conférence comportait l'examen de la situation en Afrique du Sud et dans l'ensemble de l'Afrique australe; l'examen des politiques et des mesures adoptées par les Gouvernements d'Amérique du Nord (Etats-Unis et Canada) en ce qui concerne la lutte de libération en Afrique du Sud et les résolutions pertinentes des Nations Unies; l'examen des mesures prises par les autorités à l'échelon provincial, étatique et local, par les organisations non gouvernementales, les institutions et les particuliers, ainsi que l'examen des mesures prises dans le cadre de diverses campagnes et des propositions d'actions supplémentaires.

39. La Conférence a élu le révérend William Howard Jr, ancien président du National Council of Churches of Christ (Etats-Unis), président de la Conférence. Elle a par ailleurs élu Mme Shirley Marsh, M. Charles Yancey, M. Norman Otis Richmond, Mme Laurette Sloan, le révérend Benjamin Chavis et M. Ron Wilkins vice-présidents. Mme Jean Sindab a été élue rapporteur.

40. Les travaux de la Conférence se sont déroulés au cours de séances plénières et de groupes de travail. Lors de la séance d'ouverture de la Conférence, des allocutions ont été prononcées par S. Exc. le Général de Division J. N. Garba, président du Comité spécial des Nations Unies contre l'apartheid; le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar; le sénateur Edward M. Kennedy (Etats-Unis d'Amérique); M. Shridath Ramphal, secrétaire général du Commonwealth; M. Daniel M. Lisulo, S. C., M. C. C., président du Comité politique et juridique du Comité central du parti de l'Union nationale pour l'indépendance de la Zambie et représentant du Président de la Zambie; le colonel Emeka Omerua, ministre de l'information, du développement social, de la jeunesse, des sports et de la culture du Nigéria et représentant du chef de l'Etat nigérian, le révérend Jesse L. Jackson et M. Sam Nujoma, président de la South West Africa People's Organization.

41. Des discours ont été prononcés lors de séances ultérieures par des représentants des organismes des Nations Unies, du Mouvement des pays non alignés, de l'Organisation de l'unité africaine, de l'Organisation de l'unité syndicale africaine, ainsi que par M. Thomas Nkobi (African National Congress d'Afrique du Sud); M. Joseph Mkwanazi (Pan Africanist Congress of Azania); M. Zehdi Labib Terzi (Organisation de libération de la Palestine); M. Andrew Young, maire d'Atlanta (Géorgie); Mme Angela Davis, coprésidente de la National Alliance against Racial and Political Repression; et M. Charles Yancey, conseiller municipal de Boston.

42. Tous les orateurs ont mis l'accent sur la situation critique en Afrique australe et l'importance pour les Gouvernements et peuples du Canada et des Etats-Unis d'Amérique d'agir en faveur de l'élimination de l'apartheid et de la libération de la Namibie conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, et au Programme d'action contre l'apartheid (voir résolution 38/39 B de l'Assemblée générale).

43. Les discussions du Groupe de travail I ont porté sur les échanges et les investissements avec l'Afrique du Sud et sur d'autres aspects économiques. Le Groupe de travail II a traité de la collaboration militaire et nucléaire avec l'Afrique du Sud et de l'embargo pétrolier contre l'Afrique du Sud. L'ordre du jour du Groupe de travail III portait sur le boycottage de l'Afrique du Sud dans les domaines des sports, de la culture, de la consommation et d'autres domaines. Le Groupe de travail IV a débattu de l'assistance aux peuples opprimés d'Afrique du Sud et à leurs mouvements de libération nationale et de l'appui aux Etats de première ligne, tandis que le Groupe de travail V a examiné les actions menées par les syndicats, les organismes religieux, les organisations étudiantes et les autres groupes de soutien.

44. Après que ces questions aient fait l'objet de discussions approfondies, les rapports des groupes de travail ont été présentés lors de la 4ème séance plénière de la Conférence par M. William Booth, président du Groupe de travail I; M. Richard Leonard, rapporteur du Groupe de travail II; M. Franklin Williams, président du Groupe de travail III; M. Gus Newport, maire, président du Groupe de travail IV et Mme Sylvia Hill, président du Groupe de travail V.

45. Lors de la séance de clôture, la Conférence a adopté à l'unanimité une déclaration 7/ dans laquelle les participants ont noté en particulier que "le régime sud-africain intensifie la répression intérieure et mène à l'extérieur une campagne vigoureuse pour donner l'illusion qu'un changement est en cours en Afrique du Sud. En Namibie, l'Afrique du Sud poursuit son occupation illégale et répressive, confortée par de longues années de collaboration politique, militaire et diplomatique de la part de l'Occident". La Conférence a souligné que "la politique 'd'engagement constructif' du Gouvernement Reagan et l'appui continu qu'apportent au régime sud-africain le Canada et certains pays occidentaux sont largement responsables du maintien du système d'apartheid à l'intérieur de l'Afrique du Sud et de l'intensification des opérations sud-africaines de destruction à l'encontre des Etats voisins". Les participants se sont engagés à entreprendre certaines tâches pour isoler le régime d'apartheid et pour s'opposer aux tentatives de certains gouvernements occidentaux visant à légitimer ce régime raciste illégal.

F. Conférence de solidarité arabe avec la lutte de libération en Afrique australe

46. La Conférence de solidarité arabe avec la lutte de libération en Afrique australe a été organisée en collaboration avec la Ligue des Etats arabes et s'est tenue à Tunis (Tunisie) du 7 au 9 août 1984. Plus de 130 participants, y compris des représentants des Etats arabes, des Etats membres du Comité spécial, des Etats de première ligne, des organes des Nations Unies, de la Ligue des Etats arabes, de l'Organisation de l'unité africaine et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales ont participé à la Conférence.

47. L'ordre du jour de la Conférence était le suivant : contribution des gouvernements arabes et des organisations non gouvernementales au renforcement du soutien mondial en faveur de la lutte du peuple d'Afrique du Sud en vue d'éliminer l'apartheid; menace que constitue pour les pays africains et arabes l'alliance entre Israël et l'Afrique du Sud; rôle historique de l'islam dans l'élimination du racisme et de la discrimination raciale; moyens et modalités en vue d'accroître l'assistance politique et matérielle aux mouvements de libération dans leur lutte contre l'apartheid; et mobilisation contre l'apartheid grâce à une campagne de publicité et à des activités connexes.

48. Le Comité spécial était représenté par son président, le général de division J. N. Garba, et par M. Omer Y. Birido (Soudan), M. Bhaskar Mitra (Inde) et M. Alfred Jassnowski (République démocratique allemande).

49. La Conférence a marqué le centième anniversaire de l'occupation étrangère de la Namibie et à cette occasion a adopté par acclamation un projet de résolution.

50. La Conférence a également adopté les résolutions suivantes :

a) Assistance aux peuples opprimés d'Afrique du Sud et de Namibie, à leurs mouvements de libération nationale et aux Etats de première ligne;

b) Les "réformes constitutionnelles" sud-africaines;

c) Responsabilité particulière de la communauté internationale à l'égard des peuples de Namibie, d'Afrique du Sud et de Palestine;

d) Solidarité avec la lutte des femmes en Afrique du Sud et en Namibie.

51. Dans la Déclaration adoptée par acclamation, la Conférence s'est engagée notamment à apporter un soutien accru et régulier à l'heure où la lutte pour la libération de l'Afrique australe entre dans une phase décisive et a affirmé sa solidarité totale avec l'Afrique dans les efforts historiques qu'elle déploie pour libérer le continent de l'oppression colonialiste et raciste. Elle a estimé que le refus systématique opposé par les membres permanents occidentaux du Conseil de sécurité à des sanctions globales et obligatoires contre le régime raciste d'Afrique du Sud permettait au régime de l'apartheid de poursuivre sa politique criminelle. La Conférence a condamné énergiquement l'alliance étroite qui s'est établie entre les régimes racistes de Pretoria et de Tel-Aviv, sur la base d'une même hostilité à toute liberté réelle des peuples africain et arabe 8/.

G. Mesures visant à dénoncer les prétendues "réformes" constitutionnelles en Afrique du Sud

52. Le Comité spécial a condamné, à maintes reprises, les prétendues réformes constitutionnelles en Afrique du Sud visant à maintenir le régime d'apartheid et à saper l'unité du peuple.

53. Le Président du Comité spécial a dénoncé, dans diverses déclarations, la prétendue nouvelle constitution promulguée par le régime raciste d'Afrique du Sud comme étant l'une des tentatives de ce dernier de spolier la majorité africaine, de diviser le peuple opprimé et de renforcer la domination raciste. Il a demandé à la communauté internationale de prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter

l'instauration d'une société démocratique, sans ségrégation raciale, fondée sur le gouvernement par la majorité.

54. En août 1984, le Comité spécial a participé aux réunions du Conseil de sécurité qui a examiné, à la demande du Groupe des Etats d'Afrique, les prétendues "réformes" constitutionnelles en Afrique du Sud, conformément à la résolution 38/11 de l'Assemblée générale.

55. Le 16 août 1984, le Président par intérim du Comité spécial a fait une déclaration lors de la réunion du Conseil de sécurité. Il a dit que le Comité spécial rejetait catégoriquement la tentative du régime d'Afrique du Sud d'imposer un simulacre de constitution au peuple opprimé d'Afrique du Sud.

56. Le Président a dit également que la prétendue nouvelle constitution était un document raciste établi par un petit nombre de personnes qui voulaient l'imposer à l'écrasante majorité de la population du pays. Il a ajouté : "C'est un dispositif abominable qui sépare les Noirs en fonction de critères raciaux et prive la majorité écrasante de la population de ses droits de l'homme et de ses libertés fondamentales au lieu de viser l'égalité, la justice et la liberté pour tous. C'est une supercherie qui entraînera inévitablement un conflit violent et des troubles civils."

57. Le Président par intérim a souligné le fait qu'en Afrique du Sud, l'écrasante majorité des personnes dites "Métis" et des personnes d'origine asiatique avaient décidé de boycotter ces élections frauduleuses. L'histoire de la lutte contre l'apartheid était marquée par la solidarité profonde qui unissait la majorité africaine et les "Métis" et personnes d'origine asiatique. Ce dernier complot du régime ne réussirait pas à rompre cette unité qui s'était forgée au coeur même de la lutte. Le régime d'apartheid continuait de faire peser une menace sur la paix et la stabilité de la région de l'Afrique australe ainsi que sur la paix et la sécurité internationales, a-t-il ajouté. Tant que l'apartheid se maintiendrait, il n'y aurait ni paix ni stabilité dans le monde.

58. Au cours de son voyage en Inde, le Président a rendu hommage, dans une déclaration publiée le 28 août 1984, aux communautés métisses et indiennes d'Afrique du Sud pour avoir boycotté les élections aux chambres créées selon des critères raciaux, en vertu de la nouvelle constitution raciste. Il a déclaré notamment : "En boycottant ces simulacres d'élection aux chambres racistes d'un pseudo-parlement, en dépit de toutes les tentatives d'intimidation et de séduction des racistes, les personnes dites 'Métis' et les personnes d'origine indienne ont manifesté leur haine du régime d'apartheid et montré leur ferme attachement aux principes non racistes. Ils ont rejeté catégoriquement, comme l'a fait la population africaine autochtone, la constitution raciste. Ils ont donné une leçon aux alliés cyniques du régime d'apartheid en Occident, qui prétendaient que les élections racistes étaient un pas dans la bonne direction."

H. Activités contre l'apartheid dans les sports

1. Audition sur le boycottage de l'Afrique du Sud dans le domaine des sports

59. A sa 541ème séance, tenue le 3 avril 1984, le Comité spécial a procédé à une audition concernant le boycottage de l'Afrique du Sud dans le domaine des sports 9/. Des déclarations ont été faites par M. Paul Stephenson, président de la

British Black Standing Conference against Apartheid Sport; M. Sam Ramsamy, président du South African Non-Racial Olympic Committee; et M. Abdul S. Minty au nom du British Anti-Apartheid Movement.

60. Les participants ont demandé instamment aux gouvernements et aux organisations sportives de décourager les contacts sportifs avec l'Afrique du Sud. Ils ont mentionné en particulier que l'English Rugby Football Union avait l'intention d'envoyer une équipe en tournée en Afrique du Sud en mai et juin 1984. Ils ont souligné que cette tournée constituerait une violation des résolutions des Nations Unies, de l'Accord de Gleneagles conclu par les Etats du Commonwealth et du code de conduite adopté par la Commonwealth Games Federation en 1982, en même temps qu'un affront à tous ceux qui luttent pour l'élimination de l'apartheid.

2. Audition de personnalités africaines du monde des sports

61. A sa 545^{ème} séance, tenue le 12 juin 1984, le Comité spécial a entendu des personnalités africaines du monde des sports. Des déclarations ont été faites par M. Sam Ramsamy, président du South African Non-Racial Olympic Committee; M. Abraham Ordia, président honoraire du Conseil supérieur des sports en Afrique; M. Fekrou Kidane, rédacteur en chef de Continental Sports; M. Ydnekatchev Tessema, président de l'Union des confédérations africaines sportives et des confédérations africaines de football; M. Anani Matthia, président de l'Association des comités nationaux olympiques d'Afrique; et M. Amadou Lamine Ba, secrétaire général des trois confédérations sportives africaines 10/.

62. Les consultations avec ces personnalités éminentes du monde des sports ont permis de jeter les bases d'une campagne plus vigoureuse contre la collaboration avec l'apartheid dans le domaine des sports.

3. Liste des contacts sportifs avec l'Afrique du Sud, 1er juillet-1er décembre 1983

63. Conformément à une décision prise en 1980, le Comité spécial contre l'apartheid publie deux fois par an une liste des contacts sportifs avec l'Afrique du Sud. Au cours de la période à l'examen, il a publié une liste couvrant la période du 1er juillet au 31 décembre 1983.

64. Comme les précédentes, cette liste énumère les échanges sportifs qui ont eu lieu avec l'Afrique du Sud, classés suivant le code numérique correspondant à chaque sport, et les noms des sportifs et sportives, classés par pays, qui ont participé à des rencontres sportives en Afrique du Sud.

65. Cette liste montrait que l'on progressait vers l'isolement total de l'Afrique du Sud dans le domaine des sports au plan international. Toutefois, les progrès étaient lents dans le domaine du sport professionnel et plusieurs sportifs et sportives étaient encore attirés en Afrique du Sud par l'appât de gains financiers importants. Si l'Afrique du Sud était exclue des rencontres sportives internationales (pour le sport amateur comme pour le sport professionnel) dans plus de 80 p. 100 des pays du monde, quelques pays continuaient néanmoins à collaborer avec l'apartheid dans le domaine des sports.

I. Activités contre l'apartheid dans le domaine culturel

1. Auditions sur le boycottage de l'Afrique du Sud dans le domaine culturel

66. A sa 534^{ème} séance, tenue le 13 février 1984, le Comité spécial a procédé à des auditions sur le boycottage de l'Afrique du Sud dans le domaine culturel.

67. Sur l'invitation du Président, les invités spéciaux suivants ont fait des déclarations : M. Howard Manning [bureau d'avocats conseils Manning and Hart-Nibbrig (Etats-Unis)]; M. Adeyemi Bandele [National Black United Front (Etats-Unis)]; M. Paul Irish (American Committee on Africa); M. Elombe Brath (Patrice Lumumba Coalition); M. Gordon Molyneux [American South African People's Friendship Association (Etats-Unis)]; M. Norman Otis Richmond [journal Contrast (Canada)]; M. Dick Griffey [Solar Records (Canada)]; M. Kwame Toure [All-African People's Revolutionary Party (Etats-Unis)]; Mme Ingeborg Wick (Mouvements anti-Apartheid de la République fédérale d'Allemagne et de Berlin-Ouest); Mme Kate Clark (British Anti-Apartheid Movement); M. Jean-Pierre Richard [Mouvement français de lutte contre l'apartheid (COA)]; M. Francesco Mascini (Comité néerlandais sur l'Afrique australe); Mme Charlayne Haynes (Foundation for Community of Artists); Mme Thandeka Gcabashe (American Friends Service Committee); M. Bob Law [Black Radio Advisory Council (Etats-Unis)]; Mme Yola Grant (Canadians Concerned about Southern Africa); et M. Randall Robinson, directeur général de Transafrica (Etats-Unis) 11/.

68. Dans le cadre de la campagne pour le boycottage culturel de l'Afrique du Sud, demandé dans un certain nombre de résolutions de l'Assemblée générale, les auditions ont permis de réunir d'éminentes personnalités du monde culturel et des responsables de groupes actifs dans la lutte contre l'apartheid, pour les consulter sur les campagnes qu'ils ont organisées et entendre leurs suggestions quant aux moyens d'en élargir la portée. Les participants ont souligné que de nombreux artistes rejetaient les offres lucratives qui leur étaient faites par le régime raciste pour se produire en Afrique du Sud, et qu'ils agissaient ainsi par solidarité avec le peuple opprimé d'Afrique du Sud, qui continuait de subir le joug de la politique inhumaine de l'apartheid. Ils ont ajouté que, de son côté, le régime sud-africain avait entrepris une campagne mondiale de propagande pour tromper l'opinion publique au sujet des pseudo-"réformes" du système. Ils ont révélé que ces "réformes" n'étaient qu'une vaste supercherie et ont appelé au renforcement du boycottage culturel contre l'Afrique du Sud. Ils ont précisé que de nombreux artistes qui s'étaient produits en Afrique du Sud avaient déclaré qu'ils ne collaboreraient plus avec le régime d'apartheid et participaient maintenant activement au boycottage de l'Afrique du Sud.

2. Liste des artistes, acteurs et autres qui se sont produits en Afrique du Sud

69. Le Comité spécial a publié le 26 octobre 1983 une liste des acteurs, artistes et autres qui se sont produits en Afrique du Sud, afin de permettre aux gouvernements, organisations et particuliers défendant la cause de la liberté en Afrique du Sud de prendre des mesures appropriées. Cette première liste d'artistes, acteurs et autres qui se sont produits en Afrique du Sud sous le régime d'apartheid depuis le début de 1981 est publiée dans le cadre de la campagne pour le boycottage culturel de l'Afrique du Sud réclamé dans un certain nombre de résolutions de l'Assemblée générale.

70. Le Comité spécial a l'intention de maintenir cette liste à jour et de publier régulièrement des suppléments. Les noms des personnes qui s'engagent à ne plus avoir de contacts culturels avec l'Afrique du Sud seraient supprimés dans les listes ultérieures.

3. Autres activités

71. L'attention du Comité spécial a été appelée sur le colloque organisé par l'American Museum of Natural History à New York du 6 au 10 avril sur le thème : "Nos ancêtres : quatre millions d'années d'histoire de l'humanité" avec la participation de l'Afrique du Sud. Le Comité spécial a fait part de sa préoccupation à l'American Museum of Natural History, ainsi qu'aux pays participant au colloque.

J. Activités concernant les femmes et les enfants vivant sous le régime d'apartheid

72. Le Comité spécial et son équipe spéciale pour les femmes et les enfants vivant sous le régime d'apartheid ont continué à s'intéresser tout particulièrement aux épreuves subies par les femmes et les enfants en Afrique du Sud.

1. Célébration de l'Année de la femme sud-africaine

73. A sa séance tenue le 6 janvier 1984, le Comité spécial a approuvé dans une déclaration la célébration de 1984 comme l'Année de la femme sud-africaine, conformément à la proposition faite par l'African National Congress d'Afrique du Sud.

74. Dans sa déclaration, le Comité spécial a souligné qu'il avait appelé l'attention sur la résistance résolue et héroïque des femmes noires contre l'apartheid et qu'il avait contribué à faire connaître leurs souffrances. Il a exprimé l'espoir que la célébration de l'Année de la femme sud-africaine déboucherait sur un soutien plus large aux femmes opprimées d'Afrique du Sud et de Namibie et à leurs mouvements de libération nationale et sur une solidarité accrue avec leur lutte. Il a également prié instamment tous les gouvernements, organisations et moyens d'information de mettre en oeuvre à cet effet des programmes concrets.

2. Séance solennelle du Comité spécial pour commémorer le trentième anniversaire de la fondation de la Fédération des femmes sud-africaines

75. Pour célébrer l'Année de la femme sud-africaine, le Comité spécial a tenu une séance solennelle le 17 avril, à l'occasion du trentième anniversaire de la fondation de la Fédération des femmes sud-africaines.

76. Sur l'invitation du Président, des déclarations ont été faites par Mme Gertrude Shope, responsable de la section féminine de l'African National Congress, par Mme Joyce Sifuba, coordinatrice en chef de l'aile féminine du Pan Africanist Congress of Azania, ainsi que Mme Vinnie Burrows (Fédération démocratique internationale des femmes); Mme Elizabeth Fehrer (Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté); Mme Rhonda Littlefair (Women's Committee of St. John's Episcopal Church, Yonkers, New York); Mme Joan P. Horton (Westchester Black Women's Political Caucus) et Mme Fatima Meer, responsable féminine en Afrique

du Sud. Les observateurs de l'Organisation de libération de la Palestine et de la South West Africa People's Organization ont aussi fait des déclarations.

77. Les participants ont appelé l'attention sur l'oppression particulièrement cruelle dont sont victimes les femmes noires sous le régime inhumain de l'apartheid. Ils ont souligné que les femmes noires avaient eu le plus à souffrir des lois relatives aux laissez-passer, de la politique de bantoustans, du déracinement forcé de millions d'Africains et des nombreuses lois et réglementations visant à raffermir les bases de la discrimination raciale. Ils ont expliqué que les femmes noires constituaient la grande majorité des travailleurs domestiques, qui étaient privés de tous droits syndicaux et soumis à une exploitation éhontée et à des conditions de vie humiliantes. Ils ont ajouté que les femmes et les enfants avaient également été les victimes des raids criminels perpétrés par les forces armées sud-africaines contre les réfugiés dans les pays voisins. A ce sujet, ils ont rendu hommage à la lutte héroïque menée par les femmes d'Afrique du Sud contre l'odieux système d'apartheid qui institutionnalise la discrimination raciale, l'oppression et l'exploitation.

78. Dans sa déclaration, le Président a souligné que les femmes d'Afrique du Sud - en tant qu'épouses, mères, travailleuses et opposantes résolues de l'apartheid - pouvaient jouer un rôle capital dans l'élimination de l'apartheid. En leur apportant un appui constant et efficace, la communauté internationale accélérerait l'instauration d'une société libre et non raciale en Afrique du Sud.

3. Mission de responsables féminines en Asie

79. Le Comité spécial a envoyé une délégation de responsables féminines au Japon, en Australie, en Nouvelle-Zélande, à Singapour, en Thaïlande et en Inde pour sensibiliser l'opinion publique à la situation pénible des femmes et des enfants sous le régime d'apartheid et à la nécessité d'accroître l'aide qui leur est accordée.

80. La délégation s'est rendue dans six pays du 24 août au 19 septembre 1984. C'était la première mission de responsables féminines envoyée par le Comité spécial en Asie et dans la région du Pacifique. Deux délégations analogues se sont rendues dans plusieurs pays européens et en Tunisie en 1983. Le Comité spécial a décidé d'envoyer des délégations de responsables féminines dans diverses régions, conformément à une recommandation faite par la Conférence internationale sur les femmes et l'apartheid, qui s'est tenue à Bruxelles en mai 1982, et aux résolutions 35/206 N du 16 décembre 1980 et 36/172 K du 17 décembre 1981 de l'Assemblée générale.

81. La délégation était dirigée par M. Naome Nhwatiwa, ministre adjoint de l'information, des postes et télécommunications du Zimbabwe. La délégation comprenait également M. Abdelmahmoud A. Mohamed (Soudan), président du Groupe d'étude du Comité spécial sur les femmes et les enfants; Mme Lily Monze (Zambie), secrétaire politique des provinces, qui s'est jointe à la délégation à Singapour; Mme Susan Nancy Gordon, membre de la Mission permanente de Trinité-et-Tobago auprès de l'Organisation des Nations Unies; Mme Cecilia B. Rebong, membre de la mission permanente des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies; et Mme Elizabeth Sibeko, membre du Pan Africanist Congress of Azania. La délégation était accompagnée de trois fonctionnaires du Centre contre l'apartheid.

82. Dans chaque pays, la délégation s'est entretenue avec les hauts responsables du Ministère des affaires étrangères. Dans certains pays, elle s'est entretenue également avec les ministres ou de hauts responsables des ministères chargés des questions relatives aux femmes ou de la protection sociale. En Nouvelle-Zélande, la délégation a été reçue par M. David Lange, premier ministre et ministre des affaires étrangères, à qui la délégation a exprimé ses remerciements pour les mesures prises par le nouveau Gouvernement néo-zélandais contre le régime d'apartheid. En Thaïlande, la délégation s'est entretenue avec le vice-premier ministre, M. Bhichai Rattakul. Au Japon, la délégation a exprimé sa préoccupation devant le fait que certains députés avaient pris récemment l'initiative d'établir des relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud. Les hauts fonctionnaires du Ministère des affaires étrangères ont affirmé à la délégation que le Gouvernement japonais n'en avait nullement l'intention.

83. La délégation s'est entretenue également avec des organisations non gouvernementales dans chaque pays, notamment avec des organisations féminines et des groupes anti-apartheid. Elle a répondu aux questions et a participé à des échanges de vues sur les mesures à prendre à l'avenir pour lutter contre l'apartheid. Les récents changements constitutionnels en Afrique du Sud et les efforts déployés par le régime d'apartheid pour déstabiliser les Etats de première ligne figuraient parmi les principales questions débattues.

84. Dans tous les pays, la délégation a tenu des conférences de presse ou a donné des interviews à la presse, notamment aux journaux ainsi qu'aux réseaux de radio ou de télévision.

85. Chaque fois, la délégation a expliqué l'objet de la mission, répondu aux questions et lancé un appel aux gouvernements et aux peuples pour qu'ils contribuent aux actions contre l'apartheid. Elle a présenté, lorsqu'elle l'a jugé utile, les projets d'assistance aux femmes et aux enfants opprimés vivant sous le régime d'apartheid, et a reçu l'assurance que ces projets feraient l'objet d'un examen minutieux.

86. Dans chaque pays, les organes de presse ont rendu compte des activités de la délégation. L'opinion publique s'est montrée très désireuse d'obtenir davantage de renseignements sur la situation pénible des femmes et des enfants sous le régime d'apartheid et sur les effets néfastes de l'apartheid en général.

K. Campagne contre la répression et pour la libération de tous les prisonniers politiques en Afrique du Sud

87. Au cours de la période à l'étude, le Comité spécial a consacré une attention particulière à la répression continue contre les opposants de l'apartheid en Afrique du Sud et à la campagne pour la libération de tous les prisonniers politiques. Il a intensifié ses efforts pour donner plus d'ampleur à la campagne pour la libération de Nelson Mandela et de tous les autres prisonniers politiques en Afrique du Sud, et pour mettre fin à la répression contre les opposants de l'apartheid.

88. Lors d'une réunion qui s'est tenue le 12 juin 1984, le Président du Comité spécial a déclaré :

"Il y aura 20 ans aujourd'hui que Nelson Mandela et d'autres dirigeants ont été condamnés en Afrique du Sud à la prison à vie en raison de leur lutte contre l'apartheid et en faveur d'une société non raciale. Nelson Mandela a dit qu'aucun chemin de la liberté n'était aisé. Les embûches et les revers existeront toujours. Toutefois, Nelson Mandela était pareillement convaincu du triomphe de la liberté. Nous partageons cette foi avec le peuple opprimé d'Afrique du Sud tout comme le font de nombreux gouvernements et des centaines de millions de personnes dans le monde entier."

89. Le 24 février, le Comité spécial a appris avec une profonde indignation la condamnation d'Albertina Sisulu, ancien membre exécutif de la Fédération des femmes sud-africaines qui a été frappée d'interdiction et l'un des trois présidents du Front démocratique uni, à quatre ans de prison pour avoir chanté des chants de liberté et avoir donné son appui à l'African National Congress (ANC) aux obsèques de certains membres de l'ANC et d'activistes syndicaux en avril et juin 1983. Albertina Sisulu est la femme de Walter Sisulu, dirigeant de l'ANC, qui est actuellement emprisonné à vie dans la prison de Poolsmoor au Cap. Elle est âgée de 66 ans et mère de cinq enfants. Elle a fait l'objet de mesures d'interdiction pendant plus de 18 ans, et a été détenue et mise en prison plusieurs fois.

90. Le 29 février 1984, le Président du Comité spécial a dénoncé, dans une déclaration, la condamnation de Mme Sisulu pour son opposition à l'apartheid. Il a fait remarquer que cette condamnation était intervenue lorsque la communauté internationale célébrait l'Année de la femme sud-africaine en hommage à la lutte héroïque que mènent les femmes africaines contre l'apartheid. Il a ajouté que cette condamnation prouvait également la cruauté du régime d'apartheid et sa volonté de réduire au silence et d'anéantir toute opposition pacifique à son système institutionnalisé de discrimination raciale.

91. Le célèbre groupe multiracial britannique de musique populaire, the Special AKA, a sorti, le 9 mars 1984, un disque consacré à Nelson Mandela. Le Président, au nom du Comité spécial, a adressé une lettre de remerciements sincères au groupe AKA ainsi qu'à tous ceux qui ont collaboré à la production de ce disque en hommage à ce grand homme de notre époque.

92. Le Comité spécial a noté que les prisonniers politiques condamnés à la prison à vie qui étaient détenus à Robben Island depuis le plus longtemps étaient six membres du Pan Africanist Congress of Azania : Samuel Chibane, Dimake Malepe, Jeff Masemula, Issac Mthimunye, John Nkosi et Philemon Tefu. Le Président du Comité spécial a demandé leur libération dans de nombreuses déclarations et le Comité s'est efforcé, dans le cadre de son programme de travail pour 1984, d'attirer l'attention sur le sort des six membres du Pan Africanist Congress of Azania.

L. Missions du Président auprès des gouvernements

93. Au cours de l'année écoulée, le Président a eu des consultations avec un certain nombre de gouvernements pour leur faire part de l'inquiétude du Comité spécial devant l'évolution récente de la situation en Afrique australe et pour souligner la nécessité d'intensifier les activités contre l'apartheid.

94. Le 4 avril 1984, il s'est entretenu avec le Premier Ministre suédois, M. Olof Palme, qui lui a assuré que la Suède fournirait toute l'assistance nécessaire à ceux qui participaient à la lutte légitime contre l'apartheid ainsi qu'aux Etats de première ligne.

95. En avril 1984 également, au cours d'une mission au Royaume-Uni, il s'est entretenu avec le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et du Commonwealth, sir Gregory Home, et lui a fait part de l'opinion du Comité spécial selon laquelle l'apartheid était la cause première de tous les problèmes en Afrique australe.
96. En mai 1984, il s'est rendu à Washington D.C. où il a eu d'utiles entretiens avec le Sous-Secrétaire d'Etat aux affaires africaines, M. Chester Crocker, au sujet de la situation actuelle en Afrique australe.
97. Lors de son séjour à Paris du 21 au 23 mai 1984, le Président s'est entretenu avec M. Claude Cheysson, ministre français des relations extérieures, qui l'a assuré de la coopération de son gouvernement dans la lutte contre l'apartheid.
98. Le Président s'est également rendu en mission à Rome (Italie) et au Vatican, les 6 et 7 juillet. A Rome, il a eu un entretien utile avec l'ambassadeur Bruno Bottai, directeur général aux affaires politiques du Ministère des affaires étrangères.
99. Le 7 juillet 1984, le Président a été reçu en audience au Vatican par Sa Sainteté le pape Jean-Paul II. Celui-ci a prêté la plus grande attention à la présentation faite par le Président et lui a remis un message spécial faisant état de sa préoccupation devant les injustices commises en Afrique du Sud.
100. Du 28 au 30 août 1984, le Président s'est rendu en Inde où il a tenu des consultations avec le gouvernement et le Premier Ministre, Mme Indira Gandhi, présidente du Mouvement des pays non alignés, sur la situation qui règne actuellement en Afrique australe.
101. Le 30 août, le Président s'est entretenu avec Mme Indira Gandhi, premier ministre de l'Inde et présidente du Mouvement des pays non alignés, de la situation en Afrique australe et des travaux du Comité spécial.
102. Le Président s'était entretenu auparavant avec M. G. Parthasarathy, président du Comité de planification des politiques du Ministère indien des affaires étrangères, et avec de hauts responsables de ce ministère, dirigés par M. J. S. Teja, secrétaire adjoint. Il a, en outre, fait une déclaration au cours d'une réunion des chefs des missions diplomatiques africaines et a assisté à une réception donnée en son honneur par ces derniers.
103. Le 29 août, le Président a déclaré, au India International Centre, que la situation qui régnait en Afrique australe était extrêmement grave, en raison des crimes perpétrés par le régime d'apartheid en Afrique du Sud et du fait que les grandes puissances occidentales lui avaient laissé le champ libre. Il a ajouté :
- "au lieu d'assister aux progrès de la liberté, on assiste à une offensive raciste visant non seulement à maintenir le régime d'apartheid, mais aussi à saper la liberté chèrement gagnée des Etats africains indépendants. Il faut accroître l'aide, sous toutes ses formes et en provenance de toutes les régions du monde, à la lutte de libération en Afrique australe, et user de l'influence des gouvernements et des organisations qui se sont engagés à combattre l'apartheid pour contrecarrer les manoeuvres à courtes vues et dangereuses de certaines puissances occidentales en faveur du régime d'apartheid."

104. Le 30 août 1984, le Président a donné une conférence de presse.

M. Assistance au peuple opprimé d'Afrique du Sud
et à ses mouvements de libération nationale

105. A maintes reprises, le Comité spécial a lancé un appel en faveur d'une assistance accrue au peuple opprimé d'Afrique du Sud et aux mouvements de libération sud-africains reconnus par l'Organisation de l'unité africaine et par l'Organisation des Nations Unies. Devant l'intensification de la répression en Afrique du Sud et les considérables progrès de la résistance opposée par le peuple, il a mis l'accent sur la nécessité d'apporter toute l'assistance possible - politique, morale, humanitaire, pédagogique, matérielle et autre. Il a exprimé sa satisfaction à de nombreux gouvernements, organisations et particuliers qui ont contribué à cette assistance, apportée soit directement aux mouvements de libération eux-mêmes ou à l'Organisation des Nations Unies et à d'autres fonds. Le Comité spécial est également resté en contact avec d'autres organismes des Nations Unies et avec des organisations non gouvernementales qui prêtent leur assistance aux victimes de l'apartheid.

106. Le 6 avril 1984, le Comité spécial s'est réuni à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire du Pan Africanist Congress d'Azanie (PAC) 12/. Le Président du Comité spécial a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle prête toute l'assistance possible au peuple opprimé d'Afrique du Sud. Il a rendu hommage à tous les combattants de la liberté sud-africains qui ont sacrifié leur vie à ce très noble objectif qu'est la liberté de leur pays. Il a souhaité au peuple opprimé d'Afrique du Sud et à ses mouvements de libération tous les succès possibles dans leur lutte légitime contre les maux de l'apartheid.

N. Renforcement des actions publiques contre l'apartheid

107. Le Comité spécial a continué d'encourager la lutte internationale la plus large possible contre l'apartheid, en application des résolutions de l'Assemblée générale. Il a particulièrement prêté attention au renforcement des actions publiques menées par les syndicats, la jeunesse et les étudiants, ainsi que par les autres organisations qui participent à la lutte contre l'apartheid.

108. Le Comité spécial a également participé à de nombreux séminaires, conférences et réunions organisés par diverses organisations non gouvernementales, internationales et nationales. Le Président a adressé plusieurs messages à des conférences et à l'occasion d'autres événements. Le Comité spécial a également donné une assistance financière à un certain nombre de conférences internationales organisées en collaboration avec lui.

1. Consultations avec la délégation du Conseil mondial de la paix

109. A sa 532ème séance, le 9 novembre 1983, le Comité spécial a eu des consultations avec la délégation du Conseil mondial de la paix. Sur l'invitation du Président, les membres suivants de la délégation ont fait des déclarations :
M. Romesh Chandra, président du Conseil mondial de la paix;
Mme Jeanne Martin-Cisse, ministre des affaires sociales de la Guinée et ancien président du Comité spécial; M. James Lamond, membre du Parlement britannique; et
Mme Karen Talbot, membre de la délégation du Conseil mondial de la paix.

110. Les représentants du Conseil mondial de la paix ont fait remarquer que le régime d'apartheid avait survécu grâce à la collaboration que lui apportaient les Etats-Unis et Israël, et que les efforts en vue de mobiliser l'opinion publique mondiale contre cette collaboration devaient donc être renforcés. En conséquence le Conseil mondial de la paix appuyait le rapport et les projets de résolutions pertinentes du Comité spécial présentés à l'Assemblée générale. Il avait lancé un appel pour que l'assistance aux mouvements de libération en lutte en Afrique australe soit intensifiée. Le régime d'apartheid était illégal tout autant que sa "nouvelle constitution". Le Conseil mondial de la paix condamnait la poursuite de l'occupation de la Namibie par ce régime ainsi que ses actes d'agression et de déstabilisation à l'encontre de l'Angola et des autres pays africains. L'appel mondial en faveur des sanctions n'avait pas été entendu en raison des votes émis par les Etats-Unis d'Amérique et par le Royaume-Uni au Conseil de sécurité. De ce fait, le régime constituait toujours une menace à la paix et la sécurité internationales. Le Conseil mondial de la paix appuyait le programme de travail du Comité spécial pour 1984 et assurait celui-ci de son entière collaboration.

2. Colloque interconfessionnel sur l'apartheid

111. Le Colloque interconfessionnel sur l'apartheid - première réunion de représentants des principales religions du monde convoqués pour arrêter une position commune contre l'apartheid - a été organisé par le très révérend Trevor Huddleston, en coopération avec le Comité spécial contre l'apartheid. Il s'est tenu à Londres (Royaume-Uni) du 5 au 8 mars 1984.

112. Y ont participé des théologiens et des personnalités de premier plan représentant les religions bouddhiste, chrétienne, hindoue, juive, musulmane, sikh et les religions traditionnelles. Des personnalités venues d'Afrique du Sud et de Namibie ont apporté leur témoignage sur la situation actuelle en Afrique du Sud.

113. A la session d'ouverture du Colloque, ont pris la parole les représentants venus d'Afrique du Sud et de Namibie; l'archevêque Huddleston; l'ambassadeur Serge Elie Charles, représentant du Comité spécial contre l'apartheid; M. Enuqa S. Reddy, sous-secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies; et l'imam Jamal Suleman du Centre culturel islamique de la Mosquée de Regent's Park, à Londres.

114. Les participants ont ensuite eu des discussions sur la signification de l'apartheid, sur la façon dont les religions appréhendent les droits de l'homme et le racisme, et sur la réaction des religions face à l'apartheid, et ils ont adopté à l'unanimité une déclaration 13/.

3. Consultations avec les mouvements anti-apartheid

115. La délégation du Comité spécial qui s'est rendue en mission à Londres les 9 et 10 janvier 1984 afin de participer à la cérémonie de la proclamation par le Conseil du Grand Londres d'une déclaration contre l'apartheid faisant du Grand Londres une zone d'où est banni l'apartheid, a ensuite tenu un certain nombre de consultations. Elle s'est entretenue avec des membres du British Anti-Apartheid Movement et a été reçue par le maire et les conseillers de la circonscription de Camden, qui ont changé le nom de la rue où se trouve le bureau du mouvement et lui ont donné le nom de "Mandela Street". Cette délégation a également tenu des réunions avec des dirigeants des organisations britanniques qui s'opposent

activement à l'apartheid et avec de hauts fonctionnaires du Commonwealth et les hauts commissaires des Etats de première ligne.

116. Le 2 mars 1984, M. Mohamed Sahnoun (Algérie) a pris la parole lors d'une conférence de presse organisée par le British Anti-Apartheid Movement à Londres et a eu des consultations avec M. J. Slater, secrétaire général du Syndicat national des marins qui est également à la tête des "syndicats maritimes contre l'apartheid".

117. En avril 1984, le Président a pris la parole devant d'importants groupes d'étudiants à Cambridge dans le Massachusetts et à l'Université Stanford, en Californie, et il a participé à une série de réunions avec un certain nombre de groupes anti-apartheid dans la région de New York.

118. Au cours de son séjour à Paris du 21 au 23 mai 1984, il a également eu d'utiles consultations avec les trois principales organisations anti-apartheid françaises.

119. Au cours de la conférence marquant le vingt-cinquième anniversaire du British Anti-Apartheid Movement, le Président s'est entretenu avec l'archevêque Trevor Huddleston et avec M. Bob Hughes, M. P., qui sont respectivement président honoraire et président du British Anti-Apartheid movement. Il a également eu des consultations avec de nombreux mouvements anti-apartheid venus des pays suivants : Australie, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Finlande, Irlande, Norvège, Pays-Bas et Suisse.

120. Le 25 juin 1984, le Président a été reçu par le chef du Greater London Council, M. Ken Livingstone, et d'autres membres du Conseil. Le 26 juin, il s'est rendu à Cardiff pour y avoir des consultations avec le Mouvement anti-apartheid gallois qui a donné son appui à de nombreuses campagnes contre l'apartheid. Il s'est également entretenu avec des représentants de l'Association galloise pour les Nations Unies. Le 27 juin 1984, il s'est rendu à Sheffield puis à Leeds pour y avoir des consultations avec les conseils municipaux de ces deux villes; il s'est entretenu avec de nombreux dirigeants et s'est adressé aux médias.

121. Au cours de sa mission à Rome du 6 au 8 juillet 1984, le Président a eu des entretiens fructueux avec les dirigeants de groupes anti-apartheid. Au cours de ces entretiens, M. G. Soncini, coordonnateur du Comité national de solidarité avec les peuples d'Afrique australe et membre du gouvernement local de la ville de Reggio Emilia, a fait au Président un compte rendu détaillé des travaux des groupes et l'a invité à se rendre à Reggio Emilia.

4. Conférence internationale des organisations non gouvernementales en faveur de l'indépendance de la Namibie et de l'élimination de l'apartheid

122. Une conférence internationale en faveur de l'indépendance de la Namibie et de l'élimination de l'apartheid a été organisée à Genève du 2 au 5 juillet 1984 par le Sous-Comité des organisations non gouvernementales sur le racisme, la discrimination raciale, l'apartheid et la décolonisation en collaboration avec le Comité spécial contre l'apartheid et le Conseil des Nations Unies pour la Namibie. Des organisations anti-apartheid et de solidarité venant de nombreux pays d'Europe, des mouvements de libération d'Afrique du Sud et de Namibie ainsi que des représentants des Etats Membres des Nations Unies en poste à Genève ont participé à la Conférence.

123. La Conférence a adopté deux déclarations, l'une portant sur l'apartheid en Afrique du Sud et l'autre sur la Namibie. La Déclaration sur l'Afrique du Sud a condamné les pays occidentaux qui collaborent avec l'Afrique du Sud, notamment les gouvernements et les dirigeants qui ont invité le premier ministre P. W. Botha lors de son voyage en Europe occidentale. La Déclaration sur la Namibie a lancé un appel à tous les gouvernements, organisations et particuliers progressistes et épris de paix pour qu'ils intensifient leurs efforts de soutien au peuple namibien, sous la direction de la SWAPO, seul représentant authentique du peuple namibien, dans la juste lutte qu'il mène pour la libération nationale.

5. Autres activités

124. Le Comité spécial contre l'apartheid a suivi avec un grand intérêt et une profonde satisfaction les initiatives prises par des villes de nombreux pays pour manifester leur horreur de l'apartheid et leur appui aux peuples opprimés d'Afrique du Sud et de Namibie dans la juste lutte qu'ils mènent pour la liberté. De nombreuses villes dans des pays africains, non-alignés, socialistes et autres, ont pris des mesures énergiques visant à isoler totalement l'Afrique du Sud. Certaines villes des pays occidentaux ont fait de même lorsque le mouvement de boycottage de l'Afrique du Sud a été lancé en 1959. Le Comité spécial a vivement encouragé les villes à prendre des mesures contre l'apartheid et s'est félicité des mesures déjà prises.

125. A cet égard, le 21 mars 1984, lors de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le Comité spécial a lancé un appel aux villes du monde entier pour qu'elles intensifient leurs activités contre l'apartheid compte tenu de la situation critique qui règne actuellement en Afrique australe et dans le cadre de la deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale 14/.

0. Séminaire sur le statut juridique du régime sud-africain et les autres aspects juridiques de la lutte contre l'apartheid

126. Ce séminaire international a été organisé par le Comité spécial contre l'apartheid, en collaboration avec le Gouvernement nigérian, en vue d'examiner les incidences juridiques, internationales et nationales, de la situation en Afrique du Sud du fait de la politique d'apartheid que mène le régime sud-africain, notamment le statut juridique du régime d'apartheid en Afrique du Sud au regard du droit international, et la nécessité de mettre au point des stratégies d'action juridique et politique concertée contre le régime d'apartheid. Ce séminaire s'est tenu à Lagos du 13 au 16 août 1984.

127. Les points suivants étaient inscrits à l'ordre du jour du séminaire : statut juridique du régime d'apartheid d'Afrique du Sud; autodétermination du peuple d'Afrique du Sud; apartheid, crime contre l'humanité; instruments internationaux ayant trait à la question de l'apartheid; agression contre des Etats voisins; et activités contre le régime d'apartheid.

128. Ont assisté au séminaire, sur l'invitation du Comité spécial et du Gouvernement nigérian, un certain nombre de juristes internationaux éminents, des organes juridiques internationaux, régionaux et nationaux; des mouvements anti-apartheid et d'autres organisations pertinentes, ainsi que des organes de l'Organisation des Nations Unies; et d'autres organisations intergouvernementales

et des mouvements de libération de l'Afrique du Sud et de la Namibie. Plus de 90 personnes ont participé au séminaire.

129. Le Comité spécial était représenté par son Président, le général de division J. N. Garba, et par M. James Victor Gbeho (Ghana), M. Reynaldo O. Arcilla (Philippines), M. Jorge Bayona (Pérou), M. Ibrahima Khalil Toure (Guinée), M. Istvan Zsohar (Hongrie) et M. Kennedy Apoe (Nigéria).

130. Le séminaire a adopté à l'unanimité une déclaration qui reconnaissait que, compte tenu de l'évolution actuelle de la situation en Afrique australe, il était impérieux que la communauté internationale comprenne l'urgente nécessité de prendre des mesures en vertu du droit international face à une situation qui constitue l'une des plus graves menaces à la paix et la sécurité internationales 15/.

P. Célébration de journées internationales

131. Comme les années précédentes, le Comité spécial a tenu des séances solennelles pour célébrer la Journée de solidarité avec les prisonniers politiques sud-africains (11 octobre 1983), la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale (21 mars 1984), la Journée internationale de solidarité avec la population en lutte d'Afrique du Sud (16 juin 1984) et la Journée internationale de solidarité avec la lutte des femmes d'Afrique du Sud et de Namibie (9 août 1984) 16/.

Q. Participation à des conférences, des réunions et autres événements

132. Le Comité spécial était représenté aux conférences, réunions et manifestations suivantes :

- a) Cérémonie de la Proclamation par le Greater London Council d'une déclaration contre l'apartheid faisant du Grand Londres une zone d'où est banni l'apartheid
Londres, 9 janvier 1984
S. Exc. M. Ahmed Adan (Somalie);
- b) Séminaire du Comité spécial des 24 avec les organisations non gouvernementales et session de la Commission de la condition de la femme
Vienne, 21-23 février 1984
S. Exc. M. Vladimir Kravets (République socialiste soviétique d'Ukraine);
- c) Conférence régionale de l'Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques en solidarité avec la lutte de libération en Afrique australe
Accra (Ghana), 15-17 février 1984
M. Nageib Abdelwahad (Soudan);
- d) Conférence de l'Etat de New York sur l'apartheid
New Paltz, 25-26 février 1984
M. Kennedy Apoe (Nigéria);
- e) Séminaire sur les actes de déstabilisation et d'agression de l'Afrique du Sud contre les Etats voisins
Londres, 29 février 1984
S. Exc. M. Mohamed Sahnoun (Algérie);

- f) Quarantième session de la Commission des droits de l'homme
Genève, 15 février 1984
M. F. W. Y. Ekar (Ghana);
- g) Colloque interconfessionnel sur l'apartheid
Londres, 5-8 mars 1984
S. Exc. M. Serge Elie Charles (Haïti);
- h) Réunion pour célébrer la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale
Genève, 21 mars 1984
S. Exc. M. Alpha I. Diallo (Guinée);
- i) Auditions internationales sur les actes d'agression sud-africains à l'encontre des Etats voisins
Oslo, 22-24 mars 1984
S. Exc. M. Mohamed Sahnoun (Algérie),
S. Exc. M. Alpha I. Diallo (Guinée);
- j) Réunion sous les auspices du Greater London Council pour célébrer l'année contre le racisme et la campagne contre l'apartheid organisée par l'Anti-Apartheid Movement
Londres, 21 mars 1984
S. Exc. M. Mohamed Sahnoun (Algérie);
- k) Conférence organisée par le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale
Paris, 17-19 mars 1984
S. Exc. M. Mohamed Sahnoun (Algérie);
- l) Colloque sur l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud : menace contre la paix et la sécurité internationales
Arusha (Tanzanie), 2-6 avril 1984
M. W. Schlegel (République démocratique allemande),
M. A. Mohamed (Soudan);
- m) Service commémoratif à l'occasion du cinquième anniversaire de l'exécution de Salomon Mahlangu, organisé par le Yale Coalition against Apartheid
New Heaven, Connecticut, 6 avril 1984
M. K. Apoe (Nigéria);
- n) Quatorzième Congrès de l'Union internationale des étudiants
Sofia (Bulgarie), 11-16 avril 1984
M. B. K. Mitra (Inde);
- o) Séminaire du Conseil des Nations Unies pour la Namibie sur les activités des intérêts économiques étrangers qui exploitent les ressources naturelles et humaines de la Namibie
Ljubljana (Yougoslavie), 16-20 avril 1984
M. B. K. Mitra (Inde);

- p) Conférence sur l'apartheid et l'Afrique australe
Toronto, 11 avril 1984
Mme C. Rebong (Philippines);
- q) Conférence tripartite de l'OIT sur l'apartheid
Lusaka, 4-8 mai 1984
M. A. A. Adan (Somalie);
- r) Conférence de solidarité avec les travailleurs et les peuples d'Afrique du Sud, de Namibie et des Etats de première ligne
Harare (Zimbabwe), 18-20 mai 1984
M. A. Jassnowski (République démocratique allemande);
- s) Séance plénière extraordinaire du Conseil des Nations Unies pour la Namibie
Bangkok, 21-25 mai 1984
S. Exc. M. R. Arcilla (Philippines),
M. Abdul Hamid (Indonésie);
- t) Sixième Conférence de l'Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques
Alger, 27-30 mai 1984
S. Exc. M. V. Kravets (République socialiste soviétique d'Ukraine),
M. B. Camara (Guinée);
- u) Missions dans différentes villes des Etats-Unis pour promouvoir les objectifs de la Conférence régionale de l'Amérique du Nord pour la lutte contre l'apartheid
- Boston et Chicago, 29 mai-1er juin 1984
M. F. W. Y. Ekar (Ghana)
- Mission à Atlanta, 22-25 mai 1984
M. K. Apoe (Nigéria)
- Mission à San Francisco et Los Angeles, 21-25 mai 1984
M. A. Baali (Algérie);
- v) Convention nationale pour le vingt-cinquième anniversaire de l'Anti-Apartheid Movement britannique
Londres, 23-24 juin 1984
S. Exc. le général de division J. N. Garba (Nigéria),
M. M. Abdul Aziz (Malaisie);
- w) Consultation avec les mouvements anti-apartheid
Londres, 25-26 juin 1984
S. Exc. le général de division J. N. Garba (Nigéria),
M. M. Abdul Aziz (Malaisie);
- x) Conférence internationale des organisations non gouvernementales pour l'indépendance de la Namibie et l'élimination de l'apartheid
Genève, 2-5 juillet 1984
S. Exc. M. J. V. Gbeho (Ghana),
M. J. Matus (Hongrie);

- y) Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique
Genève, 9-11 juillet 1984
S. Exc. M. J. V. Gbeho (Ghana);
- z) Conseil économique et social
Genève, juillet 1984
M. Kennedy Apoe (Nigéria);
- aa) Réunions du Groupe spécial d'experts de la Commission des droits de
l'homme sur l'Afrique australe
Londres, 1er-8 août 1984
M. B. Mitra (Inde);
- bb) Conférence de la solidarité arabe avec la lutte de libération en Afrique
australe
Tunis, 7-9 août 1984
S. Exc. le général de division J. N. Garba (Nigéria),
S. Exc. M. Omer Birido (Soudan),
M. B. Mitra (Inde),
M. A. Jassnowski (République démocratique allemande);
- cc) Séminaire international sur le statut juridique du régime d'apartheid en
Afrique du Sud et sur d'autres aspects juridiques de la lutte contre
l'apartheid
Lagos, 13-16 août 1984
S. Exc. le général de division J. N. Garba (Nigéria),
S. Exc. M. James V. Gbeho (Ghana),
M. Ibrahima Khalil Toure (Guinée),
M. Istran Zsohar (Hongrie),
M. Jorge Bayona (Pérou),
S. Exc. M. Reynaldo Arcilla (Philippines);
- dd) Séminaire régional africain sur la question de Palestine
Tunis, 13-18 août 1984
M. A. Jassnowski (République démocratique allemande).

R. Coopération avec d'autres organes de l'ONU et d'autres organisations

133. Le Comité spécial a maintenu des rapports de coopération étroits avec d'autres organes de l'ONU oeuvrant en faveur de l'Afrique australe, notamment le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, le Conseil des Nations Unies pour la Namibie et le Conseil d'administration du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud. Il les a invités à participer à plusieurs réunions extraordinaires et conférences du Comité spécial et a envoyé des représentants assister à leurs réunions spéciales et à y prendre la parole.

134. Le Comité spécial a continué de coopérer avec la Commission des droits de l'homme et son groupe spécial d'experts sur l'Afrique australe.

135. L'Organisation de l'unité africaine était invitée aux réunions du Comité spécial en tant qu'observateur. Elle a pris la parole à plusieurs réunions extraordinaires et conférences du Comité spécial.

136. Le Comité spécial a continué d'entretenir des rapports de coopération étroits avec le Mouvement des pays non alignés (voir également la section J).

III. EVOLUTION DE LA SITUATION EN AFRIQUE DU SUD DEPUIS SEPTEMBRE 1983

137. Au cours de l'année considérée, le régime d'apartheid a consolidé l'apartheid grâce à des dispositifs constitutionnels et autres instruments. La situation dans le pays s'est à nouveau caractérisée par une répression impitoyable des adversaires de l'apartheid, en dépit de la propagande que le régime raciste a menée pour promouvoir les prétendues "réformes constitutionnelles". Ne tenant aucun compte du sort de la population opprimée dans le pays ni de sa ferme résistance, le régime minoritaire raciste a continué de bénéficier de la collaboration de certains pays, principalement occidentaux, dans les domaines militaire, économique, culturel, sportif et autres. Au milieu de l'année 1984, le Premier Ministre sud-africain a même été reçu officiellement dans certains pays d'Europe occidentale.

A. Répression de l'opposition à l'apartheid

138. Le régime a consolidé l'apartheid en appliquant son simulacre de dispositifs constitutionnels pour donner l'impression d'une "réforme" de sa politique, et s'efforcer de briser l'unité du peuple sud-africain opprimé. Devant l'opposition grandissante à cette politique, en particulier à la prétendue constitution, le régime a intensifié sa répression. Il a arrêté, détenu, torturé, traduit en justice ou frappé d'interdiction les opposants à ce système criminel. Il a intensifié sa politique de bantoustanisation, appliqué durement les tristes "lois sur les laissez-passer" et poursuivi sa politique inhumaine de déplacement forcé de la population. Il a également resserré son contrôle sur les travailleurs noirs et leurs syndicats, notamment en prenant des mesures législatives. Le régime a imposé de nouvelles restrictions aux organisations légales et à leurs membres actifs. Il est significatif que les bantoustans aient joué un rôle important dans la répression des opposants.

1. Arrestations, détentions, tortures et mesures d'interdiction

139. Au cours de l'année écoulée, les arrestations et détentions politiques ont augmenté en Afrique du Sud par rapport à 1982, touchant des combattants de la liberté, des dirigeants syndicaux, des militants de groupes religieux et communautaires, des étudiants et des journalistes. La police a interdit des réunions, a effectué des descentes dans les locaux d'organisations noires, a confisqué des documents et attaqué des étudiants qui participaient à des rassemblements et des manifestations de protestation.

140. Parmi les personnes arrêtées se trouvaient des dirigeants de l'United Democratic Front et du Natal Indian Congress, qui s'étaient activement opposés à la nouvelle "Constitution". La quasi-totalité des dirigeants de l'Alexandra Youth Congress et de l'Alexandra Commuters' Committee a également été arrêtée (soit près de 11 personnes) ainsi que M. S. Sikhakhane, secrétaire général du Food and Beverage Workers' Union. Dans le Ciskei, la police a incarcéré le Révérend Smangaliso Mkhathshwa, secrétaire général de la Conférence sud-africaine des évêques catholiques. Sa détention a été largement condamnée, tant en Afrique du Sud qu'à l'extérieur. Pour avoir massivement boycotté les autobus, la population du Ciskei a été soumise à une répression brutale et à la torture; outre 70 étudiants, des syndicalistes, des notables et d'autres personnes ont été emprisonnés.

141. En février, 20 écoliers africains ont été arrêtés à Atteridgeville, à la suite d'affrontements entre la police et les étudiants. Au cours de ces incidents, Mlle Emma Sathekge (15 ans) a trouvé la mort et huit autres étudiants ont été hospitalisés pour blessures.

142. En août, l'une des cibles de la répression du régime raciste a été la famille Sisulu. M. Mlungisi Sisulu, fils de M. Walter Sisulu, et deux de ses cousins, Mondisa et Jongumsi Sisulu, ont été arrêtés en vertu de l'Internal Security Act qui autorise la détention sans procès pour une durée indéterminée.

143. Selon le South Africa Institute of Race Relations, le Comité d'aide aux parents de détenus et la Defendants Conference du Conseil des églises d'Afrique du Sud, en 1983 il y a eu une dramatique augmentation de 70 p. 100 du nombre des détentions sans procès par rapport à 1982. Cette augmentation (de 264 en 1982 à 453 en 1983) était essentiellement imputable à l'intensification de la répression dans les "homelands" 17/. Cent quarante-neuf personnes au total ont été arrêtées en vertu du paragraphe 1 de l'article 29 de l'Internal Security Act de 1982, et 19 d'entre elles se trouvaient toujours en détention en février 1984 18/. Seize autres étaient détenues en vertu du paragraphe 1 de l'article 31 de la même loi 19/. Au seul Transkei, quelque 200 personnes étaient détenues en vertu de l'état d'urgence décrété par l'Etat entre décembre 1983 et janvier 1984 20/. Fin août 1984, selon le Comité d'aide aux parents des détenus, le nombre des détenus s'élevait à 572, chiffre supérieur à celui de l'ensemble des détenus pour l'année 1983 21/.

144. Au cours de l'année considérée, plusieurs prisonniers politiques sont morts tandis qu'ils étaient sous garde à vue. M. Samuel Tshikhudo (50 ans) est mort en détention dans le prétendu "homeland indépendant" de Venda. Le 24 janvier 1984, Amnesty International a exprimé la crainte que M. Tshikhudo ne soit décédé le 20 janvier à la suite des tortures qui lui auraient été infligées alors qu'il était tenu en garde à vue et au secret par la police. C'était l'un des sept hommes arrêtés à Venda le 3 novembre 1983 et détenus en vertu du Terrorism Act, sans pouvoir contacter leurs avocats ni leur famille. Le United Democratic Front, le Black Sash et d'autres organisations ont accusé la police du meurtre de M. Tshikhudo.

145. Dans le "Transkei", autre "Etat indépendant", M. Mxolisi Sipele est mort en juin 1984 après avoir été détenu dans le district d'Engcobo depuis le mois de janvier en vertu de l'état d'urgence au Transkei. En juillet, M. Johannes Bonakele Ngalo a été "trouvé mort" dans sa cellule après avoir été détenu au cours des troubles qui ont agité la township de Tumahole à Parys. Une autopsie a été pratiquée à la demande des autorités, puis une autre à la demande de la famille. L'autopsie officielle aurait révélé que M. Ngalo était mort des suites de graves blessures internes. Sa famille intente une action en civil contre le Ministre de l'ordre public. En août, M. Ephraim Mthetwa a été "trouvé pendu" dans sa cellule. Il était accusé, en vertu du paragraphe 1 de l'article 51 de la loi 74 (1982), de favoriser les objectifs de l'African National Congress, d'avoir essayé de recruter des personnes pour cette organisation et de s'être rendu à l'étranger pour y recevoir un entraînement militaire. Il attendait, avec six autres personnes, d'être jugé depuis le mois de février. Un porte-parole du Comité d'aide aux parents des détenus a indiqué que M. Mthetwa aurait eu besoin de recevoir des soins médicaux d'urgence, mais que la police lui avait refusé l'autorisation de se faire soigner. Lorsque ses avocats ont pu le voir peu de temps avant sa mort, il ne

pouvait plus s'exprimer de façon cohérente et semblait avoir des troubles du comportement 22/.

146. Un autre prisonnier politique, M. Colin Sebe, aurait été torturé dans un commissariat de police près de Pedie, dans le Ciskei, au début de 1984.

147. Le Parlement a révélé le 24 février que des prisonniers politiques détenus en vertu de l'article 29 de l'Internal Security Act avaient porté 18 plaintes pour voies de fait 23/. Les chiffres communiqués par le régime ne comprennent pas les personnes détenues dans les Etats prétendument "indépendants" 24/.

148. Afin de réduire au silence les opposants à l'apartheid, de nombreux rassemblements ont été interdits en vertu de l'Internal Security Act (1982), notamment ceux auxquels avait appelé l'United Democratic Front et l'Azanian People's Organization pour s'opposer à la nouvelle "constitution", de même que les réunions convoquées par le Comité pour la libération de Mandela.

149. Le 1er février 1984, 12 personnes au total faisaient l'objet de mesures d'interdiction en vertu de l'Internal Security Act de 1982 25/. Pour des raisons de propagande extérieure, le régime a dirigé ses mesures d'interdiction davantage sur les réunions que sur les particuliers. En juillet, 134 personnes étaient inscrites sur les listes en vertu de l'Internal Security Act et ne pouvaient donc pas être citées dans la presse 26/.

150. Une autre forme de répression des adversaires de l'apartheid était le refus du régime de délivrer des passeports. Parmi ceux qui se sont vu refuser des passeports se trouvaient l'évêque Desmond Tutu, secrétaire général du Conseil des Eglises d'Afrique du Sud, M. Saths Cooper, vice-président de l'Azanian People's Organization (AZAPO) et M. Hassan Howa, du Conseil sud-africain pour les sports. M. Lybon Mabasa, président de l'AZAPO, s'est vu confisquer son passeport à son retour du Canada, où il avait participé à la Conférence du Conseil oecuménique des églises.

151. En 1983, 262 904 Africains ont été arrêtés pour infraction aux "lois sur les laissez-passer", ce qui correspond à 720 arrestations par jour ou 30 arrestations à l'heure et représente une augmentation de 27,6 p. 100 par rapport au chiffre de 1982 (206 022) 27/.

152. Le régime d'apartheid étend sa répression et sa terreur au-delà de l'Afrique du Sud. En juin, un colis piégé a tué un membre de l'ANC, Mme Jenny Schoon, et sa fille Katryn âgée de six ans, qui se trouvaient en exil en Angola. Elle et son mari, M. Marios Schoon, avaient fui l'Afrique du Sud après avoir été frappés en 1977 de mesures d'interdiction. C'est le deuxième opposant à l'apartheid en exil à avoir été tué par un colis piégé en moins de deux ans.

2. Procès et prisonniers politiques

153. Ces dernières années ont été marquées par un accroissement sensible du nombre des procès pour trahison, les prisonniers politiques ayant été de plus en plus accusés de trahison pour des actes qui relevaient auparavant du terrorisme ou du sabotage. L'année passée, plusieurs personnes ont été accusées de haute trahison et sévèrement condamnées, le fait même d'appartenir à l'African National Congress ayant été, dans certains cas, assimilé à une trahison. D'autres ont été frappées de lourdes peines pour avoir eu en leur possession des ouvrages interdits. Ceux

qui ont refusé de déposer pour le Ministère public ont également été condamnés à des peines de prison. Parmi ceux-ci se trouvaient le père Timothy Stanton, moine anglican, qui a été condamné à six mois de prison pour avoir refusé de témoigner lors du jugement pour "trahison" de M. Carl Niehaus. M. Niehaus, étudiant de l'Université de Witwatersrand, a été condamné à 15 ans de prison. M. Zachiara A. Molotsi (28 ans) et M. Jacob Molefe (23 ans) ont également été déclarés coupables de haute trahison et condamnés respectivement à des peines de 18 et 15 ans de prison. M. Thembinhosi P. Ngcobo (23 ans), membre de l'ANC, a été condamné à 20 ans sous inculpation de terrorisme pour avoir prétendument porté une bombe.

154. Mme Albertina Sisulu, l'un des trois présidents régionaux de l'United Democratic Front, s'est vu infliger une peine de quatre ans pour avoir prétendument servi les buts de l'ANC. A côté d'elle, sur le banc des accusés, se trouvait un instituteur de 34 ans, M. Thami Mali, qui a été condamné à cinq ans. Mme Sisulu, frappée d'interdiction depuis plus de 18 ans, était également l'une des dirigeantes de la Fédération des femmes sud-africaines, interdite.

155. Parmi les personnes inculpées de trahison se trouvaient aussi M. Sithabiso Mahlobo (25 ans) et M. Benedict Martins (27 ans), condamnés respectivement à 20 et 10 ans, ainsi que M. Pillemon M. Morake (28 ans) et M. Frans M. Ronoto (28 ans), tous deux condamnés à 12 ans de prison.

156. Nombre d'autres personnes ont été jugées ou sont passées devant les tribunaux pour avoir censément commis des actes de violence publique, d'intimidation et pour avoir tenu des réunions illégales, avoir cité des personnes frappées d'interdiction ou persuadé des tiers de recevoir un entraînement militaire. De nombreux procès impliquent des personnes qui ont participé à des manifestations de soutien au boycottage généralisé des écoles ou organisées pour dénoncer la nouvelle "constitution", les déplacements de population, le contrôle des mouvements de population, les restrictions imposées à l'organisation de syndicats et d'autres méfaits de l'apartheid.

157. Cas exemplaire illustrant la façon dont la justice est administrée sous le régime d'apartheid, l'officier de police J. A. Nienaber a été acquitté en avril du meurtre de M. Saul Mkhise, notable de Driefontein. M. Mkize avait été tué de sang-froid en avril 1983 au cours d'un rassemblement des habitants de Driefontein qui protestaient contre les déplacements forcés. Les ancêtres des résidents de Driefontein avaient acheté leurs terres en 1912, un an avant que le régime sud-africain n'empêche à tout jamais les Africains d'acheter des terres hors des bantoustans.

158. Les informations relatives aux conditions qui règnent dans les prisons sud-africaines sont extrêmement limitées, en raison des restrictions très rigoureuses imposées par le Prisons Act. Au 15 février, 336 Africains, cinq Métis et deux Asiatiques purgeaient des peines pour "crimes" contre la sûreté de l'Etat 28/. En mars, 36 Namibiens étaient détenus dans les prisons sud-africaines pour des "crimes" similaires.

159. Les autorités pénitentiaires ont installé dans les cellules des caméras en circuit fermé pour pouvoir surveiller en permanence les personnes détenues en vertu des lois relatives à la sécurité. En outre, le rapport de la Commission d'enquête Hoexter sur la structure et le fonctionnement des tribunaux, publié en avril, a dévoilé les pratiques brutales des gardiens de prison 29/.

160. Le sort des prisonniers politiques d'Afrique du Sud continue de retenir l'attention à l'échelon international. Dans son rapport annuel pour 1983, Amnesty International indique que des prisonniers politiques placés sous garde à vue sont morts des suites de tortures et de mauvais traitements. A la suite de la peine de mort imposée à M. Benjamin M. Moloise, combattant de la liberté, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 547 (1984) demandant au régime de commuer la sentence. Dans le monde entier, des organisations et des particuliers ont manifesté, de différentes manières, leur solidarité avec les prisonniers politiques. A Londres, une veillée a été organisée devant l'ambassade d'Afrique du Sud pour commémorer le cinquième anniversaire de la mort de M. Solomon Mahlangu, combattant de la liberté et martyr, et pour obtenir des mesures de clémence en faveur de M. Moloise. South Africa - The Imprisoned Society et Amnesty International ont également lancé des appels à la clémence en sa faveur.

B. Bantoustans, contrôle des mouvements
et déplacements forcés de population

161. Le régime a accéléré l'application de sa politique de bantoustanisation qui vise essentiellement à priver les Africains de leur nationalité pour consolider l'apartheid. A cette fin, il a appliqué encore plus strictement les lois sur les laissez-passer et intensifié les déplacements forcés de population.

162. La déclaration de la prétendue "indépendance" de Kwa Ndebele, l'un des homelands, est prévue pour décembre 1984. Si tel est le cas, ce sera le cinquième pseudo-Etat indépendant, parmi 10 homelands. A l'exception de l'Afrique du Sud elle-même, aucun Etat n'a reconnu l'une de ces entités illégales. Dans le jargon du régime d'apartheid, le Bophuthatswana, le Ciskei, le Transkei et Venda sont des "Etats indépendants", tandis que Kwa Ndebele, Lebowa, Gazankulu, Kwa Ngwane, Qwaqwa et KwaZulu sont des "Etats nationaux".

163. Les lois sur les laissez-passer ou les mesures de contrôle des mouvements de population, directement liées à la politique de bantoustanisation, ont été impitoyablement appliquées. Comme les années précédentes, plusieurs milliers d'Africains ont été jugés, condamnés à des amendes ou déportés dans les homelands pour infraction aux "lois sur les laissez-passer".

164. En 1983, plus de 142 000 Africains ont été condamnés pour infraction aux "lois sur les laissez-passer". Le nombre des personnes jugées a augmenté et les procès n'ont même pas affiché un semblant de justice. Cas exemplaire, un tribunal de commissaires a connu de 118 affaires en quatre heures et demie, ce qui représente en moyenne une affaire toutes les deux ou trois minutes. Les autorités ont reconnu qu'en 1983 moins d'un pour cent des 283 824 Africains qui ont comparu devant les tribunaux pour infraction aux lois sur les laissez-passer étaient représentés par un avocat.

165. Conformément à sa politique d'apartheid, et en particulier à sa politique de bantoustanisation, le régime a continué de chasser par la force les populations de leurs terres et de leurs foyers. L'écrasante majorité des personnes concernées étaient des Africains qui ont été relégués dans les bantoustans. Les déplacements forcés ont connu une accélération marquée à la suite du référendum de novembre 1983 sur la nouvelle "constitution", auquel seuls les Blancs ont participé.

166. Les personnes qui ont été déplacées ou qui devraient l'être au cours de l'année considérée étaient les habitants du camp de Crossroads, de Mogopa, de

Motlatla, du village de Duncan, de Kwanga, de Driefontein, Huhudi, Daggakraal, Rooigrond, Modebe, Kwa Ngema, Mgwali, Langa, Hopewell Farm, Hatting Farm, Donhouser Emergency Camp et Ladysmith. Entre 1960 et 1982, plus de 3,5 millions de personnes ont été déplacées par la force. Environ 1,7 million d'autres doivent encore être déplacées 30/.

167. En octobre 1983, les habitants de Kathlelong ont été roués de coups par la police et par des fonctionnaires de l'East Rand Administration Board. Leurs abris démolis, ils se sont retrouvés sans toit. Se trouvaient parmi eux huit journalistes et un religieux, qui avaient été témoins de ces brutalités. Certains journalistes ont par la suite été arrêtés.

168. A Mogopa, enclave noire dans le Transvaal occidental, les habitants ont été chassés de force de leurs foyers et de leurs terres en février. Quelque 200 policiers ont encerclé le village, chargé quelques villageois et arrêté un chef de village, M. Isaac More, à qui ils ont passé les menottes. L'accès à Mogopa a été interdit à la presse, tandis que les habitants étaient expulsés de force.

169. En outre, 83 259 familles "métisses" et 39 892 familles indiennes avaient été contraintes de quitter leurs foyers depuis l'entrée en vigueur du Group Areas Act jusqu'au 31 décembre 1983. A cette date, 4 587 familles "métisses" et 2 541 familles indiennes devaient encore être déplacées 31/.

170. En avril 1984, les problèmes de la malnutrition, de la pauvreté et du chômage ont été examinés dans le cadre de la deuxième Enquête Carnegie sur la pauvreté et le développement en Afrique du Sud. Trois cents représentants venant de 20 universités ont participé à cette réunion. Les documents présentés ont révélé qu'un tiers des enfants africains de moins de 14 ans étaient sous-alimentés et chétifs, que le taux de mortalité des enfants africains dû à la malnutrition était 31 fois plus élevé que celui des enfants blancs, et que l'ampleur de la pauvreté et de la famine dans les bantoustans et dans les municipalités africaines situées dans les régions agricoles où vivaient une majorité de Blancs était alarmante.

C. Situation des travailleurs

171. La situation des travailleurs noirs, dont les salaires sont bien inférieurs à ceux des travailleurs blancs, s'est encore dégradée. L'adoption de mesures législatives et autres a accentué la répression exercée contre les travailleurs noirs et leurs syndicats.

172. La politique d'austérité, les licenciements, l'augmentation des tarifs de chemin de fer pour les voyageurs de deuxième et troisième classe, la hausse du prix du pain et l'accroissement de la taxe générale à l'achat ont surtout nui aux travailleurs africains. Leur niveau de vie a baissé de 4,1 p. 100 entre 1982 et 1983, selon M. Charles Simkins, spécialiste de l'économie sociale de l'Université du Cap.

173. Le nouveau Labour Relations Amendment Act (loi portant modification de la loi sur les relations professionnelles) a été adopté en juin 1984 en vue de renforcer le contrôle de l'Etat sur les relations professionnelles et les conventions collectives négociées entre les syndicats et le patronat. Aux termes de cette loi, toutes les conventions collectives doivent être soumises au Département de la main-d'oeuvre avant de devenir exécutoires par un tribunal, y compris le tribunal du travail.

174. Le Aliens and Immigration Law Amendment Bill (projet de loi portant modification de la loi relative aux étrangers et à l'immigration), présenté en mars 1984, a pour objet d'intensifier les mesures de contrôle sur les mouvements de population visant les travailleurs africains et accroîtrait les peines frappant les employeurs qui recrutent des étrangers entrés "illégalement" en Afrique du Sud. Les 9 millions d'Africains qui ont perdu la nationalité sud-africaine lorsque l'"indépendance" de leurs "homelands" a été proclamée sont également considérés comme des étrangers.

175. Les travailleurs noirs en grève ou luttant activement contre l'apartheid ont été harcelés, menacés, détenus ou traduits en justice. Certains ont été jugés en vertu de l'Intimidation Act et d'autres pour avoir tenu des réunions "illégalles"; d'autres encore ont été emprisonnés pour une période de courte durée dans le but de les persécuter et de réprimer leurs activités d'opposition à l'apartheid. Cinq cent vingt-cinq travailleurs africains au total ont été arrêtés en 1983 pour avoir participé à un mouvement de grève "illégal" 32/.

D. Les prétendues réformes dans le cadre de l'apartheid

176. La nouvelle "constitution" du régime d'apartheid a été adoptée par le Parlement en septembre 1983 et publiée dans le No 8914 de la Government Gazette du même mois sous le titre de "Republic of South Africa Constitution Act" (No 110 de 1983). Le 2 novembre, elle a été approuvée dans le cadre d'un référendum réservé aux Blancs. Les élections aux deux chambres composées l'une de "Métis" et l'autre de personnes d'origine asiatique devaient se tenir à la fin août 1984 et la nouvelle "constitution" devait entrer en vigueur le 3 septembre 1984, en dépit de l'opposition très vive qu'elle suscitait en Afrique du Sud et à l'étranger.

177. On se souviendra que la nouvelle "constitution" exclut la majorité africaine du Parlement et prévoit la création de trois chambres distinctes composées respectivement de Blancs, de personnes dites "Métis" et de personnes d'origine asiatique, et comprenant respectivement 178, 85 et 45 parlementaires. Les Blancs domineront le Parlement vu le nombre de leurs représentants. En outre, même si l'une des chambres ou deux d'entre elles se retiraient, le Parlement pourrait continuer à siéger. Le Président décidera, en attribuant des projets de loi à chaque chambre pour examen, quels sont ceux qui relèvent exclusivement d'une des chambres et ceux qui intéressent l'ensemble du Parlement. Il ne sera pas possible de faire appel de la décision du Président à cet égard.

178. La nouvelle "constitution" consacre la domination blanche, donne un pouvoir illusoire aux "Métis" et à la population d'origine asiatique et crée un pouvoir exécutif (blanc) potentiellement dictatorial en renforçant la domination exercée par un parti et en conférant des pouvoirs extraordinaires au Président. Elle tend à diviser le peuple noir sur des bases raciales et à enrôler les "Métis" et les personnes d'origine asiatique dans les forces armées pour réprimer la résistance croissante à l'apartheid. Elle vise également à influencer l'opinion publique mondiale en faisant croire que des réformes institutionnelles sont entreprises dans ce pays où les Africains sont dénationalisés par la politique de bantoustanisation.

179. Les Africains qui vivent en dehors des homelands sont censés exercer leurs droits civiques non pas par l'intermédiaire du Parlement mais suivant des modalités prévues dans le Black Local Authorities Act (No 102 de 1982), le Black Communities Act (No 4 de 1984) et l'Orderly Movement and Settlement of Black Persons Bill (projet de loi sur les déplacements et l'établissement ordonnés des citoyens

noirs), lequel, compte tenu de la vive opposition qu'il soulève, a été renvoyé au Select Committee on the Constitution (Commission parlementaire d'enquête sur la constitution). Ce projet de loi tend à réglementer l'installation et le logement des Africains dans les zones rurales et à instituer de nouveaux moyens d'exercer un contrôle plus strict sur les mouvements de population, les Africains n'étant autorisés à s'installer dans un autre endroit que s'ils y ont un emploi et un logement approuvé.

180. L'opposition massive et vigoureuse de la population noire à ce simulacre de constitution et leurs manifestations pacifiques en août et septembre s'est heurtée à une violente riposte du régime d'apartheid au cours de laquelle des vingtaines de personnes ont été tuées et des centaines blessées, y compris des enfants. Des centaines de personnes ont été détenues, dont les chefs des groupes d'opposition. Six responsables du United Democratic Front et du Natal Indian Congress se sont réfugiés au Consulat britannique de Durban le 13 septembre au moment où ils allaient être arrêtés. Cinq d'entre eux avaient déjà été détenus et libérés à la suite d'une décision de la Cour suprême.

181. Outre l'opposition énergique et massive que la nouvelle "constitution" a suscitée dans le pays, comme il est indiqué dans la section du présent document portant sur l'intensification de la résistance à l'apartheid, elle a également déclenché de vives protestations au niveau international. La Conférence au sommet du Commonwealth, à l'exception du Royaume-Uni, a rejeté la nouvelle "constitution" en en dénonçant le caractère frauduleux. A sa trente-huitième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution rejetant les prétendues "propositions constitutionnelles" de l'Afrique du Sud et les déclarant contraires aux principes de la Charte des Nations Unies (résolution 38/11). Les conférences au sommet du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de l'unité africaine ont également rejeté et condamné la "constitution".

E. Intensification de la résistance à l'apartheid

182. Durant l'année écoulée, la situation en Afrique australe a évolué par suite des actes d'agression et de déstabilisation perpétrés par le régime d'apartheid ainsi que des accords qu'il a conclus avec certains des Etats voisins, dans le but d'isoler et d'affaiblir les mouvements de libération nationale de la région, de saper la résistance croissante à laquelle il était confronté et de donner une nouvelle vigueur à l'apartheid. En dépit de tous ces efforts, l'opposition à l'apartheid s'est accrue tant parmi les mouvements de libération que dans tous les autres secteurs de la population.

1. Lutte clandestine et armée

183. La lutte clandestine et armée contre le régime d'apartheid est demeurée intense. Les combattants de la liberté ont attaqué des institutions et installations militaires, économiques et autres.

184. Les attaques à la bombe et aux mines-ventouses ont notamment eu pour cibles des réservoirs de stockage d'essence, des wagons-citernes et des lignes de chemin de fer, un entrepôt de la police, les bureaux du Département de la coopération et du développement, les bureaux du Ministère des affaires étrangères, des centrales électriques, les bureaux du prétendu "consulat" du Ciskei, le Bureau de l'information du Transkei, le Conseil indien sud-africain à Durban, le bâtiment de la Durban Trust Bank, les bureaux du Département des affaires intérieures, les

installations de la Western Holdings Mine (une mine d'or) et la Magistrate's Court de Bethal. Il faut citer en outre l'attaque à la bombe "spectaculaire" de cinq réservoirs de stockage d'essence à Ermelo et l'attaque à la roquette contre une raffinerie de pétrole à Durban. L'ANC a revendiqué la plupart de ces attentats.

185. Lors de l'attaque à la roquette contre la raffinerie de pétrole, les combattants de la liberté et la police ont échangé des coups de feu pendant quatre heures; sept personnes, dont quatre combattants de la liberté, ont été tuées. En mars, deux affrontements armés se sont produits entre les combattants de la liberté et la police à des endroits situés entre la ville de Vereeniging dans le sud du pays et Vanderbiljpark.

186. La police a trouvé des mines intactes attachées aux portes du siège de la Civil Defence à Pretoria. A Pietermaritzburg, la police a découvert des mines, des dispositifs d'horlogerie et des détonateurs à proximité de la mairie où le Premier Ministre, M. Botha, prononçait un discours sur la question du référendum constitutionnel, le 27 octobre 1983. Elle a également découvert une bombe au bureau de poste de Benoni, ainsi que des stocks d'armes (dont des mines-ventouses, des grenades et d'autres explosifs) au Natal et au Transvaal.

187. En 1983, on a enregistré 395 incidents (attentats à la bombe, attaques armées et autres actions du même genre) en Afrique du Sud 33/. On trouvera ci-après quelques-uns des incidents liés à la lutte armée en Afrique du Sud au cours de la période considérée :

10 septembre 1983 : Une sous-station de la Commission d'approvisionnement en électricité de Bryanston North et une sous-station de la municipalité de Randburg dans les Fairlands ont été endommagées après une explosion de mines-ventouses. Il n'y a pas eu de blessés mais il y a eu une interruption de courant pendant quelques heures dans la région.

4 septembre 1983 : Une bombe a explosé dans les bureaux du "Ciskei" à Pretoria. Il n'y a pas eu de blessés.

11 octobre 1983 : Une explosion s'est produite à Warmbaths, au Nord de Pretoria, quelques heures avant la célébration de la "Journée de Krüger". Trois mines-ventouses ont détruit dix réservoirs de carburants ainsi que des wagons et camions-citernes contenant des carburants qui étaient stationnés à la gare de chemin de fer. Il n'y a pas eu de blessés. L'ANC a revendiqué la responsabilité de cette explosion. On a également trouvé, attachées aux portes du siège de la force de défense civile locale, deux mines qui devaient exploser une heure après les premières explosions.

27 octobre 1983 : La police a arrêté, près de la mairie de Pietermaritzburg, où le premier ministre Botha prononçait une allocution, un membre présumé de l'ANC qui transportait une bombe. Il a été signalé par la suite que trois caches d'armes, comprenant des mines, des chronomètres et des détonateurs avaient été découvertes à proximité de la mairie.

- 1er novembre 1983 : Une bombe a explosé sur la voie ferrée reliant Johannesburg à Natal près de la gare de Germiston apparemment en signe de protestation contre le référendum sur la "constitution" réservée aux Blancs. Une autre bombe a été découverte et désarmée sur la voie reliant Johannesburg à Springs. Il n'y aurait pas eu de blessés.
- 2 novembre 1983 : Une bombe a explosé sur la voie ferrée reliant Bosmont à Newclare (Johannesburg-Ouest). Les transports ont été interrompus. Une bombe a explosé dans un entrepôt de la police et l'a détruit complètement.
- 10 novembre 1983 : Quatre guérilleros et un militaire ont été tués au cours d'un échange de coups de feu au sud-est de la ville d'Alldays dans le Transvaal septentrional.
- 19 novembre 1983 : Une bombe piégée a explosé dans l'un des faubourgs du nord de Johannesburg.
- 1er décembre 1983 : A Johannesburg des bombes incendiaires ont été lancées dans les maisons de trois candidats africains aux élections au Conseil communautaire créé par le régime en vertu du Black Local Authorities Act.
- 7 décembre 1983 : Une explosion provoquée par une mine-ventouse déposée dans une corbeille à papier a causé des dégâts étendus à trois bureaux du Département de la coopération et du développement au centre de Johannesburg. Il n'y a pas eu de blessés. Un incendie s'est déclaré après l'explosion, provoquant de nouveaux dégâts.
- 8 décembre 1983 : Une puissante explosion s'est produite dans une gare de chemin de fer située à un mile au sud de Bloemfontein a détruit deux wagons de marchandises et un tender. Il n'y a pas eu de victimes.
- 12 décembre 1983 : Une puissante explosion - causée par une mine-ventouse - a détruit les bureaux du quatrième étage du Département du développement communautaire de Johannesburg. L'ANC en a revendiqué la responsabilité. Un autre dispositif explosif a été découvert dans le bureau de poste de Benoni. Il n'y a pas eu de blessés.
- 13 décembre 1983 : Des fonctionnaires de la police ont annoncé qu'ils avaient trouvé des caches d'armes au Natal et au Transvaal, notamment des mines-ventouses, des grenades et des explosifs à Soweto.
- 15 décembre 1983 : Une bombe a explosé dans un immeuble de bureaux situé en face de la mairie de Johannesburg. Il n'y a pas eu de victimes.

Une bombe a explosé dans un bâtiment du Ministère des affaires étrangères, blessant sept personnes. L'ANC en a revendiqué la responsabilité. Trois bombes ont également explosé à Durban. On n'a signalé aucune victime. Ces incidents ont coïncidé avec le vingt-deuxième anniversaire de Unkhonto we Sizwe, aile militaire de l'ANC.

- 3 février 1984 : Une bombe a explosé dans les bureaux du "consulat" du "Ciskei" à Durban. Deux personnes ont été blessées. On a annoncé par la suite que le "consulat" resterait fermé.
- 23 février 1984 : Trois bombes ont explosé dans une centrale électrique située près de Pietermaritzburg au Natal. Elles ont provoqué des dégâts matériels mais n'ont fait aucun blessé.
- 29 février 1984 : Une série de bombes a explosé dans une sous-station d'électricité de Mandini, à 50 miles de Durban.
- 11 mars 1984 : Cinq réservoirs d'essence ont été endommagés au cours d'une série d'explosions dans la ville d'Ermelo dans l'est du Transvaal. L'ANC a revendiqué la responsabilité de cet incident.
- Au cours d'affrontements armés entre les guérilleros et la police qui se sont produits en des endroits situés entre Johannesburg et les villes industrielles de Vereeniging et Vanderbijlpark dans le sud, deux personnes ont été tuées et deux blessées.
- 3 avril 1984 : Une voiture piégée a causé une forte déflagration à Durban près du South African Indian Council, faisant cinq morts et 22 blessés.
- 6 avril 1984 : Une bombe a explosé dans le bureau d'information du "Transkei" près de Bloemfontein, détruisant le bâtiment. Il n'y a pas eu de blessés.
- 14 avril 1984 : Deux bombes placées dans des voitures ont été découvertes près de Springs (East Rand) et quatre membres présumés de l'ANC ont été arrêtés.
- 11 mai 1984 : Une bombe a détruit les bureaux du Département des affaires intérieures à Durban et a endommagé le siège de la police des chemins de fer qui est situé dans le même bâtiment.
- 14 mai 1984 : Des guérilleros ont lancé une attaque à la roquette contre une raffinerie de la Mobil à Durban causant d'importants dégâts. L'attaque a été suivie d'un échange de coups de feu entre la police et quatre guérilleros qui s'étaient réfugiés sur le site d'une société de construction. Quatre personnes ont été tuées et quatre autres blessées. L'ANC a revendiqué la responsabilité de l'attaque.

- 18 mai 1984 : Deux explosions, à quelques minutes d'intervalle, ont endommagé les voies ferrées au sud de Johannesburg. Les services ont été interrompus. Il n'y a pas eu de blessés. L'ANC par la suite a revendiqué la responsabilité de cet incident.
- 21 mai 1984 : Une explosion a gravement endommagé plusieurs bureaux de la West Holding (mine d'or) près de Welkom. La mine appartient à l'Anglo American Group. On n'a signalé aucun blessé. L'ANC a revendiqué la responsabilité de l'explosion.
- 7 juin 1984 : Plusieurs mines-ventouses dissimulées dans quatre réservoirs ont explosé au sud de Durban. Il n'y a pas eu de blessés.
- 15 juin 1984 : Une explosion dans un point de vente de voitures d'occasion au centre de Johannesburg a endommagé plusieurs voitures et fait un blessé.
- 16 juin 1984 : Une bombe a explosé dans les bureaux des services techniques agricoles du Magistrate's court de Bethal au Transvaal oriental faisant d'importants dégâts et causant la mort d'une personne.
- 21 juin 1984 : Une explosion a détruit un transformateur d'électricité près d'une banlieue de Blancs aisés à Durban. On n'a signalé aucun blessé. L'approvisionnement en énergie électrique de la banlieue a été interrompu pendant plus de 12 heures.
- 12 juillet 1984 : Une voiture piégée a explosé dans un faubourg industriel de Durban causant des dégâts étendus aux bâtiments avoisinants et mettant le feu à plusieurs voitures. Quatre personnes sont mortes et 21 personnes ont été blessées.
- 20 juillet 1984 : Deux mines-ventouses ont explosé dans des postes d'aiguillage près de Durban, provoquant des dégâts mais ne faisant pas de blessés.
- Deux mines-ventouses ont été découvertes à Stanford Hill dans la banlieue de Durban.
- Des bombes incendiaires ont été jetées dans les maisons de quatre candidats aux élections aux chambres du Parlement réservées aux personnes dites "Métis" et aux personnes d'origine asiatique. Il n'y a pas eu de blessés.
- 3 août 1984 : Une grenade à main a explosé près d'un poste de police dans la région d'Ellisras. Une personne a été tuée et deux autres blessées. Les services de police ont déclaré qu'ils avaient saisi des fusils ainsi que d'autres matériels.

- 8 août 1984 : Une grenade à main a explosé dans l'immeuble de bureaux du poste de police Inanda à Durban. C'était l'une des explosions qui ont détruit l'immeuble de bureaux de police d'Inanda.
- 17 août 1984 : Une bombe a détruit un bâtiment de la police à Roodepoort dans la banlieue de Johannesburg, blessant cinq agents de police. Les services de la police ont indiqué qu'ils avaient détruit trois dispositifs explosifs trouvés dans des wagons de chemin de fer de la gare de Langlaagte, près de Johannesburg.
- 23 août 1984 : Une bombe a détruit les bureaux du Département de l'éducation et de la formation de Johannesburg. Le Département administre les écoles réservées aux Africains. Il n'y a pas eu de blessés.
- 24 août 1984 : Une bombe a explosé au centre de Johannesburg causant d'importants dégâts aux bureaux de la police des chemins de fer. Cinq personnes ont été blessées.
- Une bombe a explosé dans les bureaux du Département du développement communautaire à Johannesburg qui est chargé de l'application de toutes les lois relatives à l'apartheid. Cinq personnes ont été blessées.
- 3 septembre 1984 : Une bombe a détruit les bureaux du Département des affaires intérieures à Johannesburg. Quatre personnes ont été blessées.
- 5 septembre 1984 : Une série d'explosions a eu lieu à Rustenburg. Une sous-station d'électricité a été endommagée. Une bombe a également été trouvée dans le bâtiment de la Cour suprême de Johannesburg.
- 6 septembre 1984 : Une bombe incendiaire a été jetée dans la maison d'un responsable du Conseil de la communauté noire créé par le régime de Johannesburg.

2. Résistance des travailleurs

188. Les travailleurs et les syndicats noirs ont résisté aux lois et pratiques racistes dans le domaine du travail. Des milliers de travailleurs, dans tout le pays, ont fait grève ou ont engagé d'autres actions pour obtenir des augmentations de salaire, de meilleures conditions de travail, la reconnaissance de leurs syndicats, la réintégration de collègues licenciés ou l'abolition du système d'emplois réservés.

189. De grandes grèves ont eu lieu à la mine de chrome de Winterveld, à l'usine Ford Sierra de Port Elizabeth, à l'usine BMW de Rosslyn, à l'usine Bata (chaussures), à la société Union Flour Mills, à Durban, à la société Smith and Nephew Textile à Pinetown, dans les hôtels Landrost et Rand International, à l'usine de la société Uniply à Cato Ridge (près de Durban).

190. De nombreux grévistes ont été licenciés ou suspendus et certains (des travailleurs contractuels) ont été déportés dans les homelands. Dans certains cas, on a eu recours à la police pour intimider les grévistes et briser les grèves.

191. Le Département du travail a publié des informations indiquant qu'en 1983, il y avait eu 336 grèves, auxquelles avaient participé 64 469 travailleurs. Au cours du seul mois de décembre 1983, il y a eu 104 grèves.

192. Les syndicats noirs sont devenus plus forts et sont plus que jamais déterminés à réaliser l'unité syndicale. La Federation of South African Trade Union et le Council of Unions of South Africa, les deux principales fédérations syndicales ont convenu, avec d'autres syndicats, de se regrouper en une fédération syndicale unique.

193. Dans leur lutte, les travailleurs noirs ont reçu l'appui d'organisations tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Le Conseil sud-africain de la Fédération internationale des ouvriers sur métaux, qui a son siège à Genève, a condamné les mesures d'interdiction imposées par les dirigeants du Ciskei à la South African Allied Workers' Union. Un groupe d'églises, notamment les Eglises catholique, méthodiste, luthérienne et presbytérienne, ont adopté un programme d'action détaillé à l'appui des droits des travailleurs et des syndicats en Afrique du Sud. La Fédération internationale des ouvriers du transport a condamné la politique du régime d'apartheid et s'est engagée à continuer d'appuyer les droits syndicaux des employés des services de transports sud-africains. La Confédération internationale des syndicats libres a adopté en janvier 1984 un programme d'action actualisé en faveur du mouvement syndical noir indépendant en Afrique du Sud. Les travailleurs de l'aciérie suédoise Svenska Kullagen Fabriken ont, dans un geste de solidarité, exigé que la société retire ses investissements d'Afrique du Sud.

3. Résistance des étudiants

194. Pour protester contre la politique d'inégalité dans l'enseignement et diverses autres pratiques racistes, un grand nombre d'étudiants noirs ont boycotté leurs cours dans l'ensemble du pays. Leur action, bien qu'ostensiblement dirigée contre un système d'éducation fondé sur la ségrégation raciale, a témoigné de leur opposition active au régime et de leur détermination de lutter pour la libération de l'Afrique du Sud.

195. Des milliers d'étudiants de la municipalité d'Atteridgeville et du lycée Minerve à Alexandra ont boycotté les cours pendant de longues périodes pour protester contre les châtiments corporels excessifs et pour obtenir une meilleure représentation des étudiants. La plupart des protestataires étaient des élèves des écoles secondaires. A Atteridgeville, 6 000 étudiants ont participé au boycottage et des incidents violents se sont produits. Les cours ont été suspendus jusqu'à une date indéterminée et certains étudiants ont été expulsés. Dans la municipalité de Tembisa, au nord-est de Johannesburg, environ 3 500 étudiants boycottaient les écoles à la fin de juillet 1984. En août, la police a tiré avec des balles en caoutchouc et lancé des grenades lacrimogènes pour disperser 700 élèves qui manifestaient à Daveyton, une municipalité africaine.

196. Au cours de la période considérée, à l'Université du Natal, 106 étudiants terminant leurs études de médecine ont boycotté la cérémonie de remise des diplômes pour protester contre les règles d'admission à l'université. A l'Université du Transkei, plus de 1 000 étudiants ont boycotté les cours, pour protester contre la

détention de plusieurs étudiants, notamment de trois membres du Conseil de représentation des étudiants. La police a envahi le campus, les cours ont été suspendus et quatre professeurs ont été déportés. A l'Université de Witwatersrand, environ 1 500 étudiants ont boycotté les cours afin de protester contre le système de ségrégation raciale dans l'enseignement, le manque de qualification des professeurs, les châtements corporels et les détentions. Plus de 4 000 étudiants ont aussi boycotté les cours à l'Université du Cap (Ouest).

197. Le 16 juin, une série de services commémoratifs ont été organisés pour marquer l'anniversaire de la révolte des étudiants de Soweto et autres municipalités. Des groupes militants noirs, des groupes religieux et autres les ont organisés ou y ont participé. Dans certains endroits, la police a lancé des grenades lacrimogènes contre des jeunes qui scandaient des slogans; dans les affrontements qui ont suivi, 27 personnes ont été arrêtées et quatre policiers blessés.

198. Le Congress of South African Students (Congrès des étudiants d'Afrique du Sud) et l'Azanian Students' Organization (Organisation des étudiants d'Azanie) ont lancé une campagne commune pour l'élaboration d'une charte de l'éducation qui pourrait remplacer le système de l'apartheid dans l'enseignement.

199. Selon les chiffres officiels, entre janvier et le début d'avril 1984, 24 mouvements de boycottage et autres ont eu lieu dans les écoles, la plupart dans l'est de la province du Cap, et ont touché 13 107 étudiants 34/.

4. Opposition des églises

200. Malgré les mesures législatives et autres prises par le régime d'apartheid pour étouffer toute opposition à l'apartheid, l'opposition des églises à ce système criminel s'est renforcée.

201. Pendant la campagne contre la nouvelle "constitution", les églises ont organisé des services religieux afin de mobiliser et d'éduquer la population à ce sujet. Les groupes religieux ont compté parmi les organisateurs des services commémoratifs tenus le 16 juin pour marquer l'anniversaire du soulèvement étudiant de 1976 ou y ont participé.

202. Les églises ont manifesté leur appui aux syndicats et aux droits des travailleurs ainsi qu'aux droits des Noirs concernant les nouvelles dispositions constitutionnelles. En décembre 1983, après avoir appris le pourcentage très faible de participation aux élections aux conseils municipaux africains, l'évêque Desmond Tutu, secrétaire général du Conseil des Eglises d'Afrique du Sud, s'est félicité de ce que le peuple ait manifesté son mépris pour les institutions créées par le régime d'apartheid dans le cadre de la nouvelle "constitution". En mars, un groupe de 20 théologiens éminents de Pretoria a adressé un mémorandum au Ministre de la réforme constitutionnelle pour demander que la politique du régime d'apartheid à l'égard des Africains des zones urbaines soit complètement réévaluée 35/.

203. L'évêque Desmond Tutu, M. Allan Boesak (président de l'Alliance réformée mondiale), l'United Congregational Church of Southern Africa, l'Eglise méthodiste d'Afrique australe et l'Eglise catholique ont été parmi les églises et les dirigeants religieux à avoir manifesté une ferme opposition à la nouvelle "constitution".

204. Les dirigeants religieux, en Afrique du Sud comme à l'étranger, et, parmi eux l'archevêque Dennis Hurley, l'évêque Desmond Tutu et M. Allan Boesak, se sont fermement opposés à la poursuite de cette pratique inhumaine que sont les déplacements forcés. Au début de 1984, une délégation de dirigeants religieux s'est rendue aux Etats-Unis, aux Pays-Bas, en République fédérale d'Allemagne, au Royaume-Uni, en Suède, en Suisse, à l'Organisation des Nations Unies et au Vatican pour sensibiliser la communauté internationale au problème de la déportation de millions de Noirs d'Afrique du Sud et pour présenter une étude qu'avait préparée le Conseil des Eglises d'Afrique du Sud et la Conférence des évêques catholiques d'Afrique australe à ce sujet.

205. En juillet, dans un message adressé au Président du Comité spécial contre l'apartheid, Sa Sainteté le Pape Jean Paul II s'est référé à l'initiative prise par la Conférence des évêques catholiques d'Afrique australe et le Conseil des Eglises d'Afrique du Sud au sujet des déplacements forcés des Noirs qui sont "le résultat du système d'apartheid". Il a déclaré :

"Pour sa part, le Saint-Siège s'inquiète de l'emploi de moyens qui atteignent des individus et des communautés entières dans leur dignité. Il espère très vivement que l'on instituera une autre politique, afin que soient épargnées à cette population, qui a déjà été si durement éprouvée, et qui se voit systématiquement refuser avec le plus cynique mépris le droit d'être traitée sans discrimination, de nouvelles souffrances et d'autres tragédies. Le Saint-Siège souhaiterait aussi que l'on modifie cette politique pour éviter plus tard d'autres répercussions catastrophiques; il le faut pour le bien véritable de tous les habitants de la région et pour la paix du monde 36/."

206. Les églises ont également évoqué la futilité des accords récemment passés entre l'Afrique du Sud et certains des Etats africains indépendants voisins. L'archevêque Dennis Hurley, président de la Conférence des évêques catholiques d'Afrique australe, a estimé que tant qu'existerait l'apartheid ces accords n'apporteraient pas la paix en Afrique du Sud 37/.

5. Résistance des organisations communautaires

207. Les organisations civiques et communautaires noires sont devenues plus unies et mieux organisées dans leur lutte contre l'apartheid. Dans l'ensemble du pays, elles ont lancé une campagne massive de résistance, en particulier à la nouvelle "constitution".

208. Le United Democratic Front (UDF) nouvellement créé et le National Forum Committee ont été à l'avant-garde de cette campagne massive de résistance. L'UDF, auquel sont affiliées un grand nombre d'organisations émanant de toutes les régions du pays et de tous les secteurs de la population, a lancé en octobre une vaste campagne de mobilisation contre les prétendues "réformes constitutionnelles" du régime et les élections aux nouveaux conseils locaux africains. La campagne s'est achevée par un "week-end populaire" de veillées et de réunions contre le référendum sur la "constitution" organisé par le régime le 2 novembre 1983.

209. A Durban, la campagne a atteint son paroxysme en novembre 1983. Cinq mille partisans du Natal Indian Congress (NIC) ont tenu une réunion sur le thème de la "constitution". Ils ont rejeté la nouvelle "constitution" et le South African

Indian Council, organisme créé par le régime. Les manifestants, y compris les dirigeants du NIC, ont été arrêtés et inculpés en vertu du Internal Security Act.

210. En décembre, la majorité écrasante des électeurs africains inscrits ont boycotté les élections aux conseils municipaux africains organisées en vertu du Black Local Authorities Act. L'ampleur du boycottage des électeurs africains signifiait un rejet catégorique du Black Local Authorities Act, qui fait partie intégrante des nouvelles dispositions constitutionnelles. L'Azanian People's Organization et l'UDF avaient été à l'avant-garde de la campagne d'opposition aux élections à Soweto, où la participation électorale n'a été que de 10 p. 100.

211. L'United Democratic Front et le National Forum Committee, deux grandes organisations communautaires, ainsi que d'autres groupes ont entrepris une campagne pour convaincre les "métis" et les Indiens de boycotter les élections aux chambres "métisse" et indienne du parlement, organisées dans le cadre de la nouvelle "constitution".

212. Au Ciskei, la population a maintenu son boycottage des autobus, malgré l'intervention de l'armée et de la police, les attaques brutales des miliciens et les conditions horribles de détention dans le stade de football de Siza Dukashe.

213. Dans les camps de squatters du Cap (Ouest), les affrontements avec les représentants du régime, au sujet du contrôle des déplacements, de la démolition des abris et des déportations forcées, ont été acharnés.

F. Accroissement de la puissance militaire

1. Dépenses militaires et industrie de l'armement

214. Bien qu'il proclame publiquement son désir de voir la région de l'Afrique australe connaître la paix, la sécurité, la stabilité et la prospérité, le régime de l'apartheid a annoncé au mois de mars de cette année le plus fort accroissement qu'ait jamais connu son budget militaire. Ainsi, les dépenses militaires ont augmenté de 21,4 p. 100, atteignant un montant record de 2 milliards 86 millions de livres; les dépenses de police se sont élevées à 437 millions de livres, soit une augmentation de 44 p. 100, et les dépenses consacrées aux services secrets ont augmenté de 25 p. 100 pour atteindre un total de 46 millions de livres 38/. Le Ministre des finances, M. Owen Horwood, a justifié ces montants devant le Parlement en indiquant qu'une réduction des dépenses militaires, immédiatement après les récentes initiatives de "paix" en direction de l'Angola et du Mozambique, pourrait susciter des espoirs prématurés, ajoutant que de tels espoirs "seraient, bien entendu, difficilement conciliables avec la nécessité évidente dans le monde moderne de disposer de moyens efficaces de défense nationale" 39/.

215. Selon l'Institut international d'études stratégiques de Londres, l'Afrique du Sud a dépensé lors de son intervention dans la guerre civile angolaise de 1975-1976, 1 milliard 332 millions de dollars pour soutenir une armée régulière de 50 500 hommes. Les chiffres les plus récents fournis par l'Institut situent les effectifs à 82 400 40/. Les spécialistes occidentaux attribuent cette énorme augmentation à la militarisation croissante du régime d'apartheid, ce qui a obligé certains voisins de l'Afrique du Sud à conclure des accords qui auparavant auraient paru improbables et qui constituent une entrave aux activités des mouvements de libération sud-africains basés dans des pays voisins 41/. Les Sud-Africains sont les premiers à reconnaître que leur puissance militaire a été déterminante pour

forcer certains de leurs voisins à conclure certains accords de paix. Ainsi, le Ministre de la défense, le général Magnus Malan, a récemment proclamé avec fierté qu'en "agissant fermement" et en se dotant d'une puissante capacité militaire, les forces de défense sud-africaines ont mis au point une "stratégie efficace de dissuasion" 42/.

216. Le général Malan est un partisan notoire de la militarisation de l'Afrique du Sud. Il pense que la puissance militaire de l'Afrique du Sud constitue non seulement un facteur de dissuasion mais également le moyen unique et le plus sûr pour l'Afrique du Sud de perpétuer sa politique criminelle d'apartheid. Il a récemment déclaré au Parlement que dans les années à venir, l'Afrique du Sud pourrait être amenée à accroître ses dépenses militaires et à accélérer la mise au point de systèmes d'armes encore plus perfectionnés afin de ne pas être distancée par les pays "communistes" 43/.

217. Parmi les secteurs en expansion, la force de défense sud-africaine signale une "grande base de chasseurs" destinée à l'armée de l'air, actuellement en construction à Trichardt près de la frontière avec le Zimbabwe, et des programmes d'"aérodromes avancés" récemment achevés dans les provinces du Transvaal et du Natal ainsi que des projets de création d'une industrie locale de construction navale pour la marine. La force de défense sud-africaine construit déjà des engins de frappe équipés de missiles 44/. Selon d'autres sources, le général Malan a récemment annoncé que la société Arms Corporation of South Africa étudiait les possibilités de construire des sous-marins et des hélicoptères 45/.

218. L'organe officiel de l'armée, "Uniform", a récemment indiqué que l'Afrique du Sud avait fait une découverte importante dans la technologie des matériels de combats de nuit. Selon cette publication, l'Afrique du Sud serait parvenue, après quatre années de recherche intensives, à mettre au point et à rendre opérationnels un modèle unique en son genre de mini-lunettes de visée de nuit et des dispositifs Eland pour la conduite de nuit 46/. Parmi les armements et matériels récemment mis au point par l'Afrique du Sud, il faut citer le système Kukri de missile air-air avec casque à "visée immédiate", le missile V3 accompagné d'un casque qui permet au pilote de viser une cible simplement en la regardant, la radio HF à fréquence variable et l'ensemble portatif O.dm/BLU à fréquence variable, le miniviseur à infrarouges Gogga, considéré comme l'un des plus compacts et des plus efficaces au monde, un canon de 20 mm et 700 coups/minute, monté sur véhicule militaire Ratel et un large éventail de munitions, de produits pyrotechniques et de mortiers de 80 et de 60 mm 47/.

219. La tendance croissante vers une militarisation totale de l'apartheid constitue l'un des aspects les plus inquiétants et les plus dangereux de l'accroissement de la puissance militaire de l'Afrique du Sud. On craint de plus en plus, y compris en Afrique du Sud même, de voir le pays s'acheminer vers une militarisation totale de la société. Cette militarisation se traduit par l'importance de plus en plus grande accordée aux activités militaires dans les écoles blanches. La préparation militaire est obligatoire pour tous les garçons blancs dans toutes les écoles du régime et on prévoit de mettre en place une formation similaire pour les filles 48/. Le général Malan a récemment proclamé avec fierté qu'au 31 décembre 1983, l'Afrique du Sud comptait 169 978 étudiants blancs suivant une préparation militaire et rattachés à 653 unités dans l'ensemble du pays 49/. On peut voir un autre exemple frappant de cette tendance à la militarisation dans la South African Citizenship Amendment Act (loi portant modification de la citoyenneté sud-africaine), qui accorde automatiquement la

citoyenneté sud-africaine à tous les étrangers de sexe masculin âgés de 15 à 25 ans qui ont un domicile permanent en Afrique du Sud depuis plus de cinq ans et leur impose le service militaire obligatoire. Officiellement, cette loi est censée répondre au mécontentement des jeunes Sud-Africains qui estimaient que les étrangers avaient la possibilité d'éviter un service militaire de deux ans et étaient, de ce fait, favorisés dans leur carrière aux dépens des Sud-Africains 50/. Mais il ne fait pas de doute que cette loi, à l'instar de la nouvelle loi constitutionnelle, vise à accroître le nombre de jeunes gens pouvant être appelés sous les drapeaux.

220. Ce processus de militarisation du régime a été très bien décrit par M. Philip Frankel qui enseigne à l'Université de Witwatersrand et qui, au cours d'une récente interview au sujet de son livre intitulé Pretoria Praetorians qui doit être publié cette année, a fait remarquer que la Force de défense jouait un rôle croissant dans le processus de décision du pouvoir exécutif et que le secteur militaire dans son ensemble était de plus en plus imbriqué dans l'économie et intervenait de plus en plus dans l'éducation politique de la jeunesse 51/. M. Frankel a prédit que si les nouvelles dispositions constitutionnelles échouaient, on assisterait à une accélération du processus de politisation des forces de sécurité et le régime lui-même pourrait recourir à un pouvoir exécutif à composition militaire 52/.

2. Acquisition de matériel militaire et autres formes de coopération militaire

221. Bien que le régime d'apartheid se targue d'avoir réussi à développer son industrie d'armement et affirme y avoir été poussé par l'embargo obligatoire sur les armes imposé à son encontre, une étude récente présentée par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 421 (1977) concernant la question de l'Afrique du Sud montre que l'autonomie que l'Afrique du Sud prétend avoir acquise en matière de production d'armes et de munitions n'est qu'un mythe. Selon cette étude, dans la mesure où le régime recourt de plus en plus à un large éventail de matériels de plus en plus perfectionnés, il augmente parallèlement sa dépendance à l'égard des importations d'éléments de matériel et de technologie militaires étrangers 53/.

222. L'étude susmentionnée corrobore les résultats d'un rapport du National Action Research on the Military-Industrial Complex (NARMIC) - un programme de l'American Friends Service Committee - qui a été publié en janvier de cette année 54/. Ce rapport révèle que pendant la période 1981-1983, le Bureau de surveillance des munitions du Département d'Etat a accordé 29 autorisations différentes d'exportation vers l'Afrique du Sud de produits inscrits sur la liste des munitions, pour une valeur totale de plus de 28,3 millions de dollars 55/. Ce rapport indique que de nombreux indices donnent à penser que des sociétés d'autres nations ont maintenu des contacts avec l'industrie d'armement de l'Afrique du Sud et continuent de fournir à ce pays une technologie militaire inappréciable 56/. Ainsi par exemple, en mars de cette année, des douaniers britanniques ont arrêté quatre Sud-Africains pour achat illégal d'armes pour le compte de l'Afrique du Sud. Les quatre Sud-Africains ont été ensuite relâchés moyennant le versement d'une caution de 45 000 rands chacun et devaient passer en jugement dans le courant de l'année 57/. Par ailleurs, selon des bruits qui circulaient à Londres, une société britannique importante avait réussi en 1981 à éviter des poursuites pour vente à l'Afrique du Sud de matériel militaire d'une valeur de 3 millions de rands. Citant des documents internes des services des douanes, l'Observer a indiqué que pour éviter "la publicité défavorable qui accompagnerait un procès", il

avait été convenu que la société paierait une amende de 347 000 rands dans le cadre d'un règlement à l'amiable. M. Robert Hughes, député travailliste d'Aberdeen North et président de l'Anti-Apartheid Movement britannique a demandé une nouvelle enquête sur cette affaire 58/.

223. De nombreuses ventes clandestines d'armes par certaines sociétés occidentales à l'Afrique du Sud passent inaperçues. Récemment, un tribunal danois à Aalborg a condamné un chargeur M. Sigward Kristensen, à 30 jours de prison et une amende de 2 000 rands pour trafic d'armes vers l'Afrique du Sud en 1978 et 1979 59/. De même, avant la visite de M. Botha au Royaume-Uni en juin de cette année, de nombreux bruits circulaient, selon lesquels M. Botha allait, entre autres choses, demander au premier ministre Margaret Thatcher d'autoriser British Aerospace à vendre à l'Afrique du Sud huit avions BA 748 d'une valeur de 56 millions de livres environ pour remplacer des Schackletons vétustes. Le BA 748 est équipé d'un matériel de surveillance aérienne et maritime et son système de surveillance côtière en fait un instrument idéal de lutte anti-sous-marins 60/.

224. Ces dernières années, la communauté internationale a pu constater que le régime raciste était de plus en plus déterminé à s'assurer une place sur le marché international de l'armement. En mars de cette année, la société sud-africaine ARMSCOR a participé au salon international de l'aéronautique FIDA 84 qui s'est tenu du 2 au 17 mars 1984 à Santiago (Chili) et y a exposé son missile Kukri et une série de matériels électroniques perfectionnés. Pendant ce salon, l'Afrique du Sud s'est déclarée prête à accorder au Chili une assistance technique. Commentant les résultats de la participation d'ARMSCOR, un porte-parole de cette société aurait déclaré que ces résultats avaient dépassé leurs espérances et qu'ils avaient reçu un accueil très favorable de la part d'autres pays 61/. Le régime raciste se vanterait maintenant d'être devenu, en raison de l'embargo sur les armes imposé à son encontre par l'Organisation des Nations Unies, producteur de 143 types de munitions alors qu'il ne fabriquait pratiquement pas d'armes auparavant 62/. Il semble que les Sud-Africains jouent un rôle consultatif important auprès de l'armée guatémaltèque pour la réinstallation des Indiens des hauts plateaux du nord-ouest dans de soi-disant "villages modèles" 63/.

G. Collaboration économique

1. Observations générales

225. L'Afrique du Sud comptait sur une relance de l'économie stimulée par les exportations en 1983, et ce pour diverses raisons : au milieu de 1982 une reprise s'était amorcée chez ses principaux partenaires commerciaux, à savoir les pays de l'Amérique du Nord et de l'Europe occidentale; le cours mondial de l'or était passé de 300 dollars l'once en juin 1982 à 500 dollars l'once en février 1983, soit une progression de 67 p. 100 environ; le déficit de la balance des opérations courantes de l'Afrique du Sud avait fait place à un excédent; dans le même temps, on assistait à des entrées nettes de capitaux étrangers et à une augmentation nette des réserves de change.

226. Toutefois, au cours de la seconde quinzaine de février 1983, le cours international de l'or est tombé à 400 dollars l'once. D'autre part, la sécheresse qui a sévi en Afrique du Sud a non seulement modifié considérablement les perspectives économiques, mais a aussi pesé sur la balance des paiements. Du fait de la sécheresse et d'une reprise économique plus faible que prévu chez ses principaux partenaires commerciaux, l'Afrique du Sud a dû renoncer à l'espoir d'une

relance de l'économie fondée sur les exportations en 1983. La balance des opérations courantes n'en a pas moins enregistré un excédent de 275 millions de rand pour l'année entière.

227. En 1983, le produit intérieur brut (PIB) qui, en termes réels, avait diminué de 1,5 p. 100 en 1982, a diminué de 3 p. 100, les effectifs salariés du secteur non agricole ont diminué de 1,5 p. 100 et le produit national brut (PNB) qui, en termes réels, avait diminué de 3,5 p. 100 en 1982 a diminué de 1 p. 100 seulement du fait d'une amélioration des termes de l'échange de l'Afrique du Sud. Enfin, le taux d'inflation pour l'année s'est établi à 11 p. 100 environ. Au cours de la période considérée, la collaboration économique apportée par certains pays occidentaux et autres s'est poursuivie et intensifiée.

228. Au cours du premier trimestre de 1984, l'Afrique du Sud a connu un ralentissement économique. En termes réels, le produit intérieur brut (PIB), corrigé des variations saisonnières, a progressé à un rythme annuel de 4 p. 100, contre 11 p. 100 au cours du dernier trimestre de 1983. Au cours du premier trimestre, le déficit du compte courant est passé à 2,9 milliards de rands sur une base annuelle corrigée des variations saisonnières, alors que ce chiffre n'était que de 1,9 million de rands au cours du dernier trimestre de 1983. Le déficit s'explique par une augmentation des importations et du montant net des paiements effectués à l'étranger en règlement de services, ainsi qu'à une diminution des exportations 64/.

229. En février 1984, une délégation du port d'Anvers (Belgique) s'est rendue en Afrique du Sud. La délégation comprenait des représentants des autorités portuaires, de l'Association pour la promotion du port d'Anvers, de la Chambre de commerce et d'industrie d'Anvers et de l'Association des chargeurs d'Anvers, ainsi que des représentants du secteur privé; le but de la visite était de développer les relations commerciales et les transports entre l'Afrique du Sud et la Communauté économique européenne (CEE) 65/.

230. M. Achim Stracke, Directeur général de la Chambre de commerce et d'industrie germano-sud-africaine (République fédérale d'Allemagne) a publié un article dans The Star, Johannesburg, du 20 février 1982. Il y déclarait que les hommes d'affaires allemands étaient "tout prêts à établir des liens avec l'Afrique du Sud" et qu'ils étaient intéressés par des "investissements à relativement long terme".

231. En 1983, 253 hommes d'affaires au total ont participé à 60 missions différentes qui se sont rendues en Afrique du Sud 66/.

232. Comme les années précédentes, l'Afrique du Sud a maintenu des liens étroits avec Israël dans différents domaines, dont les échanges commerciaux. Cette question est traitée de manière détaillée dans le rapport spécial du Comité spécial contre l'apartheid (A/39/22/Add.1).

233. Les relations économiques entre le Portugal et l'Afrique du Sud s'intensifient, ainsi qu'en témoignent, entre autres choses, les visites qui ont eu lieu à différents niveaux. En février 1984, M. Antonia Neto da Silva, vice-président de l'Institut du commerce extérieur du Portugal, s'est rendu en Afrique du Sud, où il a rencontré d'importants fonctionnaires et hommes d'affaires sud-africains 67/.

234. Treize missions commerciales britanniques auraient projeté de se rendre en Afrique du Sud en 1984, l'une d'entre elles étant organisée par la Chambre de commerce de Londres dont ce serait la première visite depuis plusieurs années. Une mission commerciale organisée par la ville de Leicester et la Chambre de commerce du comté et représentant 18 sociétés locales s'est rendue en Afrique du Sud en janvier et février 1984. Elle devait être suivie par une mission de la British Engineering Industries Association, qui représente 20 sociétés. Le but recherché par ces sociétés était de promouvoir leurs produits et d'intensifier les échanges avec l'Afrique du Sud 68/.

235. En mars 1984, Le comte Jellicoe, Président du British Overseas Trade Board, s'est rendu en Afrique du Sud afin de promouvoir les exportations britanniques en direction de ce dernier pays. Il s'est entretenu avec des hommes d'affaires et de hauts fonctionnaires du régime sud-africain 69/.

236. Selon les organes d'information britanniques, des sociétés sud-africaines ont créé au Royaume-Uni, avec l'aide des milieux d'affaires britanniques, un réseau de sociétés qui serviraient à "soutenir le régime sud-africain" si des sanctions mondiales étaient imposées à ce dernier. Des liens ont été établis entre des sociétés d'affrètement, d'achat et de transport dont l'objet est d'acheter, de transporter et de livrer des marchandises destinées à l'Afrique du Sud. Ces sociétés ont également créé des filiales aux Bahamas, aux Pays-Bas et à Panama.

237. Le réseau a été mis en place au cours des cinq dernières années. Il est contrôlé par des groupes industriels sud-africains, des sociétés para-étatiques appartenant au régime et par des personnes qui occupaient des postes de commande dans la société Freight Services of South Africa qui, pendant 12 ans, a acheminé la quasi totalité du pétrole expédié au régime minoritaire blanc de l'ancienne Rhodésie. En cas de sanctions, les sociétés du réseau expédieraient à l'Afrique du Sud du matériel de pointe, des moteurs, du matériel de communication et des ordinateurs provenant des pays d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord 70/.

238. En mai 1984, le Parlement danois a adopté une motion demandant au gouvernement d'exiger que toutes les sociétés importatrices publient chaque année des renseignements sur les importations de charbon en provenance d'Afrique du Sud et d'informer "les sociétés pétrolières et les armateurs que le transport de pétrole à destination de l'Afrique du Sud allait à l'encontre de la politique danoise" 71/.

2. Commerce extérieur

239. En 1983, les exportations sud-africaines (y compris les ventes d'or) se sont élevées à 20 milliards 262 millions de rands et les importations (y compris le pétrole et le matériel militaire) à 15 milliards 968 millions de rands, ce qui a dégagé un excédent de 4 milliards 294 millions de rands. En 1982, l'excédent n'était que de 765 millions de rands et le déficit du compte courant atteignait 2 millions 210 millions de rands. Toutefois, en 1983, l'excédent du compte courant n'a été que de 275 millions de rands en raison notamment de la sécheresse. Pour l'année entière, les importations de marchandises ont augmenté d'à peine 2 p. 100 en valeur et diminué de 9 p. 100 environ en volume. Les exportations de marchandises ont diminué de 11,5 p. 100 en valeur et de 18 p. 100 en volume 72/.

240. Les relations économiques de l'Afrique du Sud avec ses principaux partenaires commerciaux ont continué de se développer et de s'intensifier en 1983. L'Afrique

du Sud a multiplié les offensives sur tous les continents pour développer des courants d'affaires avec plusieurs autres pays, en particulier avec Hong-kong, le Japon, la République de Corée et les autorités locales de Taïwan. Toutefois, en 1983, ses importations en provenance de l'Europe occidentale s'élevaient à 6,7 milliards de rands, soit 42 p. 100 du total et celles en provenance des Etats-Unis à 2 milliards 395 millions de rands, soit 15 p. 100 environ. Les exportations à destination de l'Europe occidentale atteignaient 5 milliards 673 millions de rands, soit 42 p. 100 environ, et celles destinées aux Etats-Unis 1 milliard 621 millions de rands, soit 8 p. 100 du total environ 73/.

241. Pour les cinq premiers mois de 1984, les exportations sud-africaines se sont élevées à 9 milliards 383 millions de rands contre 8 milliards 704 millions de rands au cours de la même période de 1983. Les importations ont atteint 8 milliards 530 millions de rands, contre 5 milliards 960 millions de rands en 1983. Les exportations à destination des pays d'Europe occidentale se sont élevées à 2 milliards 520 millions de rands et celles à destination des Etats-Unis d'Amérique à 911 millions de rands, soit 27 et 10 p. 100, respectivement, du total des importations 74/.

242. Sur les 86 millions de tonnes de houille de chaudière qui ont fait l'objet d'échanges internationaux au cours de l'année 1983, l'Afrique du Sud a exporté à elle seule 24 millions de tonnes, soit en gros 28 p. 100 du total. En 1984, l'Afrique du Sud compte exporter 30 millions de tonnes de ce type de charbon, soit 30 p. 100 du total prévu (100 millions de tonnes) 75/.

Principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud, 1982-1983*

(En millions de dollars)

Pays	Importations de l'Afrique du Sud			Exportations de l'Afrique du Sud			Commerce total				
	En pourcentage des importations totales	1982	1983	En pourcentage des exportations totales	1982	1983	En pourcentage du commerce total	1982	1983	Total	
Allemagne, République fédérale d'	23	2 549	1 960	12	1 154	949	11	3 703	18	2 909	16
Belgique-Luxembourg	2	231	224	4	389	315	4	620	3	539	3
Canada	2	194	143	2	167	150	2	361	2	293	2
Etats-Unis d'Amérique	21	2 380	2 133	21	2 135	2 158	25	4 515	21	4 291	18
France	6	631	509	8	739	587	7	1 370	7	1 096	6
Italie	5	549	485	5	1 610	1 315	15	2 159	10	1 800	10
Japon	15	1 664	1 745	19	1 886	1 629	19	3 550	17	3 374	18
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	19	2 107	1 696	14	1 411	1 299	15	3 158	17	2 995	16
Suède	1	162	141	1	56	53	1	220	1	194	1
Suisse	2	265	235	1	76	93	1	341	2	328	2
Divers	3	293	232	1	202	72	1	495	2	304	2
Total		11 318	9 739		9 985	8 733		21 347		18 472	

* Source : United Nations Commodity Trade Statistics, Série D.
Non compris l'or, les armes et le pétrole; y compris l'Union douanière de l'Afrique méridionale.

3. Or et autres minéraux

243. En 1983, l'Afrique du Sud a produit 679 527 kilos d'or au total (62 p. 100 de la production mondiale), soit 15 309 kilos de plus qu'en 1982.

244. En 1983, les avoirs de l'Afrique du Sud en or et en devises se sont élevés à 4 milliards 165 millions de rands, l'once d'or étant évaluée à 417,9 rands. Le stock d'or était de 7 790 000 onces. En 1983, le montant total des réserves s'est élevé à 3 milliards 827 millions de rands, l'once d'or étant évaluée à 437,32 rands et le stock d'or étant de 7,6 millions d'onces 76/.

245. Bien que l'Afrique du Sud commercialise son or par l'entremise de diverses institutions financières implantées en République fédérale d'Allemagne, à Hong-kong, au Japon, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, 40 à 50 p. 100 environ de ses ventes continuent de s'effectuer sur la place de Zurich (Suisse) et 20 p. 100 sur la place de Londres (Royaume-Uni). Autrement dit, 60 à 70 p. 100 de l'or sud-africain est vendu à Londres et à Zurich 77/.

4. Agriculture

246. En 1983, l'Afrique du Sud a subi une grave sécheresse, qui s'est traduite par une perte de 2 milliards de rands dans le secteur agricole. Le déclin de la production agricole a été le plus grave qui ait été enregistré au cours des 15 dernières années.

247. En raison de cette sécheresse, la production de maïs n'a atteint que 6 millions de tonnes au lieu des 10 millions de tonnes prévues, ce qui représente une perte de 1 020 000 de rands. Si ce n'avait été la sécheresse, les exportations de maïs pour 1983 auraient dû rapporter en devises l'équivalent de 600 millions de rands. Pour donner un exemple, l'Afrique du Sud n'a pu livrer aux autorités de Taïwan que 110 000 tonnes de maïs au lieu des 600 000 tonnes convenues. Toujours en raison de la sécheresse de 1983, on prévoit que l'Afrique du Sud devra importer 4 millions de tonnes de maïs en 1984, ce qui représente une dépense approximative de 800 millions de rands en devises 78/.

248. La production de canne à sucre a diminué de 6,5 millions de tonnes, ce qui équivaut à une perte de 140 millions de rands. Environ 400 000 têtes de bétail, d'une valeur de 160 millions de rands, ont été perdues et les agriculteurs ont dépensé 250 millions de rands supplémentaires de fourrage pour le bétail de boucherie. Enfin, les autres pertes du secteur agricole se chiffrent approximativement à 300 millions de rands 79/.

5. Dettes et avoirs extérieurs de l'Afrique du Sud

a) Généralités

249. A la fin de 1983, les engagements extérieurs directs des banques sud-africaines totalisaient 2,3 milliards de rands. Cependant, selon certains calculs, les banques sud-africaines ont emprunté environ 10 milliards de rands sous forme d'emprunts directs sur les euromarchés. De plus, avec 9,4 milliards de rands de passif éventuel, le total du passif des banques sud-africaines se montait à 19,4 milliards de rands à la fin de 1983. Selon les calculs du Fonds monétaire international, la dette totale des banques sud-africaines se montait, en janvier 1984, à 11 milliards de dollars (environ 14 milliards de rands), chiffre de

40 p. 100 supérieur à celui de 1981. Le Fonds monétaire international a aussi estimé qu'au cours de la même période, les avoirs sud-africains dans les banques étrangères se montaient à 2,1 milliards de dollars, soit 2,7 milliards de rands 80/.

b) Emprunts

250. Les sociétés privées et para-étatiques sud-africaines ont été incitées à contracter des emprunts à court, moyen et long terme sur les marchés financiers occidentaux pour la raison que les gouvernements occidentaux se montrent peu enclins à dissuader l'Afrique du Sud d'accéder à leurs marchés, que les taux d'intérêt pratiqués en Afrique du Sud sont élevés et que les banques d'Amérique du Nord et d'Europe occidentale ont toujours été disposées à faire des affaires avec l'Afrique du Sud comme si de rien n'était. Ce sont notamment les banques situées en République fédérale d'Allemagne, en Suisse et au Royaume-Uni qui ont servi les intérêts sud-africains en Afrique du Sud et à l'étranger avec le plus d'empressement.

251. A la fin du premier semestre 1983, le total des emprunts à moyen et à long terme contractés par l'Afrique du Sud sur les marchés financiers internationaux se montait à 14,9 milliards de dollars, dont 26 p. 100 provenaient de sources situées aux Etats-Unis. Pour la seule année 1982, l'Afrique du Sud a emprunté 1,4 milliard de dollars. Au cours des quatre premiers mois de 1984, elle a recueilli environ 490 millions de dollars sur les marchés financiers internationaux 81/.

252. En janvier 1984, le régime sud-africain a contracté un emprunt de 70 millions de francs suisses auprès de l'Union de banques suisses. Les banques suisses suivantes ont aussi financé l'emprunt en qualité de coprêteurs : la Banque populaire suisse, la Deutsche Bank (Swiss) SA, la Handelsbank NW et la Banca Della Svizzera Italiana. Le même mois, l'Afrique du Sud a lancé une émission de 40 millions d'ECU (unité monétaire européenne) sur le marché des euro-obligations 82/.

253. Cette opération a été suivie par l'émission d'une obligation de 75 millions de dollars en mars 1984, toujours sur le marché des euro-obligations. Cette émission a été organisée par les banques européennes suivantes : Dresdner Bank de la République fédérale d'Allemagne, Soditic de Suisse et Paribas de France 83/.

254. De plus, en mars 1984, la banque suisse Soditic a aussi aidé le prétendu "Bantoustan indépendant" du Transkei à lancer un emprunt en Suisse. Celui-ci se montait à 5,3 millions de rands et n'était pas garanti par le régime. L'initiative de la Soditic ne faisait d'ailleurs à son tour qu'illustrer le souci des milieux financiers occidentaux de continuer à faire des affaires comme si de rien n'était 84/.

255. Des sources bancaires de la République fédérale d'Allemagne ont fait savoir que la société para-étatique d'Afrique du Sud Electricity Supply Commission (ESCOM) projetait aussi de lancer une émission de 150 millions de DM sur le marché des euro-obligations 85/.

256. Le Ministère sud-africain des postes et télécommunications a aussi procédé à l'émission d'une obligation de 150 millions de DM en mai et juin 1984 sur les marchés financiers de la République fédérale d'Allemagne. L'émission était organisée par la banque allemande Berliner Handels und Frankfurter. Cette banque organise régulièrement les emprunts des sociétés sud-africaines par sa filiale de

Johannesburg 86/. Au cours de la même période, le Ministère recherchait sur les euromarchés un crédit cartellaire d'une valeur de 50 millions de dollars. L'administrateur principal de ce crédit cartellaire serait la banque commerciale Guinness Mahon (Royaume-Uni) 87/.

257. La filiale britannique de la Standard Bank d'Afrique du Sud avait également lancé une émission de 50 millions de livres sur les euromarchés. Récemment, la Standard Bank levait des sommes d'un montant indéterminé sur les marchés financiers internationaux pour le compte du régime et de ses entreprises para-étatiques ainsi que pour celui du secteur privé sud-africain. Les administrateurs principaux étaient la société mère Standard Chartered Merchant Bank (Royaume-Uni) et la J. Henry Shroder Wagg (Royaume-Uni). Les autres administrateurs étaient la Banque Paribas (France), la Citicorp International Bank (Etats-Unis), la Continental Illinois (Etats-Unis), la Hambros Bank (Royaume-Uni), la Sarasin International Securities (France), la Société générale (France), l'Union de banques suisses (Suisse), la Westdeutsche Landesbank (République fédérale d'Allemagne) et le Banco de Bilbao (Espagne) 88/.

258. En juin, le régime sud-africain lançait une émission de 40 millions de livres sur le marché de l'Eurosterling. Celle-ci a été administrée par la Hambros Bank, W.M. Rothschild and Sons, la Hill Samuel Bank (Royaume-Uni), l'Indosuez (France), la Banque Paribas, le Crédit commercial de France, le Crédit suisse, la First Boston (Etats-Unis), la Société des banques suisses et la Trust Bank (Royaume-Uni) 89/.

259. Toujours en juin, l'Industrial Development Corporation (IDC) d'Afrique du Sud a levé 50 millions de DM sur le marché des capitaux de la République fédérale d'Allemagne. Les administrateurs étaient la Dresdner Bank, la Commerce Bank et la Bayerische Landesbank 90/.

c) Investissements étrangers

260. Au cours de la période considérée, les sociétés transnationales d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord et les sociétés sud-africaines autorisées à assembler des produits et à les vendre à l'étranger ont augmenté leurs activités en vue de s'emparer d'une plus grande partie du marché sud-africain.

261. Les sociétés mères sises à l'étranger ont continué de fournir à leurs filiales d'Afrique du Sud des brevets, des projets, de nouvelles technologies, des cadres et d'assurer la formation du personnel. Le taux de rendement des investissements en Afrique du Sud était d'environ 15 p. 100, ce qui place l'Afrique du Sud parmi les pays où les investissements sont les plus intéressants. Les taux de rendement des investissements aux Etats-Unis et au Royaume-Uni étaient de 10 et 8 p. 100 respectivement.

262. On peut relever par exemple qu'en janvier, la filiale sud-africaine de Toyota a annoncé qu'elle entendait s'emparer de 25 p. 100 du marché sud-africain des ventes automobiles dans l'année en cours. En 1983, Toyota détenait environ 20 p. 100 du marché sud-africain des ventes automobiles 91/.

263. De plus, selon les médias sud-africains, un groupe d'Europe occidentale dont le nom n'a pas été révélé a signé un accord avec le Ciskei, un des bantoustans prétendument "indépendants" d'Afrique du Sud, pour créer une filature de laine peignée coûtant plusieurs millions de rands 92/.

264. En février 1984, la société allemande Bayerische Motorwerke (BMW) d'Afrique du Sud a annoncé son intention d'élaborer en Afrique du Sud des produits qui seraient ensuite exportés et utilisés par exemple dans la production des véhicules automobiles BMW en République fédérale d'Allemagne et ailleurs 93/.

265. Alors que les mouvements contre l'apartheid aux Etats-Unis ont réussi à engager avec succès de nombreuses actions de désinvestissement dans les universités, auprès des Etats et des municipalités, en février 1984, le Conseil d'administration de la Chambre de commerce des Etats-Unis à Washington a voté en faveur du maintien de liens commerciaux avec l'Afrique du Sud.

266. La Chambre de commerce des Etats-Unis en Afrique du Sud a envoyé une brochure aux membres du Congrès américain et aux gouvernements des Etats leur demandant de s'opposer aux projets de loi limitant les intérêts américains en Afrique du Sud 94/.

267. Au fils des ans, entre 350 et 450 sociétés américaines ont investi 2,5 milliards de dollars en Afrique du Sud 95/.

H. Tourisme

268. Le nouveau paquebot de luxe MV Astor de Safmarine a entrepris son premier voyage de Southampton (Royaume-Uni) à destination de l'Afrique du Sud le 4 avril 1984. Il a fait escale à Hambourg (République fédérale d'Allemagne) où il a refait le plein au coût de 50 millions de rands. Il est prévu que le MV Astor fera sept aller-retour du Cap à Southampton, quatre croisières de Durban aux Seychelles et une du Cap à Rio de Janeiro (Brésil) 96/.

269. Safmarine a établi des liaisons avec British Airways (BA) et le South African Tourism Services (SATS) et a fait de la publicité pour des voyages en Afrique du Sud au départ de différents pays européens et d'Amérique du Nord afin de promouvoir le tourisme sud-africain, en espérant que 30 p. 100 des passagers du MV Astor seraient originaires de ces pays.

270. En janvier 1984, la Spanish Travel Writers Association et le South African Tourism Board ont organisé un colloque à Madrid. Des rédacteurs de brochures touristiques, du personnel des agences touristiques et des représentants du régime d'apartheid y ont participé. Le colloque portait sur l'encouragement du tourisme et de la publicité entre les deux pays 97/.

I. Collaboration dans le domaine des sports

271. Pendant la période considérée, le régime sud-africain et ses principaux défenseurs étrangers ont continué à s'efforcer, par l'intermédiaire de leurs puissants lobbies, à persuader la communauté internationale que la discrimination raciale n'existait plus, dans le domaine des sports, en Afrique du Sud. Toutefois, jusqu'ici, aucun des organismes sportifs internationaux qui avaient exclu ou suspendu l'Afrique du Sud n'est revenu sur sa décision, en dépit de la propagande menée à gands frais par le régime raciste.

272. Récemment, l'International Golfers'Association a informé la South African Professional Golfers Association qu'elle n'autoriserait pas l'Afrique du Sud à participer au tournoi de la coupe du monde de 1984, qui doit avoir lieu en Italie à la fin de l'année. Il semble que la Fédération italienne de golf ait fait savoir à l'International Golfers'Association que l'Italie avait pour politique d'interdire

la participation des équipes nationales sud-africaines aux rencontres sportives organisées dans ce pays. L'Afrique du Sud a également été exclue des tournois de la coupe du monde qui ont eu lieu aux Etats-Unis et au Mexique, en 1983 et 1982, respectivement.

273. Les sociétés transnationales sud-africaines sises à l'étranger et implantées en Afrique du Sud et les sociétés sud-africaines ont, aux côtés du régime raciste, versé d'importantes sommes d'argent pour parrainer des manifestations sportives internationales en Afrique du Sud. Par exemple, le Southern Suns Hotel Group et les South African Breweries (SAB) ont versé des millions de dollars pour doter des tournois de tennis et de golf et des courses automobiles. Ces entreprises ont également versé des sommes substantielles pour soutenir la South African Cricket Union appuyée par le régime.

274. Certains organismes sportifs internationaux comme la World Boxing Association (WBA) continuent d'apporter un soutien actif à la boxe pratiquée dans le cadre de l'apartheid. Ainsi, en novembre 1983, M. José Sulaiman, président du World Boxing Council (WBC) s'est élevé contre le choix de Stan Christodoulou comme arbitre du combat entre Marvin Hagler et Roberto Duran à Las Vegas, Nevada (Etats-Unis). M. Christodoulou, adhérent sud-africain a pourtant été choisi en dépit des objections du WBC. Le WBC ne reconnaît pas l'Afrique du Sud et ne collabore ni avec les organisations sportives ni avec les sportifs sud-africains 98/.

275. La South African Cricket Union, soutenue par le régime, a attiré en 1983 un groupe de joueurs de cricket antillais en Afrique du Sud pour faire une tournée de trois mois, et ceci malgré la vive opposition des gouvernements concernés. La tournée a commencé en novembre 1983.

276. La plupart des gouvernements, à l'exception marquante du Royaume-Uni et des Etats-Unis, ont continué de refuser d'accorder des visas aux personnalités du monde sportif sud-africain et interdit aux sportives et aux sportifs sud-africains de participer à toute rencontre sportive internationale, s'ils représentaient l'Afrique du Sud. Les pays scandinaves pratiquent une politique d'exclusion quasi totale à l'encontre des sportives et sportifs sud-africains amateurs et professionnels.

277. En novembre et décembre 1983, le Conseil supérieur des sports en Afrique a tenu son congrès à Ouagadougou (Burkina-Faso). Il a, notamment, répété qu'il souscrivait entièrement au code de conduite de la Commonwealth Games Federation, qui déconseillait tout contact avec l'Afrique du Sud, et déclaré que les membres du Conseil continueraient de faire pression dans les instances internationales pour que les pays qui violent ce code soient exclus des rencontres sportives internationales.

278. En janvier 1984, le Gouvernement australien a refusé des visas à M. Danie Graven, président du South African Rugby Board (SARB), et à deux de ses collègues. Le Gouvernement australien a déclaré que l'octroi de visas à des dirigeants sportifs sud-africains aurait été contraire à la politique qu'il suivait en matière de contacts sportifs avec l'Afrique du Sud.

279. Au cours des derniers mois, le Royaume-Uni a pris deux initiatives importantes propres à favoriser la pratique de l'apartheid dans les sports. En mars, les autorités du Royaume-Uni ont fait savoir que dans le cas où Miss Zola Budd, championne sud-africaine de course à pied, ferait une demande pour obtenir la

citoyenneté britannique, celle-ci serait examinée "avec sympathie", ceci signifiant que la citoyenneté lui serait accordée. Miss Budd a obtenu la citoyenneté britannique en mai 1984 et est donc devenue membre de l'équipe olympique britannique aux Jeux olympiques de 1984. Le même mois, l'English Rugby Football Union (RFU) a décidé d'envoyer une équipe en Afrique du Sud en mai 1984. L'Union a pris cette décision le 30 mars, en dépit des protestations élevées par les mouvements anti-apartheid, les partis politiques, les personnalités ecclésiastiques et les syndicats 99/. Dans la déclaration qu'elle a faite pour expliquer sa décision, la RFU a affirmé que celle-ci avait été prise à une majorité écrasante, après "un examen consciencieux et approfondi de toutes les données et que cette décision était conforme à la politique de l'Union, qui voulait que la RFU puisse jouer au rugby contre n'importe quel adversaire, indépendamment de sa race, de sa couleur et de sa croyance" 100/.

280. Le Gouvernement britannique a annoncé que, bien qu'il soit opposé à cette tournée, il ne prendrait aucune mesure visant à empêcher l'équipe de la RFU de se rendre en Afrique du Sud. L'équipe de la RFU a commencé sa tournée en mai.

J. Collaboration dans le domaine culturel

281. Depuis la publication par le Comité spécial, en octobre 1983, de la première liste d'artistes professionnels, d'acteurs et membres de professions apparentées qui se sont produits en Afrique du Sud, le nombre d'artistes en vue qui se sont rendus dans le pays a baissé. La majorité de ceux, peu nombreux, qui ont effectué des tournées en Afrique du Sud au cours des derniers mois, venaient du Royaume-Uni et des Etats-Unis. La plupart de ceux qui se sont produits en Afrique du Sud sont des artistes peu connus, pas même dans leur propre pays. Les campagnes qui se développent à l'étranger contre les artistes qui se rendent en Afrique du Sud ont efficacement dissuadé ceux qui se seraient éventuellement produits en Afrique du Sud de le faire.

282. Le régime raciste, déçu du succès du boycottage culturel international prononcé contre lui, a récemment ouvert un centre culturel à la South Africa House à Londres. Ce centre viserait à promouvoir la culture sud-africaine, à développer l'intérêt qui lui est porté et, ce faisant, à donner au public britannique une meilleure idée de l'Afrique du Sud.

283. En avril dernier, malgré les protestations élevées par l'Organisation des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, les mouvements anti-apartheid et des particuliers, l'American Museum of Natural History de New York a refusé d'interrompre l'exposition d'objets sud-africains organisée dans le cadre du forum intitulé "Searching for our ancestors" ("A la recherche de nos ancêtres"). Selon The Citizen du 2 juin 1984, la décision prise par le Musée de maintenir cette exposition de fossiles sud-africains a fortement déplu aux conseillers municipaux de New York, qui ont depuis lors menacé de le priver de la subvention d'un montant équivalent à 8,75 millions de rands que lui accorde la ville, s'il continuait de permettre à l'Afrique du Sud de participer à cette exposition.

IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

A. Introduction

284. L'année qui vient de s'écouler a été un moment particulièrement dramatique de la longue histoire de la lutte pour la liberté en Afrique australe.

285. Le régime de Pretoria, poursuivant sa politique criminelle qui consiste à créer des bantoustans et à déplacer de force des millions d'Africains loin de chez eux, dans le dessein de les priver de tous leurs droits dans leur patrie ancestrale - a imposé une nouvelle constitution raciste, refusant tout droit politique à la majorité africaine autochtone qui représente plus de 70 p. 100 de la population. Cette constitution prévoit la création de chambres conçues selon les principes de la ségrégation raciale à l'intention des personnes dites de couleur et des personnes d'origine indienne, dans l'espoir de diviser la population noire et d'amener les deux communautés à coopérer avec le régime pour perpétuer le système de la domination blanche.

286. Il est particulièrement regrettable que ce plan infâme ait été salué par des porte-parole des Etats-Unis d'Amérique comme constituant "un pas dans la bonne direction". Les Etats-Unis et le Royaume-Uni se sont fait remarquer par leur abstention lors du vote sur les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité qui dénonçaient la constitution raciste.

287. Entre-temps, après une série d'actes d'agression, de déstabilisation massive, de terrorisme et de chantage économique contre les Etats africains indépendants qui sont ses voisins, le régime de Pretoria s'est employé, avec l'appui et l'encouragement de certains Etats occidentaux, à exercer des pressions sur ces Etats pour les forcer à conclure avec lui des accords de sécurité. Il a cherché à se faire ouvertement reconnaître le statut de puissance régionale qui lui permettrait d'exercer son hégémonie sur l'ensemble de l'Afrique australe, pour prix des services rendus aux grandes puissances occidentales.

288. Cette offensive du régime raciste rendu arrogant par sa puissance militaire, et encouragé en outre par la soi-disant politique d'"engagement constructif" des Etats-Unis, s'est accompagnée d'une vaste propagande destinée à faire croire que le chantage qu'il exerce à l'égard des Etats voisins pour les obliger à signer des accords est en fait pour lui un moyen d'aboutir à des solutions pacifiques.

289. De surcroît, plusieurs gouvernements d'Europe occidentale ont estimé opportun de recevoir le Premier Ministre de ce régime raciste et terroriste, M. P. W. Botha, en mai et juin 1984, officiellement ou en privé, prêtant ainsi la main aux efforts de ce régime pour sortir de son isolement.

290. Ceci n'a pas empêché la résistance à l'intérieur de l'Afrique du Sud d'atteindre de nouveaux sommets, englobant toutes les fractions de la population opprimée. Les manoeuvres du régime raciste pour imposer la constitution raciste et d'autres mesures destinées à diviser la population noire ont au contraire contribué à renforcer l'unité des populations opprimées.

291. Les accords signés par le régime de Pretoria avec le Mozambique et le Swaziland n'ont pas réussi à retarder la lutte armée de l'African National Congress (ANC) comme l'avait espéré le régime de Pretoria; en réalité, cette lutte a continué et a marqué des progrès.

292. Le Comité spécial a estimé qu'il était essentiel d'accorder la plus grande attention aux efforts accomplis pour informer les gouvernements et l'opinion publique mondiale des très graves incidences de l'offensive menée par le régime de Pretoria contre les populations de l'Afrique du Sud et de la Namibie et contre les Etats de première ligne, en collusion avec de puissants intérêts extérieurs.

293. Le Comité a publié une déclaration le 16 mars 1984, jour où l'accord de Nkomati a été signé par le régime de Pretoria et le Gouvernement du Mozambique, cette déclaration demandait que l'on fasse preuve de la plus grande vigilance et réaffirmait qu'il ne pourrait pas y avoir de paix et de sécurité durables dans la région à moins que l'apartheid ne soit totalement éliminé et que la population de l'Afrique du Sud dans son ensemble ne soit mise en mesure de créer un Etat démocratique non raciste. La déclaration mettait également en garde contre tout relâchement de l'action internationale contre l'apartheid et demandait que l'on redouble d'efforts pour appuyer les résolutions pertinentes des Nations Unies.

294. Le Comité spécial s'est également occupé de développements ultérieurs dans le cadre de plusieurs conférences organisées ou coparrainées par lui, de missions de son président et des membres du Comité, et d'autres activités.

295. Le Comité spécial souhaite souligner le fait que la propagande destinée à faire croire aux intentions pacifiques du régime de Pretoria ou à sa volonté d'effectuer des changements positifs à l'intérieur du pays est totalement contraire à la réalité. Ce régime est devenu toujours plus arrogant et agressif et s'acharne à commettre des crimes plus graves encore que par le passé contre la majorité noire et tous les opposants à l'apartheid, au mépris de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale.

296. La situation exige des mesures plus décisives contre le régime de Pretoria, des efforts concertés pour dissuader ses alliés et ses amis de toute collaboration avec ce régime, et l'apport d'un maximum d'aide aux mouvements de libération nationale de l'Afrique du Sud et de la Namibie et aux Etats de première ligne. Il ne suffit pas que l'action internationale se montre à la hauteur du danger accru que constitue l'action du régime d'apartheid et à la mesure du courage et de l'héroïsme des populations opprimées; elle doit sans plus tarder viser à la suppression totale de l'apartheid.

B. Graves menaces pour l'indépendance des Etats africains

297. Le Comité spécial estime essentiel de souligner que le régime de Pretoria, avec sa nouvelle expansion militaire et la confiance qu'il a en la protection de certaines puissances occidentales, constitue une menace plus grande que jamais pour la paix et la sécurité internationales. L'intention de ce régime en signant un accord avec le Mozambique, après avoir passé un accord non publié avec le Swaziland, et être parvenu à un accord de désengagement avec l'Angola, est essentiellement de faire en sorte que le monde ignore ses crimes contre la paix et l'humanité, de miner l'indépendance des Etats d'Afrique et de priver d'un soutien fraternel les mouvements de libération nationale qui mènent une lutte légitime pour la liberté en Afrique du Sud et en Namibie. Les pressions qu'il exerce sur le Lesotho et d'autres Etats voisins pour les forcer à signer des accords de sécurité obéissent à cette même intention.

298. Loin de rechercher la paix dans la région, le régime de Pretoria tente d'établir son hégémonie en Afrique australe par la menace et le chantage, par la

destruction de l'infrastructure de nations qui ont récemment accédé à l'indépendance, et par l'emploi sur une grande échelle d'éléments subversifs et terroristes.

299. Il faut rappeler qu'en 1975, le régime de Pretoria a envahi la République populaire d'Angola qui venait de naître. Obligé de retirer ses troupes d'Angola en mars 1976 devant la résistance du peuple angolais aidé par Cuba et par un certain nombre d'Etats africains et d'Etats socialistes, le régime n'en a pas moins continué à violer le territoire de l'Angola et à appuyer la subversion contre cet Etat.

300. Encouragé par l'attitude de certaines puissances occidentales, en particulier les Etats-Unis, sous le gouvernement Reagan, le régime de Pretoria a de nouveau envahi l'Angola en 1981 et en 1983 et a continué à occuper son territoire. Au bas mot, l'Angola aurait subi des pertes dépassant 10 milliards de dollars.

301. Plus particulièrement depuis le début de 1981, le régime de Pretoria s'est lancé dans des actes d'agression et de déstabilisation contre le Mozambique. Au nombre de ses crimes, il faut citer le raid armé et le massacre de réfugiés de l'ANC et de ressortissants du Mozambique à Matola à la fin de janvier 1981, le raid sur Maputo le 23 mai 1983, les bombes posées dans un appartement au centre de Maputo en octobre 1983 et l'appui apporté à des éléments subversifs engagés dans des opérations de sabotage, d'enlèvements et de meurtres.

302. Ce régime a commis des crimes analogues contre le Lesotho, le Zimbabwe et le Botswana, y compris l'horrible massacre de réfugiés de l'ANC et de ressortissants du Lesotho à Maseru le 9 décembre 1982.

303. Le Conseil de sécurité, qui est l'organe le plus important de l'Organisation des Nations Unies, a condamné ces crimes du régime de Pretoria et exigé qu'il verse des réparations à l'Angola et au Lesotho. Défiant le Conseil de sécurité, ce régime a continué à exercer des pressions énormes contre les victimes de l'agression à une époque où celles-ci avaient à faire face à des calamités nationales et à de graves difficultés économiques.

304. Ces accords de sécurité qu'il a imposés cherchent à discréditer la lutte légitime des mouvements de libération nationale reconnus par l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale, en les assimilant aux mouvements subversifs fomentés à l'instigation et avec l'appui du régime raciste pour saper la liberté chèrement gagnée des Etats indépendants d'Afrique. Ils ont pour objet de conférer un caractère de légitimité au régime illégal de Pretoria et de faciliter son dessein, qui est de créer une "constellation d'Etats" de l'Afrique australe placés sous son hégémonie.

305. En dépit des accords de désengagement précités, le régime de Pretoria continue à occuper le territoire angolais, et persiste dans son action subversive contre les Etats voisins. Il a augmenté son budget militaire de 21,4 p. 100 pour la période 1984-1985, et élargit ses bases militaires à proximité des frontières des Etats voisins. Il a effectué ses manoeuvres militaires les plus importantes en septembre 1984.

306. Ses menaces impudentes et ses actes hostiles contre le Lesotho, qu'il a forcé à signer un accord, ainsi que ses actes d'agression et de chantage continuels contre les Etats voisins, montrent clairement que le régime de Pretoria est plus

agressif que jamais parce qu'il est assuré de la protection de puissances occidentales contre une action internationale.

C. Crimes contre la population d'Afrique du Sud

307. Le Comité spécial souhaite également souligner que la politique et les agissements du régime de Pretoria à l'intérieur de l'Afrique du Sud visent à dépouiller la majorité autochtone africaine de ses biens, de ses racines et de sa nationalité et constituent un crime ayant peu de précédents dans l'histoire.

308. Au cours de l'année passée, le régime de Pretoria a continué à expulser de force la population africaine autochtone de ses terres et de ses foyers, répondant par la contrainte et la violence à toute résistance. Il a poursuivi sa politique de bantoustanisation et envisage de proclamer prochainement la prétendue "indépendance" d'un autre bantoustan, le KwaNdebele.

309. Comme dernier outrage, il vient de promulguer une nouvelle constitution raciste visant à priver la majorité africaine autochtone de tous ses droits.

310. En même temps, il a continué à annoncer des pseudo "réformes" ou "changements" dans le régime de l'apartheid pour détourner l'attention de l'opinion publique mondiale et diviser la population noire. Ces mesures s'inscrivent dans le cadre d'un complot diabolique tramé par les racistes contre la grande majorité de la population sud-africaine.

311. Les fondements du régime de Pretoria sont le racisme et une idéologie fasciste. Sa préoccupation constante est de conforter et de perpétuer la domination des Blancs. Comme le Comité spécial l'a affirmé, l'apartheid ne saurait être réformé : il doit être éliminé totalement.

D. Progrès de la résistance contre l'apartheid

312. Au cours de l'année écoulée, on a pu constater que des progrès considérables ont été faits dans la mobilisation de la population sud-africaine en faveur de la lutte contre l'apartheid sous tous ses aspects et de la libération nationale.

313. A ce propos, la résistance courageuse opposée par la population noire à la nouvelle constitution et le boycottage massif des "élections" aux chambres du parlement raciste par les électeurs métis et d'origine indienne méritent une mention spéciale.

314. En s'abstenant de voter, ils ont réaffirmé et renforcé l'unité historique de la population noire tout entière aux côtés des Blancs réellement démocratiques, dans la lutte en faveur de l'établissement d'une société démocratique non raciale. En rejetant les privilèges et les appâts offerts par le régime raciste et en ne cédant pas à ses manoeuvres d'intimidation, les électeurs métis et d'origine indienne ont, en étroite collaboration avec la population africaine autochtone, écrit une page glorieuse dans l'histoire de la lutte pour la liberté de l'homme. En manifestant une fois de plus leur loyalisme envers la cause commune des populations opprimées luttant pour leur libération, et en prenant fermement position pour les principes qui les soutiennent dans leur long combat contre le racisme et l'oppression, ils ont fait pièce au chœur des cyniques qui, à l'étranger, avaient accueilli favorablement la nouvelle constitution.

315. Les populations opprimées d'Afrique du Sud et leur mouvement de libération nationale méritent qu'on leur rende hommage pour cette grande preuve d'unité et de courage qu'ils ont donnée face au racisme et à l'apartheid.

316. Parmi les mouvements de résistance contre l'apartheid, on peut citer les grandes grèves des ouvriers noirs, en particulier dans les secteurs industriels des mines, de la métallurgie et de l'automobile; le boycottage des écoles par des centaines de milliers d'étudiants noirs et les actions de masse menées par des organisations locales contre les conseils municipaux racistes et les hausses de loyer et d'électricité.

317. Le régime raciste, acculé au désespoir, a réagi par une répression violente. De nombreux dirigeants de l'United Democratic Front et de l'Azania People's Organization ont également été victimes de détention, d'intimidation ou de répression. A Sharpeville et dans d'autres townships, des dizaines de manifestants sans défense et des mineurs en grève ont été tués et des centaines blessés.

318. La régime de Pretoria s'est également servi des autorités locales dans les bantoustans pour exercer une répression inhumaine. Dans le Ciskei, Etat prétendument "indépendant", plus de 90 personnes ont été tuées, des centaines blessées et des milliers incarcérées pendant un boycottage d'autobus. L'Etat de Venda, autre Etat prétendument "indépendant", est devenu lui aussi notoire pour les tortures bestiales qui y sont infligées aux patriotes.

E. La crise du régime de l'apartheid

319. L'expansion militaire, l'agressivité et l'arrogance du régime de Pretoria ainsi que les succès qu'il a récemment remportés grâce au chantage qu'il a exercé auprès des Etats voisins se sont accompagnés d'une propagande visant à insinuer qu'il est si puissant qu'il ne reste plus aux Etats africains indépendants et au peuple opprimé qu'à s'accommoder de l'apartheid.

320. Le Comité spécial rejette absolument cette vue cynique exprimée par des éléments qui ont constamment conforté l'apartheid, ouvertement ou secrètement, ont aidé le régime de Pretoria à sortir indemne des nombreuses crises qu'il a traversées et ont fait de lui le monstre odieux qu'il est aujourd'hui.

321. Il est inconcevable que la population noire d'Afrique du Sud avec sa longue et glorieuse tradition de lutte pour la liberté accepte jamais de se soumettre à l'oppression et aux humiliations constantes qu'implique un régime raciste.

322. Il est tout aussi inconcevable que le continent africain, en pleine renaissance, se prête jamais aux visées du régime raciste de Pretoria et de ses amis qui aspirent à transformer l'Afrique du Sud en un territoire non africain, bastion du racisme et de la mauvaise foi.

323. En fait, il est inconcevable que la communauté internationale accepte un compromis quelconque avec l'apartheid. Elle ne peut que poursuivre résolument son objectif déclaré qui est l'instauration d'une société non raciale en Afrique du Sud, société dont tous les membres, quelles que soient leur race, leur couleur ou leurs croyances, jouissent équitablement de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales.

324. Le Comité spécial souligne en outre que la propagande vise à dissimuler la crise profonde dans laquelle se débat le régime de Pretoria et à détourner l'attention du public de la collusion qui s'opère avec certaines puissances occidentales.

325. Le régime de Pretoria n'a pas réussi à écraser la résistance de la population opprimée d'Afrique du Sud ni celle du peuple namibien en dépit de son expansion militaire phénoménale et des massacres aveugles qu'il a perpétrés.

326. Il s'est, d'autre part, trouvé confronté à des problèmes politiques de plus en plus graves à l'intérieur du pays, notamment à l'apparition de scissions au sein de la communauté blanche, en raison des progrès irrésistibles de la résistance populaire contre l'apartheid.

327. Le régime doit faire face à une grave crise économique due à la résistance du peuple opprimé, à sa propre politique de militarisation et d'agression et au gaspillage de ressources qu'engendre l'apartheid même.

328. S'il a pu défier l'Organisation des Nations Unies, agir en hors-la-loi et donner l'impression d'être fort, c'est uniquement parce qu'il bénéficie de la connivence et de l'appui des Etats-Unis, de certaines autres puissances occidentales et d'Israël ainsi que de diverses sociétés transnationales et institutions financières.

F. Rôle des Etats-Unis d'Amérique et des autres puissances

329. Le Comité spécial ne peut que déplorer la politique et les agissements des gouvernements qui se sont découvert des intérêts communs avec le régime de Pretoria, auquel ils ont prodigué soutien et encouragements dans la poursuite de ses crimes contre l'Afrique et contre l'humanité. Le Comité se doit de mentionner tout spécialement à cet égard le Gouvernement des Etats-Unis ainsi que les gouvernements de certaines autres puissances occidentales, notamment du Royaume-Uni et d'Israël.

330. Le Gouvernement des Etats-Unis en particulier s'est opposé à toute action internationale visant à contrer efficacement les actes d'agression du régime de Pretoria et a fait échouer tous les efforts faits dans ce sens. Il a accueilli avec satisfaction et encouragé comme autant de changements positifs les manoeuvres du régime de Pretoria visant à renforcer le racisme.

331. Le Gouvernement des Etats-Unis s'est non seulement découvert une communauté d'intérêts avec le régime de Pretoria mais a commencé à se servir de ce régime méprisable comme d'un instrument lui permettant de consolider ses propres intérêts, c'est ainsi qu'il a appuyé obstinément la position consistant à lier l'indépendance de la Namibie à certaines conditions et a fait échouer ainsi l'application du plan de l'Organisation des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie.

332. Il a en outre manifesté de diverses manières son hostilité envers les mouvements de libération nationale d'Afrique du Sud et de Namibie.

333. Tout en déclarant haïr le régime de l'apartheid, il s'oppose à toute action à l'encontre de ce régime. Tout en se déclarant attaché aux principes de la démocratie, il attaque les mouvements soutenus par la grande majorité de la population. Il veut voir dans certains éléments de ce régime d'oppression des

forces favorables au changement pacifique et dans le chantage exercé par le régime de Pretoria auprès des Etats indépendants l'amorce d'un processus de paix.

334. La politique et les agissements du Gouvernement des Etats-Unis ont encouragé le régime de Pretoria à recourir impunément à des mesures de plus en plus agressives et opprimantes, en particulier depuis janvier 1981, date à laquelle il s'est senti suffisamment fort pour faire échouer les pourparlers relatifs à l'application du plan pour l'indépendance de la Namibie et pour lancer une attaque meurtrière sur Matola.

335. Le Comité spécial doit également exprimer sa consternation devant l'attitude du Gouvernement du Royaume-Uni qui, tout en se dissociant de certains aspects de la politique des Etats-Unis, a néanmoins continué à collaborer avec le régime de Pretoria.

336. Il déplore également le comportement de plusieurs autres puissances occidentales, en particulier celles qui ont reçu le Premier Ministre sud-africain, M. P. W. Botha, entre mai et juin 1984, et qui sont restées indifférentes aux appels pressants de la population sud-africaine opprimée.

337. Le Comité spécial condamne à nouveau le Gouvernement israélien qui continue de collaborer de façon éhontée avec l'Afrique du Sud, comme il l'a indiqué dans son rapport spécial 101/.

338. Il appelle d'urgence l'attention sur le fait qu'une collaboration de plus en plus intense s'établit entre le régime de Pretoria et les autorités locales taiwanaises d'une part et le Gouvernement chilien d'autre part.

339. Le Comité spécial espère que les gouvernements et les peuples du monde entier attachés aux principes de la Charte des Nations Unies et à la Déclaration universelle des droits de l'homme exerceront toute leur influence pour persuader le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et les autres puissances concernées d'abandonner leur politique actuelle et de coopérer à la lutte internationale pour l'élimination de l'apartheid.

G. Les "intérêts stratégiques" servant de prétexte à la collaboration avec l'Afrique du Sud

340. Le Comité spécial a toujours souligné le fait que l'apartheid était un problème qui concernait le monde entier et que tous les gouvernements, toutes les organisations et tous les particuliers, sans tenir compte de leurs divergences idéologiques ou autres, devaient contribuer à son élimination complète par une action concertée à l'échelle internationale.

341. Le Comité spécial a appuyé et accueilli favorablement les déclarations unanimes de l'Organisation des Nations Unies, en particulier de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, qui condamnent l'apartheid comme étant un crime contre la conscience et la dignité de l'humanité, reconnaissent la légitimité de la lutte de la population opprimée pour la liberté et la dignité humaine, fixent comme objectif une société démocratique non raciste en Afrique du Sud, et reconnaissent que l'élimination de l'apartheid présente un intérêt vital pour l'Organisation des Nations Unies.

342. Le Comité spécial s'est particulièrement intéressé aux Etats occidentaux qui ont poursuivi et intensifié leur collaboration avec le régime raciste de l'Afrique du Sud dans divers domaines. Tout en soulignant à maintes reprises que cette collaboration renforçait l'apartheid et le racisme et qu'elle sapait l'autorité de l'Organisation des Nations Unies, le Comité spécial a encouragé, en coopération avec les mouvements anti-apartheid et de nombreuses autres organisations, les efforts visant à convaincre l'opinion publique et les gouvernements concernés de mettre fin à cette collaboration.

343. Le Comité spécial a été consterné de voir que certaines grandes puissances occidentales s'obstinaient à accroître leur collaboration avec le régime de Pretoria et à s'opposer à ce que lui soient appliquées les sanctions prévues au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, qui sont les seuls moyens pacifiques efficaces dont dispose la communauté internationale pour éliminer l'apartheid.

344. Le Comité spécial a été obligé d'exprimer sa profonde déception devant l'attitude de l'actuel Gouvernement américain qui considère l'Afrique du Sud comme une alliée et qui adopte à son égard une politique d'"engagement constructif" pour défendre ses propres intérêts stratégiques dans le cadre de sa politique globale. Au cours de l'année précédente, le Gouvernement américain a redoublé d'efforts pour conclure des arrangements conformes à ses intérêts présumés et aux desiderata du régime de Pretoria, retardant ainsi davantage l'application du plan de l'Organisation des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie ainsi que celle des résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives à l'élimination de l'apartheid.

345. Le Comité spécial doit établir clairement qu'aucun intérêt présumé ne saurait justifier une alliance avec l'infâme régime de l'Afrique du Sud qui continue de perpétrer des crimes contre les populations de l'Afrique du Sud et de la Namibie ainsi que dans toute l'Afrique australe. L'apartheid a été dénoncé par l'Organisation des Nations Unies comme étant un crime contre l'humanité.

346. Le Comité spécial souhaite également souligner que l'Afrique, dans son processus d'émancipation, a choisi le non-alignement et la dénucléarisation comme politique à l'échelle du continent. Le destin de l'Afrique du Sud et de la Namibie est d'être des pays non alignés et de contribuer à la paix et à la coopération internationale. Les efforts visant à appuyer et à maintenir le régime raciste en tant qu'allié et en tant que puissance agressive et puissance nucléaire sont préjudiciables à l'Afrique et à la paix internationale.

347. L'Organisation des Nations Unies a de tout temps reconnu que l'apartheid menait inévitablement au conflit et qu'il constituait une véritable menace contre la paix et la sécurité internationales. Le régime raciste de Pretoria s'est avéré être un incorrigible agresseur.

348. Le mouvement de libération nationale sud-africain est, en revanche, par sa lutte pour la liberté et sa contribution à la paix, un exemple pour le monde. S'il a été obligé de renoncer à sa stricte adhésion à la non-violence et de recourir au combat armé, c'est à cause d'une part de la sauvagerie du régime raciste et, d'autre part, de l'incapacité de la communauté internationale à prendre des mesures pacifiques efficaces, à savoir des sanctions globales et obligatoires en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, par suite de l'opposition et du veto de quelques puissances occidentales. Devant les massacres d'innocents, notamment de femmes et d'enfants sans armes, auxquels s'est livré le régime, devant

l'interdiction de toute résistance pacifique contre l'apartheid et devant l'indignation que cet arrêt a suscité, chez le peuple opprimé, le mouvement de libération nationale a décidé d'exercer son droit à la résistance par tous les moyens, y compris la lutte armée.

349. L'Organisation des Nations Unies, qui a suivi de près les événements qui se sont produits en Afrique du Sud depuis sa création, a montré qu'elle comprenait et qu'elle appuyait pleinement la position du mouvement de libération nationale en Afrique du Sud. En fait, la destruction du régime raciste est devenue essentielle pour le maintien de la paix en Afrique australe.

350. Le Comité spécial, en conséquence, souligne que la propagande au sujet des prétendues intentions pacifiques du régime de Pretoria doit être condamnée, et que toute prétention de quelque puissance que ce soit à conclure une alliance ou une entente avec le régime de Pretoria sous prétexte que ses intérêts stratégiques l'exigent doit être rejetée.

351. La communauté internationale doit aider le peuple sud-africain à établir un gouvernement par la majorité dans une société non raciste pour que l'Afrique du Sud cesse d'être une source de conflit et qu'elle contribue à la paix dans la région.

H. Progrès accomplis sur le plan international dans la lutte contre l'apartheid

352. Le Comité spécial, tout en exprimant sa vive inquiétude et sa consternation devant la politique des puissances qui continuent de collaborer avec le régime de Pretoria, souhaite attirer l'attention sur les progrès accomplis récemment dans la lutte internationale contre l'apartheid et les campagnes publiques contre l'apartheid.

353. Le Comité spécial félicite les Etats africains, non alignés et socialistes d'avoir maintenu fermement leur position dans la lutte contre l'apartheid et d'avoir pris des mesures en faveur des mouvements de libération de l'Afrique australe. Il félicite aussi le Mouvement des pays non alignés, l'Organisation de l'unité africaine, la Ligue des Etats arabes, l'Organisation de la Conférence islamique et les autres organisations non gouvernementales qui jouent un rôle important dans la lutte contre l'apartheid. Il exprime également sa satisfaction aux autres Etats qui ont pris des mesures importantes dans ce domaine et ont coopéré avec le Comité spécial.

354. Le Comité spécial souhaite mentionner tout spécialement la décision du nouveau Gouvernement néo-zélandais, venu au pouvoir en juillet, de fermer le consulat général sud-africain en Nouvelle-Zélande et de se prononcer fermement en faveur du boycottage de l'apartheid dans les sports 102/.

355. Le Comité spécial félicite le Gouvernement du nouvel Etat indépendant du Brunei Darussalam d'avoir décidé d'imposer un embargo sur les livraisons de pétrole à l'Afrique du Sud.

356. Le Comité spécial note avec une profonde satisfaction que, notamment dans les pays où les gouvernements nationaux ont continué de collaborer avec le régime raciste d'Afrique du Sud, l'opposition de la population à l'apartheid s'est traduite par des mesures prises au niveau des autorités gouvernementales et locales.

357. Aux Etats-Unis, la législation en faveur du désinvestissement en Afrique du Sud a été promulguée ou adoptée dans 25 Etats environ. Un certain nombre de villes, notamment New York, Washington et Philadelphie, ont pris de telles mesures.
358. Au Royaume-Uni, plus de 100 autorités locales ont pris des mesures contre l'apartheid. Le Comité spécial était représenté à la cérémonie du 9 janvier 1984, au cours de laquelle le Greater London Council a fait sa déclaration contre l'apartheid et s'est proclamé zone anti-apartheid. Le Président du Comité spécial s'est rendu à Sheffield et à Leeds pour féliciter les autorités locales des mesures qu'ils avaient prises. Le Comité encourage actuellement l'adoption d'autres mesures coordonnées par les autorités locales au Royaume-Uni, ainsi que de mesures semblables dans d'autres pays.
359. Le Comité spécial félicite vivement les législateurs des Etats et de collectivités locales, les gouverneurs et les maires des mesures qu'ils ont prises, et les mouvements anti-apartheid des efforts qu'ils ont déployés pour promouvoir ces mesures.
360. Le Comité spécial a toujours accueilli favorablement et encouragé la mobilisation de l'opinion publique mondiale contre l'apartheid, ainsi que les mesures pertinentes prises par les syndicats, les groupes religieux, les organisations d'étudiants, de jeunes, de femmes et d'autres éléments de la population. Il prend note avec une vive satisfaction des progrès accomplis dans ce domaine au cours de l'année précédente.
361. Le Comité spécial se félicite vivement des manifestations de masse contre la visite en Europe du Premier Ministre du régime de Pretoria, M. P. W. Botha, en mai-juin 1984.
362. Il félicite en outre le mouvement international des syndicats d'avoir pris de nouvelles mesures de véritable solidarité avec les travailleurs noirs sud-africains et les syndicats indépendants de ce pays.
363. Le Comité spécial a encouragé les organisations et les responsables des diverses religions du monde à prendre des mesures contre l'apartheid et s'est déclaré satisfait des résultats obtenus. En même temps, il prend note de la déception du clergé noir en Afrique du Sud, notamment des catholiques romains, devant le fait que S. S. le pape Jean-Paul II ait donné audience au Premier Ministre raciste de l'Afrique du Sud. Toutefois, le Comité spécial accueille avec satisfaction le message spécial adressé par Sa Sainteté au Président du Comité spécial. Ce dernier est convaincu que cette initiative entraînera une participation plus active de l'Eglise catholique à la campagne internationale contre l'apartheid.
364. Le Comité spécial a trouvé fort encourageante la participation croissante des artistes du monde entier à la campagne contre l'apartheid. Beaucoup de grands artistes contemporains ont fourni des oeuvres originales à l'exposition intitulée "L'art contre l'apartheid", organisée par le Comité spécial. Cette exposition a attiré un public nombreux lors de son inauguration à Paris et pendant sa tournée dans d'autres pays.
365. Une organisation américaine, "Artists and Athletes against Apartheid", appuyée par le Comité spécial, a reçu le soutien de nombreux artistes et athlètes aux Etats-Unis.

366. Le Comité spécial encourage actuellement la poursuite d'activités semblables par des artistes et des intellectuels d'autres pays.

I. Travaux du Comité spécial

367. Dans l'exercice du mandat que lui a conféré l'Assemblée générale et compte tenu de l'évolution inquiétante de la situation en Afrique australe, le Comité spécial a intensifié ses activités au cours de l'année écoulée. Il s'est efforcé de porter à l'attention de l'opinion publique mondiale la situation en Afrique australe et de lutter contre la propagande du régime d'apartheid. Il a encouragé tant les gouvernements que le public à développer leur action pour appuyer les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

368. A cette fin, le Comité spécial a organisé ou coparrainé plusieurs conférences :

a) Conférence régionale pour une action contre l'apartheid en Amérique latine, Caracas, 16-18 septembre 1983;

b) Colloque interconfessionnel sur l'apartheid, Londres, 5-8 mars 1984;

c) Conférence régionale de l'Amérique du Nord pour la lutte contre l'apartheid, Siège de l'Organisation des Nations Unies, 18-21 juin 1984;

d) Conférence de solidarité arabe avec la lutte de libération de l'Afrique australe, Tunis, 7-9 août 1984;

e) Séminaire sur le statut juridique du régime sud-africain et les autres aspects juridiques de la lutte contre l'apartheid, Lagos, 13-16 août 1984.

369. Ces conférences ont réuni des représentants de gouvernements et d'organisations non gouvernementales afin d'examiner les nouvelles mesures à prendre contre l'apartheid. Les déclarations qu'ils ont adoptées, par consensus, ont fourni la base sur laquelle, compte tenu de la situation actuelle, il faudrait développer la campagne internationale contre l'apartheid.

370. Le Président et les membres du Comité spécial ont entrepris plusieurs missions auprès de gouvernements et d'organisations et participé à un certain nombre de conférences afin de promouvoir un soutien accru à l'action contre l'apartheid entreprise par l'Organisation des Nations Unies. Le Président en particulier, s'est rendu dans les capitales de la France, du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique afin de tenir des consultations avec les gouvernements de ces pays et a entrepris également une mission à New Delhi pour des consultations avec S. Exc. Mme Indira Gandhi, présidente du Mouvement des pays non alignés.

371. Le Comité spécial a toujours accordé une attention particulière à la diffusion de l'information relative à la situation en Afrique du Sud et dans l'Afrique australe dans son ensemble, ainsi qu'aux moyens propres à inciter le public, partout dans le monde et dans toutes les couches de la population, à participer aux divers aspects de la lutte contre l'apartheid.

372. Le Comité spécial considère qu'il faut intensifier encore plus ces efforts.

J. Campagne contre le régime d'apartheid et ceux qui collaborent avec lui

373. Le Comité spécial considère qu'il est de la plus haute importance d'encourager l'opinion publique à réagir vivement aux crimes du régime de Pretoria - le chantage qu'il exerce sur les Etats africains indépendants, ses efforts visant à priver la majorité africaine autochtone de sa citoyenneté, l'expulsion forcée des habitants africains hors de leurs terres et de leurs foyers et la répression, la torture et le meurtre de patriotes - ainsi qu'à la collusion des grandes puissances occidentales et des groupes d'intérêts avec ce régime.

374. Les manifestations de masse qui ont eu lieu dans les pays européens contre la visite du Premier Ministre raciste P. W. Botha, montrant bien que lorsque les gens sont au courant des faits et encouragés à agir, ils ne manquent pas de le faire efficacement et d'apporter leur soutien aux peuples opprimés ainsi qu'à l'Organisation des Nations Unies.

375. Il faut, en ce moment crucial, encourager l'opinion publique mondiale à exiger des gouvernements, des sociétés, des institutions et de toutes les autres parties concernées, qu'ils s'abstiennent de toute collaboration avec le régime méprisable de Pretoria, accordent une assistance généreuse et multiforme à la lutte légitime des populations opprimées contre ce régime et prennent des mesures efficaces en vue d'appliquer toutes les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Il faudrait encourager les gouvernements et les organisations publiques à prendre toutes les mesures appropriées pour persuader ceux qui collaborent avec l'apartheid d'abandonner cette voie que la morale condamne, étant donné que collaborer avec l'apartheid équivaut à se rendre complice d'un crime international.

376. L'apartheid doit être totalement éliminé et remplacé par une société démocratique ne connaissant pas de distinction de race : il ne peut y avoir ni compromis ni accommodement avec ce régime. L'élimination de l'apartheid n'est pas seulement la préoccupation légitime des populations opprimées en Afrique du Sud, elle est également d'un intérêt vital pour toute l'humanité.

377. Le Comité spécial recommande par conséquent à l'Assemblée générale de :

a) Faire appel à la communauté internationale afin qu'elle prenne des mesures contre le régime d'apartheid et ceux qui collaborent avec lui, conformément au Programme d'action contre l'apartheid dont s'est félicitée l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 38/39 B;

b) Féliciter les mouvements anti-apartheid ainsi que toutes les autres organisations et particuliers concernés pour l'action qu'ils mènent contre l'apartheid;

c) Faire appel à tous les gouvernements et organisations afin qu'ils soutiennent les mouvements anti-apartheid;

d) Assurer au Comité spécial toutes les ressources nécessaires afin qu'il étende ses activités visant à développer la campagne de prise de conscience et d'action contre l'apartheid.

K. Pas de relations "normales" avec le régime de Pretoria

378. Le Comité spécial rappelle que depuis 1973, l'Assemblée générale a, à de multiples reprises, dénoncé le régime raciste d'Afrique du Sud, qualifié par elle d'illégitime, et qu'elle refuse depuis 1974 de reconnaître les pouvoirs de ses délégations.

379. Faisant fi de ces avertissements graves, le régime de Pretoria a poursuivi sa politique diabolique consistant à priver la majorité africaine autochtone de ses droits à la citoyenneté. Grâce à la création de soi-disant bantoustans "indépendants", le premier étant celui du Transkei créé en 1976, il a réussi, en vertu de ses propres lois, à dépouiller de la citoyenneté sud-africaine plus de 8 millions d'Africains.

380. En 1983, il a promulgué une nouvelle constitution raciste conçue pour diviser la population noire en offrant aux soi-disant Métis et aux personnes d'origine indienne, la possibilité de se faire représenter au Parlement dans le cadre de chambres séparées selon la race, tout en excluant totalement la majorité africaine autochtone du pouvoir. Cette constitution odieuse, approuvée par un référendum réservé aux Blancs, a été dénoncée par le Conseil de sécurité et par l'Assemblée générale, dans les résolutions 554 (1984) et 38/11, respectivement.

381. Le régime de Pretoria s'est toutefois mis en devoir d'imposer sa "constitution", qui est entrée en vigueur le 3 septembre 1984, après que la grande majorité des électeurs concernés eurent boycotté les "élections" pour les chambres métisse et indienne.

382. Dans sa résolution 554 (1984) en date du 17 août 1984, le Conseil de sécurité, entre autres dispositions :

"1. Déclare que la prétendue 'nouvelle constitution' est contraire aux principes de la Charte des Nations Unies, que les résultats du référendum du 2 novembre 1983 sont dénués de toute validité et que l'entrée en vigueur de la 'nouvelle constitution' ne fera qu'aggraver la situation déjà explosive existant en Afrique du Sud du fait de l'apartheid;

2. Rejette énergiquement et déclare nulles et non avenues la prétendue 'nouvelle constitution' et les 'élections' qui doivent être organisées dans le courant d'août 1984 pour les 'Métis' et les personnes d'origine asiatique, ainsi que toutes les manoeuvres insidieuses du régime minoritaire raciste d'Afrique du Sud visant à renforcer encore le pouvoir blanc minoritaire et l'apartheid;

...

5. Prie instamment tous les gouvernements et toutes les organisations de ne pas reconnaître les résultats des prétendues 'élections' et, agissant en coopération avec l'Organisation des Nations Unies et avec l'Organisation de l'unité africaine, de prendre des mesures appropriées, en application de la présente résolution, afin d'aider le peuple opprimé d'Afrique du Sud dans sa lutte légitime pour l'instauration d'une société démocratique ne connaissant pas de distinction de race;"

383. Le Comité spécial réaffirme que tout régime basé sur cette constitution odieuse et sans valeur est, par conséquent, dépourvu de toute légitimité et de tout fondement juridique. Aucun gouvernement ne peut entretenir des relations normales avec un tel régime et aucune organisation internationale ne peut le considérer comme représentant un Etat membre. Par voie de conséquence, le Comité spécial estime qu'il est absolument nécessaire d'expulser immédiatement ce régime de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées.

384. Le Comité spécial recommande à l'Assemblée générale de demander à tous les Etats et à toutes les organisations de se conformer à la résolution 554 (1984) du Conseil de sécurité et de s'abstenir de toute action qui pourrait conférer un caractère de légitimité au régime raciste d'Afrique du Sud ou laisser supposer qu'il est légitime.

L. Hommage à la population d'Afrique du Sud

385. Le Comité spécial tient à souligner que par leur longue et héroïque lutte contre le racisme et pour la liberté et l'égalité des hommes, la population noire opprimée d'Afrique du Sud ainsi que les Blancs authentiquement démocrates, ont grandement contribué à l'atteinte des objectifs de l'Organisation des Nations Unies. Leur opposition unie et courageuse à la nouvelle constitution raciste est une nouvelle et très importante contribution en ce sens.

386. Le Comité spécial considère par conséquent que l'Organisation des Nations Unies et les Etats Membres se doivent de rendre hommage au peuple sud-africain qui lutte contre l'apartheid, à son mouvement de libération nationale et à ses combattants de la liberté, et de les encourager dans leur lutte.

387. Tout soutien accordé à la propagande scélérate du régime d'apartheid contre les mouvements de libération - African National Congress (ANC) et Pan Africanist Congress of Azania (PAC) - reconnu par l'Organisation de l'unité africaine, est un mauvais service rendu à l'Organisation des Nations Unies.

388. Le Comité spécial tient à rappeler dans ce contexte que l'Organisation des Nations Unies a assumé une responsabilité particulière envers le territoire et le peuple namibiens. L'Assemblée générale a également proclamé que l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale avaient une responsabilité particulière envers la population sud-africaine opprimée et son mouvement de libération nationale. L'Organisation des Nations Unies a également reconnu, à de nombreuses occasions, la légitimité de la lutte des peuples d'Afrique du Sud et de Namibie, y compris la lutte armée, pour la prise du pouvoir par le peuple. Toute attaque contre les mouvements de libération nationale est de ce fait une attaque contre l'Organisation des Nations Unies elle-même.

389. Le Comité spécial rappelle de plus que, tout comme l'écrasante majorité de la communauté internationale, il est convaincu que les mouvements de libération nationale de l'Afrique du Sud et de la Namibie ont apporté une contribution importante à la réalisation des buts et principes de l'Organisation des Nations Unies. Leur lutte a pris une signification historique en tant que lutte menée non seulement pour assurer la libération de leur propre pays, mais également pour mener à son terme le processus d'émancipation du continent africain, après des siècles d'oppression et d'exploitation, et clore ainsi ce chapitre honteux de l'histoire du monde caractérisé par la domination coloniale et raciste.

390. Le Comité spécial recommande par conséquent qu'en 1985, dans le cadre de la célébration du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, des activités soient organisées en vue de rendre hommage au mouvement de libération nationale de l'Afrique du Sud, à ses dirigeants et à ses martyrs. Le Comité spécial coopérera avec l'Organisation de l'unité africaine afin de promouvoir ces activités, qui devraient être coordonnées avec les hommages à rendre à tous les martyrs de la lutte pour l'émancipation de l'Afrique.

M. Appui aux Etats de première ligne et aux mouvements de libération

391. La situation en Afrique australe est grave, parce que le régime de Pretoria a pu en toute impunité se livrer à des actes d'agression, à des menaces, à des manoeuvres d'intimidation contre des Etats africains indépendants, ou carrément occuper leur territoire.

392. Il faut que la communauté internationale comprenne dans quelle situation pénible se trouvent les pays en développement ou les pays ayant récemment accédé à l'indépendance qui ont été l'objet d'agressions ou de manoeuvres visant à les déstabiliser et qu'elle s'en inquiète, car si cela a été possible c'est parce que certaines puissances accordent leur protection au régime d'apartheid, et que la communauté internationale est incapable de leur venir en aide quand ils en ont besoin. Celle-ci doit leur exprimer sa satisfaction de leur fidélité à la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud.

393. Le Comité spécial considère qu'il est fondamental que l'Organisation des Nations Unies favorise au maximum l'octroi d'une assistance à tous les Etats de première ligne et au Lesotho durant cette période difficile, pour leur permettre de surmonter leurs problèmes économiques, les problèmes liés à leur sécurité, et autres problèmes.

394. Le Comité spécial doit prendre de toute urgence des mesures pour défendre les Etats actuellement soumis à des pressions indues par le régime de Pretoria - cette entité illégitime, inhumaine et odieuse - pour qu'ils signent de prétendus "accords de sécurité".

395. Le Comité spécial demande instamment à l'Assemblée générale d'exiger que les Gouvernements des Etats-Unis et du Royaume-Uni, en particulier, prennent de toute urgence des mesures efficaces pour obliger le régime de Pretoria à mettre un terme aux pressions illégales qu'il exerce sur les pays voisins - car c'est la politique menée par ces pays qui a encouragé le régime de Pretoria dans ses agissements.

396. Les difficultés des Etats de première ligne ont incontestablement créé certains problèmes pour le mouvement de libération nationale d'Afrique du Sud et pour tous ceux qui luttent contre l'apartheid dans ce pays. Le Comité spécial est cependant persuadé que le mouvement de libération nationale avec l'expérience considérable qu'il a accumulée, porté comme il est par la volonté indomptable du peuple opprimé et par l'appui qu'il s'est assuré dans le monde entier par sa lutte, triomphera des problèmes.

397. Il importe que la communauté internationale reconnaisse que la victoire de la lutte de libération en Afrique du Sud est essentielle pour la sécurité des Etats africains indépendants et pour la paix et la stabilité en Afrique australe. La communauté internationale devrait prendre des mesures appropriées

pour aider les mouvements de libération nationale à surmonter les difficultés entraînées par la vulnérabilité des Etats voisins face aux pressions exercées par le régime de Pretoria.

398. Le Comité spécial recommande que l'Assemblée générale prie instamment tous les Etats et organisations de fournir toute l'assistance morale, politique et matérielle possible aux Etats de première ligne et au Lesotho, aux mouvements de libération nationale d'Afrique du Sud et à tous ceux qui, farouchement opposés à l'apartheid, luttent pour la liberté dans ce pays.

N. Reconnaissance de la légitimité de la lutte armée

399. Le Comité spécial rappelle que l'Assemblée générale a reconnu le droit de la population opprimée d'Afrique du Sud et de son mouvement de libération nationale de recourir à tous les moyens dont ils disposent, y compris la lutte armée, pour résister au régime minoritaire illégitime d'Afrique du Sud.

400. Les événements de l'année passée n'ont fait que confirmer que le régime de Pretoria n'a nulle intention d'abandonner l'apartheid ni de permettre à l'ensemble de la population du pays d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination. Il compte sur la force et la violence pour briser la résistance légitime, tout en refusant à la population opprimée tout moyen juridique de faire valoir ses droits.

401. Le fait que le régime d'apartheid d'Afrique du Sud ait imposé une nouvelle constitution raciste, totalement rejetée par l'écrasante majorité de la population opprimée, prouve de façon absolument irréfutable que le régime est inflexiblement résolu à perpétuer l'apartheid et à maintenir les Noirs dans la servitude. De plus, les résolutions 554 (1984) du Conseil de sécurité et 39/2 de l'Assemblée générale, qualifient de nulle et non avenue la "nouvelle constitution" adoptée par le régime.

402. Dans une situation où toutes les voies pacifiques sont définitivement fermées, le Comité spécial se félicite de l'appui grandissant accordé à la lutte armée de l'African National Congress et du militantisme d'autres organisations, et s'engage à faire connaître leur action.

403. Dans cette perspective, le Comité spécial considère qu'il conviendrait que l'Assemblée générale :

a) Réaffirme la légitimité de la lutte armée des peuples opprimés et de leurs mouvements de libération nationale;

b) Tienne le régime de Pretoria pour entièrement responsable de la violence et des conflits qui pourraient en résulter; et

c) Prie instamment tous les gouvernements et organisations d'appuyer les peuples opprimés et leurs mouvements de libération nationale - ANC et PAC - dans leur juste lutte.

O. Sanctions et autres mesures contre le régime de Pretoria

404. Le Comité spécial réaffirme les recommandations qu'il a déjà faites par le passé et qui ont été approuvées par l'Assemblée générale, tendant à l'imposition de sanctions globales et obligatoires à l'encontre du régime de Pretoria en vertu du

Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Le Comité pense notamment à la cessation de toute coopération militaire et nucléaire avec l'Afrique du Sud, à un embargo sur le pétrole destiné à l'Afrique du Sud, à la suspension des transactions avec l'Afrique du Sud et des investissements dans ce pays, et au boycottage de l'Afrique du Sud dans le domaine des sports et de la culture.

405. Le Comité spécial tient à souligner que ce n'est pas le moment d'assouplir les mesures prises à l'encontre du régime d'apartheid, comme le préconisent ceux qui collaborent avec lui. La situation commande des efforts plus énergiques pour appliquer les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et condamner plus vigoureusement la collaboration avec le régime d'apartheid.

406. Le Comité spécial recommande que l'Assemblée générale prie le Conseil de sécurité d'examiner de toute urgence la situation en Afrique australe et de décréter, en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, des sanctions globales et obligatoires contre le régime illégitime d'Afrique du Sud. Le Comité recommande en outre qu'un appel soit lancé à tous les Etats qui ne l'auraient pas encore fait, pour qu'ils envisagent d'incorporer à leur législation nationale des dispositions concernant des sanctions contre l'Afrique du Sud, en attendant que le Conseil de sécurité prenne des mesures.

407. En outre, le Comité spécial prie à nouveau instamment l'Assemblée générale de condamner toute collaboration des gouvernements, sociétés transnationales et organisations avec le régime de Pretoria.

P. Autres recommandations

408. Le Comité spécial recommande que l'Assemblée générale appelle l'attention de tous les gouvernements, organismes et particuliers sur les déclarations des conférences que le Comité spécial a organisées ou coparrainées l'année passée, seul ou en collaboration avec d'autres organismes.

409. Il recommande que l'Assemblée générale en appelle à toutes les institutions spécialisées et autres organisations qui font partie du système des Nations Unies pour qu'elle prennent acte de la résolution 554 (1984) du 17 août 1984 du Conseil de sécurité, et qu'elles s'abstiennent d'entretenir toutes relations avec le régime illégal d'Afrique du Sud. Le Comité recommande à cet égard que le Fonds monétaire international, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et l'Agence internationale de l'énergie atomique, ainsi que d'autres organismes et institutions internationales, soient priés de prendre de toute urgence des mesures en ce sens.

410. Le Comité spécial reconnaît le rôle héroïque joué par la jeunesse et les étudiants dans la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud, ainsi que la précieuse contribution apportée par les jeunes du monde entier à la campagne internationale contre l'apartheid. Le Comité recommande qu'à l'occasion de la célébration de l'Année internationale de la jeunesse en 1985, une attention particulière soit accordée au rôle de la jeunesse et des étudiants dans la lutte contre l'apartheid. Il suggère notamment que la journée du 16 juin 1985 soit fêtée dans le monde entier pour commémorer l'anniversaire du soulèvement héroïque de Soweto.

411. Le Comité spécial recommande à nouveau que l'Assemblée générale continue à autoriser le prélèvement de ressources sur le budget ordinaire de l'Organisation

des Nations Unies pour permettre aux mouvements de libération sud-africains, reconnus par l'Organisation de l'unité africaine - l'African National Congress of South Africa et le Pan Africanist Congress of Azania - de conserver leurs bureaux à New York.

Q. Programme de travail du Comité spécial

412. A la lumière de ce qui précède, le Comité spécial reconnaît la nécessité impérieuse d'intensifier l'action, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, en vue de parvenir à isoler totalement le régime de Pretoria et à appuyer pleinement la lutte légitime de la population opprimée d'Afrique du Sud pour la libération nationale. Le Comité spécial prévoit de redoubler d'activité, avec l'aide du Centre contre l'apartheid au Secrétariat, pour s'acquitter de ses responsabilités.

413. Il devra élargir ses activités en ce qui concerne : a) les consultations avec les gouvernements et organisations internationales et non gouvernementales; b) la diffusion d'informations sur la situation en Afrique du Sud et dans toute l'Afrique australe; c) le lancement de campagnes publiques pour le boycottage de l'Afrique du Sud, l'appui à la lutte de libération, la libération inconditionnelle de tous les prisonniers politiques sud-africains, contre la collaboration avec le régime de Pretoria et sur d'autres aspects de la mobilisation contre l'apartheid; et d) encouragements aux artistes, écrivains, sportifs, personnalités religieuses ou autres pour qu'ils participent de façon plus effective à la campagne internationale contre l'apartheid.

414. A cette fin, le Comité spécial prévoit d'organiser, seul ou avec d'autres organismes, ou d'appuyer plusieurs conférences ou séminaires. Il entend accorder une attention accrue à l'appui politique et matériel que nécessite l'organisation des campagnes publiques.

415. Le Comité spécial prévoit de consacrer une attention particulière à l'application du programme d'activités pour la deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, pour ce qui est des efforts tendant à assurer l'abolition rapide de l'apartheid.

416. Il s'attachera à mieux faire connaître la lutte du peuple opprimé contre l'apartheid et pour sa libération, ainsi que les programmes et actions des mouvements de libération reconnus par l'Organisation de l'unité africaine. A cet égard, le Comité a l'intention de prêter son concours à l'African National Congress d'Afrique du Sud pour la célébration, le 26 juin 1985, du trentième anniversaire de l'adoption de la Charte de la liberté de l'Afrique du Sud.

417. Le Comité recommande que l'Assemblée générale affecte 400 000 dollars à des projets spéciaux du Comité en 1985. Il lance un appel pour que des contributions volontaires accrues soient versées au Fonds d'affectation spéciale pour la diffusion d'informations contre l'apartheid ainsi qu'au titre des projets spéciaux du Comité spécial, pour faire face aux besoins urgents du moment.

418. Le Comité spécial reconnaît que les travaux du Centre contre l'apartheid devraient être élargis pour répondre aux besoins accrus du Comité spécial et de la campagne internationale contre l'apartheid. Le Comité consultera le Secrétaire général au sujet des dispositions les plus efficaces à prendre.

Notes

- 1/ A/39/137-S/1640.
- 2/ A/AC.115/SR.541.
- 3/ Communiqué de presse de l'ONU GA/AP/1530.
- 4/ A/AC.115/SR.545.
- 5/ A/AC.115/L.603.
- 6/ A/38/451-S/16009.
- 7/ A/39/370-S/16686; pour le rapport de la Conférence, voir A/AC.115/L.614.
- 8/ A/39/450-S/16726.
- 9/ A/AC.115/SR.541.
- 10/ A/AC.115/SR.545.
- 11/ A/AC.115/SR.534 et SR.535.
- 12/ A/AC.115/SR.542.
- 13/ A/AC.115/L.605.
- 14/ A/AC.115/L.606.
- 15/ A/39/423-S/16703.
- 16/ A/AC.115/PV.528, PV.538, PV.539, PV.547; A/AC.115/L.600, L.607 et L.610.
- 17/ Focus, Londres, No 52.
- 18/ Hansard, Cape Town, 13-17 février 1984.
- 19/ Ibid., 5-9 mars 1984. L'article 29 1) prévoit la détention aux fins d'interrogation et correspond à l'article 6 du Terrorism Act (loi sur le terrorisme) de 1967. L'article 31 1) prévoit la détention des témoins.
- 20/ Focus, Londres, No 53.
- 21/ The Guardian, Londres, 13 septembre 1984.
- 22/ Groupe de travail Kairos, Utrecht, 29 août 1984.
- 23/ Rand Daily Mail, 25 février 1984.

24/ Dans les "homelands indépendants", le syndicalisme africain a été soit interdit officiellement soit réprimé. Dans le Ciskei, en août 1983, au moins 15 personnes ont été tuées et 45 autres blessées quand des soldats du Ciskei ont ouvert le feu sur des migrants journaliers de la municipalité de Mdantsane près d'East London. Ceux-ci boycottaient les bus du Ciskei pour protester contre une augmentation abusive des transports et aussi en raison des frustrations profondes créées par la politique d'apartheid. Dans un rapport intitulé Ruling with the whip, de M. Nicholas Hayson, juriste au Centre d'études juridiques appliquées de l'Université de Witwatersrand, il a été établi qu'au cours des affrontements prolongés et violents qui se sont produits à l'occasion du boycottage, 90 personnes avaient été tuées par la police du Ciskei. Ce rapport donnait également des exemples précis de torture systématique dans les vestiaires du stade où des centaines de personnes avaient été détenues.

25/ Hansard, Cape Town, 27 janvier-3 février 1984.

26/ Groupe de travail Kairos, Violations of Human Rights in South Africa, 1983-1984, Pays-Bas, p. 44.

27/ The Guardian, Londres, 13 septembre 1984.

28/ Hansard, Cape Town, 13-17 février 1984.

29/ The Guardian, Londres, 6 et 17 avril 1984; Financial Mail, Johannesburg, 20 avril 1984.

30/ Voir Forced Removals in South Africa, rapport publié par le Surplus People Project, 5 vol. (Afrique du Sud, 1983). Ce rapport est l'étude la plus complète qui ait été réalisée sur les expulsions en Afrique du Sud.

31/ Hansard, Cape Town, 5-9 mars 1984.

32/ Ibid. 13-17 février 1984.

33/ Rand Daily Mail, 15 février 1984.

34/ Hansard, Cape Town, 11 avril 1984.

35/ Rand Daily Mail, 3 mars 1984.

36/ A/39/346-S/16669 du 11 juillet 1984.

37/ Rand Daily Mail, 23 février 1984.

38/ The Guardian, Londres, 29 mars 1984.

39/ The International Herald Tribune, 30 mars 1984.

40/ Ibid.

41/ Ibid.

42/ South African Digest, Pretoria, 20 avril 1984.

43/ The Star Weekly, Johannesburg, 21 mai 1984.

44/ Ibid.

45/ The Citizen, Johannesburg, 19 mai 1984.

46/ Ibid., 3 mai 1984.

47/ The Rand Daily Mail, Johannesburg, 11 avril 1984.

48/ The ANC Weekly Briefing, Londres, 4 juin 1984.

49/ Ibid.

50/ Rand Daily Mail, Johannesburg, 7 mars 1984.

51/ The Star Weekly, Johannesburg, 22 mars 1984.

52/ Ibid.

53/ Déclaration du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 421 (1977) concernant la question de l'Afrique du Sud, présentée le 9 avril 1984 par M. Abdul Samad Minty, directeur de la Campagne mondiale contre la collaboration militaire et nucléaire avec l'Afrique du Sud et secrétaire honoraire de l'Anti-Apartheid Movement britannique.

54/ NARMIC, American Friends Service Committee, Military Exports to South Africa, rapport de recherche sur l'embargo sur les armes, p. 1.

55/ Ibid.

56/ Ibid.

57/ The Citizen, Johannesburg, 24 mai 1984.

58/ Rand Daily Mail, Johannesburg, 9 avril 1984.

59/ Ibid., 7 mai 1984.

60/ The Citizen, Johannesburg, 23 mai 1984.

61/ The Sunday Times, Johannesburg, mars 1984.

62/ The Citizen, Johannesburg, 7 mars 1984.

63/ The Guardian, Londres, 29 juin 1984.

64/ South African Reserve Bank Quarterly Bulletin, mars 1984; Financial Times, Londres, 21 février 1984.

65/ The Citizen, Johannesburg, 7 février 1984.

66/ South African News Review, New York, 30 mars 1984.

- 67/ Rand Daily Mail, Johannesburg, 25 février 1984.
- 68/ The Citizen, Johannesburg, 12 janvier 1984.
- 69/ Rand Daily Mail, Johannesburg, 3 mars 1984.
- 70/ The Guardian, Londres, 27 mars 1984.
- 71/ Daily News, Johannesburg, 29 mai 1984.
- 72/ South African Reserve Bank Quarterly Bulletin, mars et juin 1984.
- 73/ Rand Daily Mail, Johannesburg, 1er février 1984.
- 74/ The Citizen, Johannesburg, 30 juin 1984.
- 75/ Rand Daily Mail, Johannesburg, 5 avril 1984.
- 76/ Rand Daily Mail, Johannesburg, 7 janvier 1984.
- 77/ Star, édition hebdomadaire, Johannesburg, 16 janvier 1984.
- 78/ Star, édition hebdomadaire, Johannesburg, 9 janvier 1984; Rand Daily Mail, Johannesburg, 7 mars 1984.
- 79/ Ibid.
- 80/ Financial Mail, Johannesburg, 1er juin 1984.
- 81/ Rand Daily Mail, Johannesburg, 23 mai 1984; Beata Klein, United States and Canadian Involvement in Loans to South Africa, 1979-5/1984, présenté à la Conférence régionale de l'Amérique du Nord pour la lutte contre l'apartheid, New York, 18-20 juin 1984.
- 82/ Rand Daily Mail, Johannesburg, 23 janvier 1984.
- 83/ Citizen, Johannesburg, 16 mars 1984.
- 84/ Financial Mail, Johannesburg, 16 mars 1984.
- 85/ Rand Daily Mail, Johannesburg, 23 janvier 1984.
- 86/ Financial Mail, Johannesburg, 25 mai 1984.
- 87/ Ibid.
- 88/ Ibid.
- 89/ Financial Mail, Johannesburg, 1er juin 1984.
- 90/ Ibid.
- 91/ Star, édition hebdomadaire, Johannesburg, 16 janvier 1984.

92/ The Citizen, Johannesburg, 17 février 1984.

93/ Ibid.

94/ Rand Daily Mail, Johannesburg, 21 février 1984.

95/ Rand Daily Mail, Johannesburg, 27 juillet 1984.

96/ Rand Daily Mail, Johannesburg, 8 novembre 1983 et 28 février 1984.

97/ South African Digest, Johannesburg, 27 janvier 1984.

98/ Rand Daily Mail, Johannesburg, 18 novembre 1983.

99/ Reuters, 30 mars 1984.

100/ Ibid.

101/ Le Comité spécial appelle l'attention sur les extraits suivants de la Déclaration de la Conférence de solidarité arabe avec la lutte de libération en Afrique australe :

"Elle (la Conférence) a attiré tout spécialement l'attention sur le fait que la politique du Gouvernement des Etats-Unis - de coopération stratégique avec Israël et 'd'engagement constructif' avec le régime de Pretoria - allait à l'encontre des intérêts vitaux de l'Afrique et du monde arabe...

La Conférence a condamné énergiquement l'alliance étroite qui s'est établie entre les régimes racistes de Pretoria et de Tel Aviv, sur la base d'une même hostilité à toute liberté réelle des peuples africain et arabe. La collaboration croissante entre ces régimes dans les domaines militaire, nucléaire, économique et culturel constitue une menace à la fois pour l'Afrique et pour les Etats et le peuples arabes.

Cette collaboration, notamment dans les domaines nucléaire et militaire, fait également peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales." (A/39/450-S/16726)

102/ Le régime sud-africain a fermé le consulat général en août, anticipant la mesure prise par le Gouvernement néo-zélandais. Des groupes anti-apartheid protestaient depuis plusieurs années contre les activités du consulat général.

Annexe I

LISTE DES DOCUMENTS PUBLIES PAR LE COMITE SPECIAL

Au cours de la période considérée, le Comité spécial a publié les déclarations suivantes :

- | | |
|-----------------------------------|--|
| GA/AP/1484
(23 septembre 1983) | Déclaration du Président à l'occasion de la mort de M. Yusuff Mohamed Dadoo, membre de l'African National Congress |
| GA/AP/1485
(23 septembre 1983) | Déclaration du Président en hommage à la mémoire du Rév. Michael Scott |
| GA/AP/1487
(27 septembre 1983) | Déclaration du Président demandant que des mesures soient prises d'urgence pour exclure la South African Broadcasting Corporation (Société de radiodiffusion sud-africaine) du Festival européen du film |
| GA/AP/1488
(27 septembre 1983) | Déclaration du Président exprimant son inquiétude face aux menaces de l'Afrique du Sud de forcer le Lesotho à expulser des réfugiés |
| GA/AP/1489
(28 septembre 1983) | Déclaration du Président déplorant que les Etats-Unis d'Amérique aient approuvé la fourniture de services d'appui à la centrale nucléaire sud-africaine |
| GA/AP/1490
(3 octobre 1983) | Déclaration du Président par intérim concernant la Journée de solidarité avec les prisonniers politiques sud-africains |
| GA/AP/1493
(17 octobre 1983) | Déclaration du Président par intérim dénonçant le bombardement de Maputo, capitale du Mozambique |
| GA/AP/1498
(5 décembre 1983) | Déclaration du Président annonçant la création d'une fondation culturelle contre l' <u>apartheid</u> |
| GA/AP/1499
(3 janvier 1984) | Déclaration du Président par intérim concernant l'escalade de l'agression de l'Afrique du Sud contre l'Angola |
| GA/AP/1501
(6 janvier 1984) | Déclaration du Président par intérim demandant que 1984 soit proclamée Année des femmes sud-africaines |
| GA/AP/1510
(29 février 1984) | Déclaration du Président par intérim dénonçant les peines d'emprisonnement infligées à une activiste sud-africaine, Mme Albertina Sisulu |
| GA/AP/1513
(13 mars 1984) | Appel du Président par intérim à la célébration la plus large possible de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale |
| GA/AP/1515
(19 mars 1984) | Déclaration du Comité spécial concernant l'évolution de la situation en Afrique australe |

- GA/AP/1520**
(21 mars 1984) Déclaration du Comité spécial appelant toutes les villes du monde à prendre des mesures contre l'apartheid
- GA/AP/1522**
(27 mars 1984) Déclaration du Président exprimant son inquiétude au sujet d'informations concernant le projet de tournée en Afrique du Sud de l'équipe de rugby britannique
- GA/AP/1523**
(28 mars 1984) Déclaration du Président félicitant le Gouvernement irlandais et l'Aviation Council pour les mesures prises en vue d'interdire la participation d'Irlandais à des tournois de parachutisme en Afrique du Sud
- GA/AP/1530**
(21 mai 1984) Déclaration du Président exprimant son inquiétude au sujet de la visite du Premier Ministre sud-africain en Europe
- GA/AP/1544**
(24 juillet 1984) Déclaration du Président appelant à la célébration la plus large possible de la Journée de solidarité avec la lutte des femmes d'Afrique du Sud et de Namibie
- GA/AP/1546**
(3 août 1984) Déclaration du Président sur la soi-disant nouvelle Constitution sud-africaine
- GA/AP/1549**
(21 août 1984) Déclaration du Président par intérim sur la détention des dirigeants du United Democratic Front (UDF)
- GA/AP/1555**
(4 septembre 1984) Message du Président à la Conférence de l'Internationale socialiste sur l'Afrique australe, Arusha (République-Unie de Tanzanie), 4 et 5 septembre 1984
- GA/AP/1562**
(19 septembre 1984) Déclaration du Président exprimant sa profonde inquiétude devant la violence en Afrique du Sud

Annexe II

LISTE DES DOCUMENTS PUBLIES PAR LE COMITE SPECIAL

- A/AC.115/L.598 Messages reçus concernant l'exécution de trois membres de l'African National Congress (ANC) le 9 juin 1983
- A/AC.115/L.599 Journée internationale de solidarité avec la lutte des femmes d'Afrique du Sud et de Namibie. Messages reçus par le Comité spécial
- A/AC.115/L.600 Journée de solidarité avec les prisonniers politiques sud-africains
- A/AC.115/L.601 Rapport du Groupe d'experts sur l'approvisionnement de l'Afrique du Sud en pétrole et produits pétroliers
- A/AC.115/L.602 Développement de la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud
- A/AC.115/L.603 Rapport de la Conférence régionale pour une action contre l'apartheid en Amérique latine
- A/AC.115/L.604 Lettre datée du 21 octobre 1983 relative à une résolution adoptée par la Conférence générale de l'AIEA adressée par le Directeur général de l'AIEA
- A/AC.115/L.605 Déclaration du colloque interconfessionnel sur l'apartheid
- A/AC.115/L.606 Appel lancé par le Comité spécial aux villes du monde entier
- A/AC.115/L.607 Messages reçus à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale
- A/AC.115/L.608 Résolution adoptée par le Conseil des ministres de l'OUA
- A/AC.115/L.609 Lettres relatives au projet de tournée de l'English Rugby Football Union en Afrique du Sud
- A/AC.115/L.610 Messages reçus à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec la population en lutte d'Afrique du Sud (anniversaire de Soweto)
- A/AC.115/L.611 Communiqué final de la réunion au sommet des Etats de première ligne
- A/AC.115/L.612 Déclaration du Premier Ministre élu de la Nouvelle-Zélande, M. David Lange, concernant la question des relations sportives avec l'Afrique du Sud
- A/AC.115/L.613 Déclaration adoptée à l'issue de consultations avec l'Anti-Apartheid Movement et les Solidarity Movements, Londres, 25 et 26 juin 1984

- A/AC.115/L.614 Rapport de la Conférence régionale d'Amérique du Nord pour la lutte contre l'apartheid
- A/AC.115/L.615 Rapport de la Conférence de la solidarité arabe avec la lutte de libération en Afrique australe
- A/AC.115/L.616 Rapport du Séminaire sur le statut juridique du régime d'apartheid en Afrique du Sud et d'autres aspects juridiques de la lutte contre l'apartheid
- A/AC.115/L.617 Messages reçus à l'occasion de la Journée de solidarité avec les prisonniers politiques sud-africains
- A/AC.115/L.618 Communication au sujet des six dirigeants de l'United Democratic Front et du Natal Indian Congress qui s'étaient réfugiés au consulat britannique à Durban
- A/AC.115/L.619 Lettres de l'Argentine datées des 8 et 12 octobre 1984 informant le Comité spécial de l'opposition du Gouvernement argentin à la visite de joueurs de rugby argentins en Afrique du Sud

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o dirijase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
